



Bulletin Officiel

N°7355 Mardi 06 mai 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX BILLETS DE TRESORERIE

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

TAYSIR MICROFINANCE

5

BNA ASSURANCES

6

DELICE HOLDING

7

ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES

DELICE HOLDING

8

LES CIMENTS DE BIZERTE

9

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BNA ASSURANCES

10

TAYSIR MICROFINANCE

12

DELICE HOLDING

15

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

18

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

19

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENDA TAMWEEL 2025-1 »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- TAYSIR MICROFINANCE
- ENDA TAMWEEL
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- TUNISIE SICAV
- FCP BNA CAPITALISATION
- FCP PROGRES OBLIGATAIRE
- SICAV ENTREPRISE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM –TPR
- DELICE HOLDING

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Rappel des dispositions réglementaires applicables aux billets de trésorerie

Dans le cadre de son engagement constant en faveur de la transparence, du bon fonctionnement du marché et de la protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier (CMF) souhaite rappeler certaines dispositions réglementaires encadrant l'émission et le traitement des titres de créances négociables, en particulier les billets de trésorerie, instruments de financement relevant du marché monétaire.

Le CMF souligne, à ce titre, le rôle central des **banques domiciliataires** dans la sécurisation des opérations liées aux billets de trésorerie, particulièrement lorsqu'un souscripteur opérant sur le marché financier intervient sur ce type d'instrument, il incombe à la banque domiciliataire de procéder à **toutes les vérifications requises**. Celles-ci portent notamment sur **l'identité de l'émetteur, sa capacité juridique, sa solvabilité**, ainsi que sur la régularité de l'opération. L'exercice rigoureux de cette responsabilité contribue à préserver l'intégrité du marché et à renforcer la confiance des investisseurs.

Par ailleurs, les billets de trésorerie doivent être **codifiés** et **admis aux opérations du dépositaire central des titres (Tunisie Clearing)**, conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-20 du 17 novembre 2020. Il est également important de rappeler que **les informations transmises par le domiciliataire via le portail de Tunisie Clearing doivent refléter fidèlement les termes du contrat** conclu entre les parties.

Dans le cadre de leurs travaux de contrôle externe, le CMF **recommande vivement aux commissaires aux comptes** de solliciter auprès de Tunisie Clearing **un état détaillé des émissions de billets de trésorerie et de certificats de dépôt souscrits**. Cet état est de nature à faciliter les vérifications de concordance nécessaires au bon accomplissement de leur mission.

Enfin, le CMF invite **les gestionnaires d'OPCVM** à faire preuve de toute la diligence requise lors de l'évaluation de la qualité du sous-jacent des billets de trésorerie intégrés dans les portefeuilles. Dans une perspective de gestion prudente et responsable, il est **fortement recommandé** de privilégier les titres émis par des **sociétés cotées, notées, ou bénéficiant d'un aval bancaire**, conformément aux meilleures pratiques de gestion et dans l'intérêt des porteurs de parts.

Le CMF demeure pleinement mobilisé pour accompagner les intervenants dans l'application rigoureuse de ces dispositions, gage de sécurité et de confiance sur le marché.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-

Les actionnaires de la société Taysir Microfinance, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi 09 mai 2025 à 09H00, au siège social de la société sis au 02 Place Mendès France Mutuelleville 1082 Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 2) Lecture du rapport Général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 3) Lecture et approbation des conventions énumérées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations mentionnées à l'article 200 du CSC, et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 4) Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 5) Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 6) Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 7) Distribution de dividende,
- 8) Nomination d'un Administrateur au titre des exercices 2025, 2026 et 2027,
- 9) Nomination d'un commissaire aux comptes au titre des exercices 2025, 2026 et 2027,
- 10) Pouvoirs pour formalités

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BNA ASSURANCES

SIEGE SOCIAL: LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053 TUNIS - TUNISIE

Les actionnaires de la société BNA Assurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 23 mai 2025, à dix heures trente (10h30) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, 1053 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat de certains administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes de la Société ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING

**SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITÉ KHEÏREDDINE, LA
GOULETTE - TUNIS**

Les actionnaires de la société DELICE HOLDING SA « DH » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2025 à 10 h, à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Affectation du résultat ;
- 5- Quitus aux Administrateurs ;
- 6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- 7- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
- 8- Nomination de deux administrateurs indépendants ;
- 9- Ratification de la désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- 10- Nomination des administrateurs ;
- 11- Nomination des commissaires aux comptes ;
- 12- Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales ;
- 13- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2025, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis.

La liste préliminaire des candidats retenus pour les deux postes d'administrateurs indépendants, accompagnée des informations prévues à l'article 11 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10/3/2020, est mise à la disposition des actionnaires en annexe du projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

DELICE HOLDING – DH – S.A.

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, La Goulette – Tunis

Conformément aux dispositions de la Décision Générale n° 23 du 10 mars 2020 du Conseil du Marché Financier, la société **DELICE HOLDING S.A.** (« DH ») a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la société à assister à la réunion de l'**Assemblée Élective** qui se tiendra le **jeudi 22 mai 2025 à 10h00**, au siège social sis à l'Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, La Goulette – Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Élection et désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027, et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

L'accès à la réunion se fera sur présentation :

- d'une **pièce d'identité** pour les personnes physiques,
- d'un **pouvoir de représentation dûment établi** pour les personnes morales.

La **délégation de pouvoir** est autorisée par **acte signé et légalisé** par le mandant.

La liste des candidats retenus, accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale n° 23 du 10 mars 2020 du Conseil du Marché Financier, est mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

LES CIMENTS DE BIZERTE

SIEGE SOCIAL : BAIE DE SEBRA 7018 BIZERTE

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE « SCB » sont convoqués à l'Assemblée Générale Elective qui aura lieu le lundi 26 Mai 2025 à 10H00 au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2025-2026-2027) qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu :

- Tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5 % du capital social
- Les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social.

Remarque : Les documents afférents à cette Assemblée se trouve à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

Projet de Résolutions AGO

BNA ASSURANCES

SIEGE SOCIAL: LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053 TUNIS - TUNISIE

La BNA Assurances publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 mai 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture et l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir examiné les états financiers de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024, faisant ressortir un total bilan de 657 158 047 DT et un résultat net bénéficiaire de 16 315 042 DT, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits états financiers.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

- Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : 16 315 042 DT ;
- Résultats reportés antérieurs : - 168 890 448 DT ;
- Résultats reportés : - 152 575 406 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des conventions réglementées conclues antérieurement à l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et qui continuent de produire leurs effets au cours dudit exercice. Dans la mesure où ces conventions ont été préalablement approuvées et que leurs conditions demeurent inchangées, il n'est pas nécessaire de les soumettre à une nouvelle approbation.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, à savoir les comptes à terme souscrits par la Société auprès de la banque BNA dont les détails sont consignés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités issus du Conseil d'Administration, une somme globale et brute de 7 000 Dinars par membre et par organe, à titre de jetons de présence pour l'exercice social 2025.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la BNA Banque représentée par Monsieur Sofien Rekik et Monsieur Ahmed Ben Moulehem, pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social 2027.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet GEM représenté par Monsieur Abderrazak Gabsi en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social 2027.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 9 mai 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **14 257 241,683** Dinars de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	14 257 241,683
Résultat reporté 2023	0,000
Résultat Distribuible	14 257 241,683
Réserve Légale (5%)	-712 862,084
Résultat disponible	13 544 379,599
Distribution de dividendes	-12 000 164,000
Résultat reporté 2024 (après affectation)	1 544 215,599

Cette résolution, mise aux voix, est

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer une partie des bénéfices distribuables pour un montant total de 12 000 164 DT, aux actionnaires proportionnellement à leurs participations au capital de la société à raison de 45,628 DT par action, comme suit :

Actionnaire	Nbres d'actions	Part en %	Montant
Horchani Finance	262 988	99,995%	11 999 616,464
Horchani Pêches	2	0,001%	91,256
HDPM	2	0,001%	91,256
STUMAC	2	0,001%	91,256
M. Rached Horchani	2	0,001%	91,256
Mme Naila Horchani	2	0,001%	91,256
Mme Rim Loukil	2	0,001%	91,256
Total	263 000	100,000%	12 000 164,000

La mise en paiement de ces dividendes interviendra dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de l'administrateur Mme Samia Tnani dans les termes des statuts pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de la Société au titre de l'exercice social de 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

L'Administrateur sus-désigné, déclare accepter les fonctions d'Administrateur qui viennent de lui être conférée.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de commissaire aux compte chargé de remplir la mission confiée par la loi et les statuts et ce, pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de la Société au titre de l'exercice de 2027, le cabinet immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro

La rémunération des commissaires aux comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

Monsieur (Représentant du Cabinet), présent à l'Assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**DELICE HOLDING**

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheireddine, la Goulette - Tunis

La société Délice Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 mai 2025.

1^{re} RÉOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

2^e RÉOLUTION : Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

3^e RÉOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

4^e RÉOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2024

En DT

Résultats de l'exercice	58 901 016
Résultats reportés	523 513
Résultat à affecter	59 424 529
Réserve Légale	2 971 226
Bénéfice Distribuible	56 453 303
Dividendes à distribuer	54 907 262
Report à nouveau	1 546 041

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à **un dinar** par action, il sera mis en paiement le

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

5^e RÉSOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

6^e RÉSOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence à attribuer aux Administrateurs, au titre de l'exercice 2024, à la somme globale et annuelle de (...) dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

7^e RÉSOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne, au titre de l'exercice 2024, à la somme globale et annuelle de ...(...) dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

8^e RÉSOLUTION : Nomination de deux administrateurs indépendants

Prenant acte de la fin du mandat des deux administrateurs indépendants, et en application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M..... et M.....en qualité d'administrateurs indépendants pour un mandat de 3 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

9^e RÉSOLUTION : Ratification de la désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires

Prenant acte de la fin du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et en application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la désignation de M en qualité d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires élu par l'Assemblée électorale du 22 mai 2025, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

10^e RÉSOLUTION : Nomination des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les administrateurs suivants :

- 1) **Monsieur Mohamed MEDDEB**
- 2) **Madame Houeïda NASRA MEDDEB**
- 3) **Madame Nadia MEDDEB DJILANI**
- 4) **Monsieur Mohamed Ali MEDDEB**
- 5) **Madame Cyrine MEDDEB ABIDI**
- 6) **Monsieur Ahmed MEDDEB**
- 7) **Monsieur Boubaker MEHRI**

8) Monsieur Slaheddine LADJIMI

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

11^e RÉOLUTION : Nomination des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer le cabinet, représenté par Monsieur, et le cabinet, représenté par Monsieur, en tant que commissaires aux comptes pour une durée de trois (03) ans , couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

12^e RÉOLUTION : Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints, dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

13^e RÉOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'assemblée générale ordinaire de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, tenue le 29 Avril 2025 a fixé le dividende de l'exercice 2024 à DTU 1,250 par action s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 25% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

1,250 dinar par action soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques résidentes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur le résultat de l'exercice 2024.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le 07 Mai 2025.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

2025 – AS – 0539

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Rue du Lac LochNess, Les Berges du Lac 1053 Tunis
Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 avril 2025**

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve à l'unanimité de ses membres dans leur intégralité et tel qu'ils sont présentés les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2024 ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumées dans des rapports.

Résolution 2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ses membres la capitalisation de l'intégralité des sommes distribuables qui s'élèvent à 1 042 876 DT.

Résolution 3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire à l'unanimité de ses membres donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Résolution 4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire à l'unanimité de ses membres décide d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 d'un montant net de 1000 Dinars par administrateur présent.

Résolution 5 :

L'assemblée Générale Ordinaire à l'unanimité de ses membres confère au porteur d'une copie ou extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales requises.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la réunion de l'Assemblée Générale a été levée à 16 Heures.

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

Siège social : Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Khaled AIT KHALIFA Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Président Directeur Général de la société Corporate Partners SA établie en Suisse et Gestionnaire du Fonds Finacorp Maghreb Private Equity Fund	Président du conseil d'administration des sociétés : - FINACORP - Corporate Partners SA établie en Suisse
M. Noureddine JEBENIANI Directeur Général de la SICAV	Directeur Général de la société Finance & Investment In North Africa - FINACORP -	Membre du conseil d'administration de FINACORP SA
COMPTOIR D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT- CIF SICAF-	Société d'investissement	Membre du conseil d'administration des sociétés : - WIFACK INTERNATIONAL BANK - Clinique Carthagène - Groupe MSB-MED TECH - INTERNATIONAL SICAR - SICAF BH - Marina HOTEL - HOUMET SOUK JERBA
ARAB TUNISIAN BANK -ATB -	Banque	Membre du conseil d'administration des Sociétés : - Arab Tunisian Development, - Arab Tunisian Invest - Arab Financial Consultants - Arab Tunisian Lease - Unifactor
M. Noureddine BOUAOUAJJA	Président Directeur Général de la Société d'Expansion Touristique ZITA et Gérant de la société ZIANE AGRO SARL	- Président du conseil d'administration de la Société d'Expansion Touristique ZITA - Membre du conseil d'administration de la société Le Moteur Diesel
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST -SODINO SICAR-	Capital Investissement	Membre du conseil d'administration des sociétés : -SOTULIN SA -SKANAGRO SA -SIMETAL SA -AMINA CONFECTION SA -SOPINO SA -TAOOC SA -WINTTECH SA
M. Abdelmohsen HAYAT	Conseiller fondateur de la société de conseil « TechnoService for Economical and Administrative Consulting »	Membre du conseil d'administration de la société Evolve Capital établie à Dubai
FINANCE & INVESTMENT IN NORTH AFRICA -FINACORP-	Intermédiaire en Bourse	SODINO SICAR

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,448	126,468
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,951	176,984
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,779	145,804
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,985	159,013
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,907	150,930
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,641	156,671
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,738	143,758
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,681	58,691
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,299	43,308
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,068	147,097
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,961	128,985
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,508	128,533
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,779	110,800
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,010	103,029
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,914	103,935
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,593	22,598
17	MCP SAFEFUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,933	156,973
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,511	150,538
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,315	14,319
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	217,974	218,016
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,599	122,623
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,790	127,814
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,840	17,844
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,523	113,548
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,538	108,563
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,398	2,402
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	79,173	79,227
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,991	165,992
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	125,475	125,577
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,462	134,483
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	179,307	179,501
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	661,473	661,806
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,565	147,628
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,669	211,212
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,786	125,937
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	171,925	172,044
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,896	201,818
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,419	184,354
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,316	32,319
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,231	111,286
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,277	1,278
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,353	1,354
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,617	100,634
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 806,169	2 815,155
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	292,721	291,913
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,822	3,838
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,331	3,341
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,443	53,690
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,535	1,536
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,417	1,424
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,478	1,488
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,352	19,509
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,150	15,296
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,139	20,220
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 087,313	6 150,378
SICAV ACTIONS						
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,314	117,413
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,616	1,623

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,371	116,396
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	104,114	104,131
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,505	112,526
61 ATTIIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIIARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,330	109,348
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,210	115,228
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,110	111,131
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,897	107,916
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,239	112,257
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,734	112,755
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,138	110,156
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,010	103,694
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	109,424	109,446
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,374	112,392
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,709	108,727
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,918	104,933
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,584	112,599
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,750	101,768
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,539	118,558
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,496	110,531
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,285	115,309
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,287	104,316
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 107,210	1 107,406
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 038,423	11 041,421
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,485	108,518
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,954	114,097
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,381	110,695
SICAV MIXTES							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	72,352	72,395
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	138,585	138,543
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,356	18,360
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	358,263	358,078
88 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 608,953	2 615,435
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,240	70,079
90 SICAV Avenir	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,241	56,163
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,048	113,099
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,297	11,302
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,407	20,385
94 ATTIIARI FCP CEA	ATTIIARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,465	21,397
95 ATTIIARI FCP DYNAMIQUE	ATTIIARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,421	18,379
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,055	105,848
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,855	93,510
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,928	97,692
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,144	117,166
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,046	111,200
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,358	13,348
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,962	110,990
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	95,227	95,234
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	107,356	108,053
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	134,287	134,484
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	172,491	173,110
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	174,167	175,180
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	228,661	228,646
109 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	209,566	209,608
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	207,593	208,138
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	33,150	33,225
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 736,005	11 772,924
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	114,641	115,311
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 970,485	6 082,038
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,071	12,184
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	191,487	192,765
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 723,242	13 782,548
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 182,406	12 246,233
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 529,948	10 545,220
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 542,817	11 576,794
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 553,119	10 564,496
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,396	12,420
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	119,056	119,303
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	105,617	106,223
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,080	132,744
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 186,960	1 190,348

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguaia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **ENDA Tamweel 2025-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;
- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est d'un montant de **50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2025-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2025-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A ;
- **4,093 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse « Tunisie Valeurs » en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence

Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ENDA Tamweel 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-1154**, du document de référence « Enda Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-002** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance – Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

2025 – AS – 0437

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-

La Société TAYSIR MICROFINANCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 9 mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Mr Borhen CHEBBI & Mr Wassim CHAKROUN.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinar tunisien)

BILAN	Notes	31/12/2024	31/12/2023 (*)
<u>Actif</u>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	5.1.1	8 468 824	6 583 751
AC 2 - Créances sur la clientèle	5.1.2	174 090 591	136 509 597
b - Autres concours à la clientèle		178 239 635	140 094 271
Moins : Provisions		(3 422 121)	(2 812 521)
Moins : Agios réservés		(726 923)	(772 153)
AC 3 - Placements	5.1.3	3 088	20 298 487
a - Titres de placement à court terme et autres placements à court terme		3 088	20 298 487
AC 4 - Valeurs immobilisées	5.1.4	922 246	1 004 875
a - Immobilisations incorporelles		1 130 123	1 125 957
b - Immobilisations corporelles		2 215 234	1 999 897
Moins : amortissements/provisions		(2 423 111)	(2 120 979)
c - Immobilisations financières		-	-
AC 5 - Autres actifs	5.1.5	3 530 753	2 954 596
a - Comptes d'attente et de régularisation		2 676 423	2 382 574
b - Autres		2 615 579	2 058 921
Moins : provisions/résorptions		(1 761 249)	(1 486 899)
Total Actif		187 015 502	167 351 306
<u>Passif</u>			
PA 1 - Concours bancaires		-	-
PA 3 - Emprunts et ressources spéciales	5.1.6	134 228 917	111 231 624
PA 4 - Autres passifs	5.1.7	10 875 105	8 215 413
a - Provisions pour passifs et charges		751 703	722 831
b - Comptes d'attente et de régularisation		3 251 549	3 125 791
c - Autres		6 871 853	4 366 791
Total Passif		145 104 022	119 447 037
<u>Capitaux Propres</u>			
CP 1 - Capital		27 500 000	13 200 000
a - Capital souscrit		26 300 000	12 000 000
c - Réserve Légale		1 200 000	1 200 000
CP 4 - Autres capitaux propres	5.1.8	154 238	1 515 227
a - Subventions		154 238	1 515 227
CP 5 - Résultats reportés		-	20 521 557
CP 6 - Résultat de l'exercice		14 257 242	12 667 485
Total Capitaux Propres	5.1.10	41 911 480	47 904 269
Total Passif et Capitaux Propres		187 015 502	167 351 306

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note 4.7)

Etat de Résultat

Clos au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinar tunisien)

Etat de Résultat	Notes	2024	2023
<u>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés		46 330 047	35 237 903
PR 2 - Commissions (en produits)		2 855 824	2 397 183
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres de placement à CT		968 957	518 517
Total produits d'exploitation des activités de microfinance	5.2.1	50 154 828	38 153 603
<u>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.2.2	(13 932 286)	(8 556 925)
CH 2 - Commissions encourues	5.2.3	(1 092 194)	(969 131)
Total charges d'exploitation des activités de microfinance		(15 024 480)	(9 526 056)
Produit net des activités de Microfinance		35 130 348	28 627 547
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passif	5.2.4	(2 204 099)	(1 757 267)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	5.2.5	387 403	422 772
CH 6 - Frais de personnel	5.2.6	(9 262 310)	(7 611 490)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.2.7	(5 098 997)	(4 092 800)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5.2.8	(302 132)	(280 946)
Résultat d'exploitation		18 650 213	15 307 816
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(4 392 971)	(2 640 331)
Résultat des activités ordinaires		14 257 242	12 667 485
PR 9 \ CH 10 -Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		14 257 242	12 667 485
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		14 257 242	12 667 485

Etat de Flux de trésorerie

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Exprimé en Dinar tunisien)

Etat de Flux de trésorerie	Notes	2024	2023
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		14 257 242	12 667 485
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		1 214 954	(198 974)
QP résorption subvention d'investissement		(54 088)	(70 933)
Pertes sur des immobilisation incorporelles encours			
Variations des :			
- Créances sur la clientèle		(38 190 594)	(35 889 948)
- Autres actifs		(850 508)	(302 748)
- Autres passifs		2 630 820	(12 244 846)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		(20 992 174)	(36 039 964)
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements/ acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(219 503)	(450 453)
Décaissements/acquisition d'immobilisations financières		-	(8 460)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(219 503)	(458 913)
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts bancaires et leasing		45 000 000	58 000 000
Encaissements provenant des emprunts obligataires		40 000 000	15 215 000
Remboursements d'emprunts		(62 002 707)	(20 243 889)
Augmentation de capital		14 300 000	
Dividendes versés		(34 495 942)	-
Flux de trésorerie provenant aux activités de financement		2 801 351	52 971 111
Variation de Trésorerie		(18 410 326)	16 472 234
Trésorerie au début de l'exercice		26 882 238	10 410 004
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	8 471 912	26 882 238

Balance par âge des créances sur la clientèle

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Ancienneté des impayés Nature de la créance	PAR 0	PAR 1-30	PAR 31 – 60	PAR 61 - 90	PAR 91 - 120	PAR 121 -180	PAR 181 - 365	PAR à plus d'un an
Créances sur la clientèle	166 778 690	5 438 610	495 910	296 122	264 351	444 180	1 239 806	-
Autres créances courantes sans affectation spécifique	166 778 690	5 438 610	495 910	296 122	264 351	444 180	1 239 806	-
<i>Dont Créances impayées</i>	-	574 733	135 108	106 883	113 659	252 206	906 316	-
<i>Autres créances impayées sur les créances courantes sans affectation spécifique</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées	1 333 179	789 987	95 940	82 542	59 338	119 656	496 064	-
Autres les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	1 333 179	789 987	95 940	82 542	59 338	119 656	496 064	-
<i>Dont Créances impayées</i>	-	67 666	23 212	26 913	22 647	52 577	346 149	-
Créances passées en perte	-	-	-	-	-	-	-	1 554 181
Créances sur ressources spéciales passées en perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances passées en perte	-	-	-	-	-	-	-	1 554 181



NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

« **Taysir Microfinance** » est une société anonyme de droit tunisien créée en Avril 2013. Elle est régie par le décret – loi numéro 117 en date du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de la microfinance et ses textes d'application, ainsi que, la loi numéro 2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales et tous les textes subséquents.

2. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de la société « **Taysir Microfinance** » arrêtés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2024, ont été établis conformément aux normes définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et comprennent le Bilan, l'Etat de résultat, l'Etat de flux de trésorerie et les présentes notes aux états financiers.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 32 relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 32 recommande l'utilisation de la méthode directe).

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun évènement postérieur à la date de clôture, de nature à toucher à la situation financière arrêtée au 31 Décembre 2024 n'a été relevé.

4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

4.1. Le traitement des microcrédits à la clientèle :

4.1.1. Règles de prise en compte des microcrédits :

- *A la date de l'entrée au bilan :*

Les microcrédits sont constatés au bilan à la date du déblocage pour le montant effectivement mis à la disposition des clients.

Les microcrédits octroyés et non encore débloqués sont constatés dans l'état du hors bilan.

Lorsque des microcrédits sont accordés avec des garanties, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus en hors bilan.

- *A la date de clôture :*

Les microcrédits doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

- *A la date de sortie du bilan :*

Les microcrédits sont comptabilisés soit lorsqu'ils ont été remboursés, soit lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son microcrédit.

Lorsque cette incapacité a été établie ou quasi certaine, la créance correspondante peut être annulée et le montant non provisionné est passé en perte dans la limite du risque supporté par la société.

Les créances qui n'ont pas fait l'objet de recouvrement dans les huit mois suivant leur classement en classe 5 doivent faire l'objet d'une radiation ou abandon après approbation de l'organe d'administration de l'institution.

Les procédures de recours suivent leurs cours pour les créances radiées (en hors bilan), et ce jusqu'à ce que la créance soit abandonnée, sur décision d'un comité habilité.

4.1.2. Règles de provisionnement des microcrédits :

Lorsqu'il est établi qu'un microcrédit est qualifié de douteux, et ce dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quel que soit son antériorité, une provision pour dépréciation doit être constituée.

Cette provision est estimée sur la base du montant échu et non échu du microcrédit, non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Au 31 Décembre 2024, la direction de la société applique la méthode de provisionnement préconisée par l'article 7 de l'arrêté du ministre du 23 décembre 2016 relative à la fixation des normes de gouvernance, de transparence financière et de gestion des institutions de microfinance et des associations de développement. Les taux de provisionnement sont déterminés selon la classification des créances et appliqués d'une façon homogène à l'ensemble des microcrédits et ce comme suit :

Classe	Antériorité d'impayés	Taux légaux de provision	Taux de provisions TMF (*)
Classe 0	Pas d'impayés	0%	0%
Classe 1	$1J \leq \text{impayés} \leq 30j$	10%	10%
Classe 2	$30J < \text{impayés} \leq 60J$	25%	100%
Classe 3	$60J < \text{impayés} \leq 90J$	50%	100%
Classe 4	$90J < \text{impayés} \leq 120J$	75%	100%
Classe 5	$\text{impayés} > 120J$	100%	100%

(*) La société applique un taux de provisionnement de 100 % pour les crédits classés en PAR 30 (à partir de la classe 2 jusqu'à la classe 5).

Il est à noter que la provision sur les créances douteuses a été déterminée en multipliant le taux de provision par le total des encours de crédits de chaque client au 31.12.2024 et ce, en appliquant la règle de contagion.

Pour les créances rééchelonnées et/ou réaménagées, le taux de provision est celui correspondant à la classe de risque précédant le rééchelonnement et/ou le réaménagement et ne peut être inférieur à 25%.

Pour les créances consolidées, le taux de provision est le taux correspondant à la classe de risque précédant la consolidation, sans que ce taux ne soit inférieur à :

- 50% lors d'une première opération de consolidation ;
- 100% en cas de nouvel impayé ou d'un nouveau rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.

4.2. Règles de prise en compte des produits et commissions :

4.2.1. Principe Général :

Les revenus liés aux microcrédits accordés par TMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits contractés par les IMF sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Pour les microcrédits qui chevauchent entre deux exercices, des intérêts courus et non échus sont constatés à la date d'arrêté des états financiers.

Les institutions de microcrédits doivent cesser la constatation en résultat des intérêts sur les microcrédits dès lors que ces microcrédits enregistrent des impayés et ce quel que soit son antériorité sauf pour les intérêts effectivement encaissés.

4.2.2. Principe appliqué suite crise COVID-19 :

Les échéanciers relatifs aux crédits reportés ont été adaptés au niveau du Système d'information "Abacus" par le décalage des calendriers selon la période demandée par les clients sans pour autant modifier le montant des échéances.

En revanche, les crédits concernés, sont productifs d'intérêt au taux de 11% pour les reports entre 3 et 6 mois, les reports de 1 à 2 mois sont effectués à 0%. Pour faire face à des contraintes techniques, les intérêts de report ont été déterminés et comptabilisés hors-Abacus et seront remboursables in fine.

Les revenus d'intérêts des crédits ayant fait l'objet de report d'échéances, conformément aux dispositions prévues par la note 26 de l'autorité de contrôle de la microfinance et textes subséquents, sont comptabilisés en utilisant un taux de rendement effectif révisé permettant d'actualiser les flux de trésorerie résiduels des crédits renégociés à la valeur comptable des créances à la date de renégociation. Le taux de rendement effectif révisé est utilisé de manière-prospective sur la durée

résiduelle des crédits renégociés et ce en application de l'avis n°2020-A du comité 30 Décembre 2020 du conseil national de la comptabilité relatif au traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19.

Sur le plan juridique, chaque demande de report a fait l'objet d'un avenant et un nouvel échéancier, dûment signés par le client.

4.3. Règles de prise en compte des subventions :

Les subventions finançant des charges d'exploitation et des frais généraux sont enregistrés dans le compte de résultat en « subventions d'exploitation ».

Les subventions finançant les opérations de crédit ou l'achat d'actifs immobilisés apparaissent directement en augmentation des fonds propres et des postes d'actifs correspondants.

4.4. Règles de prise en compte des charges :

Les charges du personnel, les charges de financement ainsi que toutes les autres charges assimilées relatives à l'exercice sont prises en compte dans le résultat, par contre les charges relatives à des exercices futurs décaissées au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan en compte de régularisation actif.

4.5. Règles de prise en compte des actifs immobilisés :

➤ Frais préliminaires :

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création peuvent être portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Lorsque des frais préliminaires sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées, ils doivent être résorbés le plus rapidement possible, et en tout état de cause, sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée en exploitation.

➤ Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

➤ Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les taxes et droits non récupérables.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, en respectant la règle du prorata temporis, selon les taux suivants :

- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Matériel de Transport	20%
- Matériel et Outillage	20%
- Mobilier et Matériel de bureau	10%
- Matériel Informatique	33%
- Autres logiciels	33%
- Logiciels	20%

4.6. Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents

➤ Placements à court terme

Il s'agit d'actifs détenus par Taysir Microfinance, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

➤ Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

4.7. Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération.

Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

4.8. Règles de prise en compte des Engagements hors bilan :

4.8.1 Garanties reçues :

Pour la détermination des engagements hors bilan en termes de garanties reçues, la société doit réaliser un inventaire physique des dossiers à la fin de l'année, et ce, en se basant sur les critères suivants :

- Existence des dossiers physiques ;
- Existence d'une signature légalisée des contrats ;
- Comptabilisation des garanties reçues à concurrence de l'encours des crédits.

4.8.2 Créances radiées :

Dans le cadre de l'application de l'article 12 de l'arrêté du Ministre des Finances du 23 décembre 2016, fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance.

Les critères adoptés par la société Taysir Microfinance pour le passage en perte est que les créances objets de radiation, à la date d'arrêté des présents états financiers, sont les cas de créances en contentieux, sinistre, et des impayés de plus de 360 jours de retard d'une partie de son portefeuille. Il est à noter que l'article 12 de l'Arrêté de la Ministre des finances du 23 décembre 2016 prévoit que les créances n'ayant pas fait l'objet de recouvrement dans les huit mois suivants leur classement en classe 5 doivent faire l'objet de radiation du bilan.

La liste nommée « Black List » est le portefeuille sinistré qui remonte à la période avant 2016, et dont la situation est due à plusieurs raisons historiques (système d'information, absence d'information fiable, mauvais choix de clients, manque de suivi, absence de contrats signés...).

D'une manière générale et en cas d'absence d'une décision particulière des organes compétents de la société, les critères stipulés par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance Tunisie en matière de passage en perte demeurent valables.

4.9. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2024, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2023 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC 3 - Placements		20 651 154	(352 667)	20 298 487
Produits à recevoir sur placements	Reclassement des produits à recevoir sur placements	148 066	(143 667)	4 399
Produits constatés d'avances sur placements	Reclassement des produits constatés d'avances sur placements	-	(209 000)	(209 000)
AC 4 - Valeurs immobilisées		1 099 135	(94 260)	1 004 875
c - Immobilisations financières	Reclassement des cautionnements	94 260	(94 260)	-
AC 5 - Autres actifs		2 716 669	237 927	2 954 596
Produits à recevoir	Reclassement des produits à recevoir sur placements	-	143 667	143 667
Cautionnements	Reclassement des cautionnements	-	94 260	94 260
PA 4 - Autres passifs	Reclassement des produits à recevoir sur placements	(8 424 413)	209 000	(8 215 413)

5. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

5.1. Notes explicatives du Bilan :

5.1.1. AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 8 468 824 contre 6 583 751 au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BH	390 523	461 310
Compte CCP	2 659 263	1 196 408
Amen Bank	2 585 285	3 021 326
UBCI	28 777	406 851
Banque de Tunisie	62	62
Attijari Bank	30 925	39 667
STB	30 909	4 806
BIAT	532 111	376 993
Via mobile-Swared	291 102	163 665
ABC BANK	803 321	65 033
ATB	215 236	210 577
QNB	31 482	31 691
BTL	31 522	59 867
BTE	180 310	121 351
UIB	328 697	365
Sous-Total banques	8 139 525	6 159 972
Caisses en Dinars	329 299	423 779
Sous-Total Caisses	329 299	423 779
Total	8 468 824	6 583 751

5.1.2. AC 2 - Créances sur la clientèle

Le solde net des créances à la clientèle s'élève au 31/12/2024 à 174 090 591 DT contre 136 509 597 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Créances à la clientèle	165 445 511	129 279 889
Intérêts courus non échus sur créances	2 373 651	1 758 277
Produits à recevoir/Crédits rééchelonnés et reportés	181 392	170 004
Crédits rééchelonnés	1 333 179	1 375 880
Clients douteux ou litigieux	8 178 979	6 738 068
Clients douteux (intérêt)	726 923	772 153
Total Autres concours à la clientèle	178 239 635	140 094 271
Provisions pour dépréciation des créances (*)	(3 405 168)	(2 781 908)
Agios réservés sur créances à la clientèle	(726 923)	(772 153)
Provisions sur intérêts à recevoir sur crédits accordés à la clientèle	(16 953)	(30 613)
Total des AR et des provisions	(4 149 044)	(3 584 674)
Total net des créances à la clientèle	174 090 591	136 509 597

(*) Le solde de la provision pour créances douteuses s'élève au 31/12/2024 à 3 405 168 DT et se présente comme suit :

Classe de risque	Créances douteux	Créances rééchelonnées	Total	Taux légal (a)	Provision selon le taux légal	Taux TMF	Provision complémentaire (b)	Total Provision 2024
Classe 0		1 333 179	1 333 179	25%	89 513	25%	-	89 513
Classe 1	5 438 610		5 438 610	10%&25%	575 287	10%&25%	-	575 287
Classe 2	495 910		495 910	25%	123 978	100%	371 932	495 910
Classe 3	296 122		296 122	50%	148 061	100%	148 061	296 122
Classe 4	264 351		264 351	75%	198 263	100%	66 088	264 351
Classe 5	1 683 986		1 683 986	100%	1 683 985	100%	-	1 683 985
Total général	8 178 979	1 333 179	9 512 158		2 819 087	100%	586 081	3 405 168

5.1.2.1 Répartition de l'encours des créances à la clientèle :

La répartition de l'encours des créances à la clientèle, par secteur d'activité, par catégorie, par maturité, et par produit, se présente comme suit :

A. Encours par secteur d'activité :

Désignation	31/12/2024		31/12/2023	
	Montant	%	Montant	%
Activités génératrices de revenus	163 722 139	93,58%	132 509 285	96,44%
Agriculture	26 183 023	14,97%	19 753 001	14,38%
Elevage	37 539 079	21,46%	31 570 733	22,98%
Artisanat	440 684	0,25%	298 105	0,22%
Commerce	72 109 392	41,22%	59 094 617	43,01%
Services	27 449 961	15,69%	21 792 829	15,86%
Amélioration des conditions de vie	11 235 530	6,42%	4 884 552	3,56%
Amélioration du logement	10 593 786	6,06%	3 970 552	2,89%
Autres activités pour l'amélioration des conditions de vie	641 743	0,37%	914 000	0,67%
Total	174 957 669	100,00%	137 393 837	100,00%

B. Nombre d'emplois créés par catégorie de microcrédit :

Désignation	31/12/2024		31/12/2023	
	Nombre de crédits Décaissés	Emplois créés et/ou maintenus	Nombre de crédits Décaissés	Emplois créés et/ou maintenus
Activités génératrices de revenus	23 587	37 739	20 854	33 366
Entilek	3 705	5 928	3 667	5 867
Tannia	15 484	24 774	13 730	21 968
Tawfik	4 044	6 470	3 199	5 118
Imtiez	354	566	258	413
Amélioration des conditions de vie	3 081	0	1 590	
Dari	10	0	7	0
Dari+	2 986	0	1 331	0
9rayti	0	0	1	0
A3yedna	85	0	251	0
Total	26 668	37 739	22 444	33 366

C. La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	>12 Mois	Total
Créances saines	21 362 906	73 324 319	70 758 286	165 445 511
Portefeuille à risque (PAR)	2 623 435	2 740 578	1 171 439	6 535 452
Restructuré - Sain	221 585	615 133	496 461	1 333 179
Restructuré / PAR	700 570	538 176	404 780	1 643 527
Total	24 908 497	77 218 207	72 830 965	174 957 669

D. Mouvements des créances douteuses

Désignation	Encours 2023	Provision au 31/12/2023	Encours 2024	Provision au 31/12/2024
Créances à la clientèle	129 279 889	-	165 445 511	-
Crédits rééchelonnés	1 375 880	(79 859)	1 333 179	(89 513)
Clients douteux ou litigieux	6 738 068	(2 702 049)	8 178 979	(3 315 655)
Total	137 393 837	(2 781 908)	174 957 669	(3 405 168)

PAR	Encours au 31/12/2023	Augmentation/ Diminution	Encours au 31/12/2024	Provisions au 31/12/2023	Dotation/Reprise 2024	Provisions au 31/12/2024
0	130 655 769	36 122 921	166 778 690	(79 859)	(9 654)	(89 513)
1-30	4 511 937	926 673	5 438 610	(475 919)	(99 368)	(575 287)
31-60	319 010	176 900	495 910	(319 009)	(176 901)	(495 910)
61-90	314 585	(18 463)	296 122	(314 585)	18 463	(296 122)
91-120	220 204	44 147	264 351	(220 204)	(44 147)	(264 351)
121- 180	400 379	43 801	444 180	(400 379)	(43 801)	(444 180)
181- 365	971 953	267 853	1 239 806	(971 953)	(267 852)	(1 239 805)
Total	137 393 837	37 563 832	174 957 669	(2 781 908)	(623 260)	(3 405 168)

5.1.3. AC 3 - Placements :

Le solde des placements s'élève au 31/12/2024 à 3 088 DT contre 20 298 487 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt à terme Tanit SICAV	3 088	3 088
Dépôt à terme ABOP	-	10 000 000
Dépôt à terme STB	-	-
Dépôt à terme QNB	-	-
Dépôt à terme BH	-	-
Dépôt à terme BTE	-	10 500 000
Sous-Total des placements	3 088	20 503 088
Produits à recevoir sur placements	-	4 397
Produits constatés d'avances sur placements	-	(208 998)
Total des placements	3 088	20 298 487

5.1.4. AC 4 - Valeurs immobilisées

La valeur nette des actifs immobilisés s'élève au 31/12/2024 à 922 246 DT contre 1 004 875 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	VB 31/12/2023	Acquisition /transfert de la période	VB 31/12/2024	Amort cumulé 31/12/2023	Dotation de la période	Amort cumulé 31/12/2024	VCN 31/12/2023	VCN 31/12/2024
Concessions de marques, brevets	34 054	-	34 054	(34 054)	-	(34 054)	-	-
Logiciels	264 373	4 166	268 539	(164 294)	60 271	(224 565)	100 079	43 974
Logiciels SIG	827 530	-	827 530	(827 530)	-	(827 530)	-	-
Immobilisations incorporelles	1 125 957	4 166	1 130 123	(1 025 878)	60 271	(1 086 149)	100 079	43 974
Installations générales, agencement	710 607	122 028	832 635	(309 013)	75 016	(384 029)	401 594	448 606
Équipement de bureau	45 080	10 877	55 957	(23 419)	5 035	(28 454)	21 661	27 503
Mobilier de bureau	350 058	45 332	395 390	(154 267)	34 619	(188 886)	195 791	206 504
Matériel informatique	690 662	37 100	727 762	(544 582)	86 493	(631 075)	146 080	96 687
Immo à statut juridique particulier	203 490	-	203 490	(63 820)	40 698	(104 518)	139 670	98 972
Immobilisations corporelles	1 999 897	215 337	2 215 234	(1 095 101)	241 861	(1 336 962)	904 796	878 272
Total des valeurs immobilisées	3 125 854	219 503	3 345 357	(2 120 979)	302 132	(2 423 111)	1 004 875	922 246

5.1.4.1 Immobilisations à statut juridique particulier :

Rubriques	Paielements minimaux	Valeur actualisée des paielements
Echéances à moins d'un an	33 833	26 040
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans	43 405	37 863
Total des paielements minimaux futurs au titre de la location	77 238	63 903
Moins les montants représentant des charges financières	13 335	
Valeurs actualisées des paielements minimaux futurs	63 903	

Les immobilisations à statut juridique particulier que dispose Taysir Microfinance, s'agit de deux véhicules acquis entre 2021 et 2023 pour une valeur totale de 211 250, Ces acquisitions ont été réalisées auprès de Tunisie Leasing conformément aux conditions du marché.

En fin du bail Taysir Microfinance est considérée comme propriétaire de l'actif à la fin du contrat, amortit l'actif loué au cours de la durée du contrat.

5.1.5. AC 5 - Autres actifs

Les autres actifs s'élevaient au 31/12/2024 à 3 530 753 DT contre 2 954 596 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Produits à recevoir	386 002	143 667
Produits à recevoir UE	1 966 783	1 966 783
Charges constatées d'avance	277 302	225 468
Compte d'attente à régulariser (actif)	46 336	46 656
Comptes d'attente et de régularisation	2 676 423	2 382 574
Frais préliminaires	875 984	875 984
Frais d'émission des emprunts	1 586 076	1 024 384
Stock	29 516	47 863
Personnel - avances et acomptes	4 914	14 713
Personnel - Prêts	21 929	1 717
Cautionnements	97 160	94 260
Autres	2 615 579	2 058 921
Moins : provisions/résorptions	(1 761 249)	(1 486 899)
Total	3 530 753	2 954 596

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires	875 984	875 984
Résorption des frais préliminaires	(875 984)	(875 984)
Frais préliminaires	-	-
Frais d'émission des emprunts	1 586 076	1 024 384
Résorption des frais d'émission des emprunts	(885 265)	(610 915)
Frais d'émission des emprunts	700 811	413 469

5.1.6 PA 3 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales s'élève au 31/12/2024 à 134 228 917 DT contre 111 231 624 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à plus d'un an	95 185 338	66 928 025
Échéances à plus d'un an sur Emprunts matérialisés	49 939 000	22 512 000
Échéances à plus d'un an sur Autres fonds empruntés	45 246 338	44 416 025
Échéances à plus d'un an sur Ressources spéciales	0	0
Échéances à moins d'un an	36 318 711	41 812 610
Échéances à moins d'un an sur Emprunts matérialisés	12 573 000	7 673 000
Échéances à moins d'un an sur Autres fonds empruntés	23 745 711	34 139 610
Échéances à moins d'un an sur Ressources spéciales	0	0
Intérêts courus non échus	2 724 868	2 490 989
Intérêts courus non échus sur Emprunts matérialisés	1 721 828	1 018 822
Intérêts courus non échus sur Autres fonds empruntés	1 003 040	1 472 167
Intérêts courus non échus sur Ressources spéciales	0	0
Total	134 228 917	111 231 624

5.1.6.1 Ventilation des emprunts et ressources extérieures

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle en distinguant les échéances suivantes :

Ventilation des emprunts et ressources extérieures	Solde au 31/12/2024	< 3 mois	Entre 3 et 12 mois	>12 mois
Emprunts matérialisés :	64 118 089	-	14 179 089	49 939 000
Emprunts obligataires	64 118 089	-	14 179 089	49 939 000
Autres fonds empruntés :	70 110 828	7 784 145	17 080 343	45 246 338
Emprunts bancaires	70 033 088	7 776 449	17 057 684	45 198 953
Financement leasing	77 740	7 696	22 659	47 385
Prêts auprès des autres établissements	-	-	-	-
Ressources spéciales :	-	-	-	-
Ressources extérieures / budgétaires	-	-	-	-
Total	134 228 917	7 784 145	31 259 432	95 185 338

5.1.6.2 Détail des emprunts et ressources extérieures

A. Conditions des emprunts et ressources extérieures :

- Emprunts matérialisés

Emprunts obligataires	Année	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Période de grâce
Emprunt obligataire 1-A	2019	3 500 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 1-B	2019	1 500 000	Annuelle	7	12 mois
Emprunt obligataire 2	2019	5 000 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 3-A	2022	13 150 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 3-B	2022	850 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 3-C	2022	1 000 000	Annuelle	7	12 mois
Emprunt obligataire 4-A	2023	9 215 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 4-B	2023	6 000 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 5-A-1	2024	29 955 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 5-A-2	2024	2 045 000	Annuelle	7	24 Mois
Emprunt obligataire 5-B-1	2024	7 545 000	Annuelle	5	12 mois
Emprunt obligataire 5-B-2	2024	455 000	Annuelle	7	24 Mois

- Autres fonds empruntés

Emprunts bancaires	Année	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Période de grâce
BEI	2017	2 500 000	Annuelle	5	6 mois
SILATECH	2015	372 922	In fine	6	-
	2017	388 863	In fine	6	-
TAEF	2015	1 982 400	Trimestrielle	3	12 mois
Banque de Tunisie	2014	670 000	Mensuelle	5	-
	2015	330 000	Mensuelle	5	-
	2017	1 000 000	Mensuelle	5	-
Amen Bank	2014	500 000	Trimestrielle	5	12 mois
	2017	1 500 000	Mensuelle	5	12 mois
Amen Bank AFD	2018	2 500 000	Semestrielle	5	-

Emprunts bancaires	Année	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Période de grâce
	2019	5 000 000	Semestrielle	5	-
	2020	10 000 000	Semestrielle	5	-
Amen Bank BAD 1	2020	3 900 000	Semestrielle	3	6 mois
Amen Bank BAD 2	2021	4 000 000	Semestrielle	5	3 mois
	2022	1 000 000	Semestrielle	5	3 mois
Amen Bank BAD 3	2023	12 000 000	Semestrielle	5	6 mois
Amen Bank -SANAD	2023	10 000 000	Trimestrielle	-	-
BH	2019	3 000 000	Trimestrielle	5	3 mois
	2020	10 157 124	Trimestrielle	5	3 mois
	2021	3 000 000	Trimestrielle	5	3 mois
BH Covid	2021	1 000 000	Trimestrielle	7	3 mois
BH Covid SOTUGAR	2021	1 000 000	Trimestrielle	7	3 mois
BIAT 1	2020	7 000 000	Trimestrielle	5	3 mois
BIAT 2	2021	10 000 000	Trimestrielle	7	3 mois
BTK	2014	940 000	Mensuelle	5	-
UBCI 1	2015	770 000	Trimestrielle	3	-
	2017	730 000	Trimestrielle	3	-
UBCI 2	2021	5 000 000	Trimestrielle	5	3 mois
UBCI 3	2023	10 000 000	Trimestrielle	5	3 mois
UBCI 4	2024	4 000 000	Trimestrielle	5	4 mois
Attijari Bank 1	2021	2 000 000	Mensuelle	7	3 mois
Attijari Bank 2	2019	1 000 000	Mensuelle	5	-
	2020	1 000 000	Mensuelle	5	-
	2022	3 000 000	Mensuelle	5	-
STB 1	2020	3 000 000	Semestrielle	5	3 mois
STB 2	2022	400 000	Semestrielle	5	6 mois
	2023	4 600 000	Semestrielle	5	6 mois
ABC Bank	2021	3 000 000	Mensuelle	3	-
ABC Bank 2	2024	5 000 000	Mensuelle	3	-
ATB	2021	3 000 000	Semestrielle	5	3 mois
BTL	2023	2 000 000	Trimestrielle	5	3 mois
	2024	2 000 000	Trimestrielle	5	3 mois
UIB	2023	10 000 000	Trimestrielle	3	3 mois
BTE	2024	4 000 000	Mensuelle	5	-
Horchani Finance	2023	6 000 000	In fine	4 Jours	-
Horchani Finance	2023	5 000 000	In fine	1 mois	-
Horchani Finance	2024	20 000 000	In fine	5 mois	-

Financement leasing	Année	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Période de grâce
Tunisie Leasing	2021	98 490	Mensuelle	5	-
Tunisie Leasing	2023	105 000	Mensuelle	5	-

B. Amortissement des emprunts et ressources extérieures

- Emprunts matérialisés

Emprunts obligataires	Année	Encours 31/12/2023	Court Terme	Long Terme	Nouveau Emprunts 2024	Remboursement Emprunts 2024	Encours 31/12/2024	Court Terme	Long Terme
Emprunt obligataire 1-A	2 019	700 000	700 000	-	-	700 000	-	-	-
Emprunt obligataire 1-B	2019	900 000	300 000	600 000	-	300 000	600 000	300 000	300 000
Emprunt obligataire 2	2019	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-
Emprunt obligataire 3-A	2022	10 520 000	2 630 000	7 890 000	-	2 630 000	7 890 000	2 630 000	5 260 000
Emprunt obligataire 3-B	2022	850 000	-	850 000	-	-	850 000	-	850 000
Emprunt obligataire 3-C	2022	1 000 000	-	1 000 000	-	-	1 000 000	200 000	800 000
Emprunt obligataire 4-A	2023	9 215 000	1 843 000	7 372 000	-	1 843 000	7 372 000	1 843 000	5 529 000
Emprunt obligataire 4-B	2023	6 000 000	1 200 000	4 800 000	-	1 200 000	4 800 000	1 200 000	3 600 000
Emprunt obligataire 5-A-1	2024	-	-	-	29 955 000	-	29 955 000	5 991 000	23 964 000
Emprunt obligataire 5-A-2	2024	-	-	-	2 045 000	-	2 045 000	409 000	1 636 000
Emprunt obligataire 5-B-1	2024	-	-	-	7 545 000	-	7 545 000	-	7 545 000
Emprunt obligataire 5-B-2	2024	-	-	-	455 000	-	455 000	-	455 000
Total		30 185 000	7 673 000	22 512 000	40 000 000	7 673 000	62 512 000	12 573 000	49 939 000

- **Autres fonds empruntés**

Emprunts bancaires	Année	Encours 31/12/2023	Court Terme	Long Terme	Nouveau Emprunts 2024	Remboursement Emprunts 2024	Encours 31/12/2024	Court Terme	Long Terme
Amen Bank AFD	2019	500 000	500 000	-	-	500 000	-	-	-
	2020	2 400 000	2 000 000	400 000	-	2 000 000	400 000	400 000	-
Amen Bank BAD 2	2021	2 400 000	800 000	1 600 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
	2022	700 000	200 000	500 000	-	200 000	500 000	200 000	300 000
Amen Bank BAD 3	2023	10 800 000	2 400 000	8 400 000	-	2 400 000	8 400 000	2 400 000	6 000 000
Amen Bank SANAD	2023	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	2 000 000	8 000 000
BH	2019	188 703	188 703	-	-	188 703	-	-	-
	2020	3 310 700	2 514 569	796 131	-	2 451 647	863 152	863 152	-
	2021	1 056 084	835 238	220 846	-	837 300	220 845	220 845	-
BH Covid	2021	1 000 000	210 959	789 041	-	170 774	833 079	230 054	603 025
BH Covid SOTUGAR	2021	1 000 000	214 138	785 862	-	173 152	830 412	231 812	598 600
BIAT 1	2020	2 505 263	1 431 579	1 073 684	-	1 431 579	1 073 683	1 073 683	-
BIAT 2	2021	7 863 636	1 861 472	6 002 165	-	1 861 471	6 002 163	1 861 471	4 140 692
UBCI 2	2021	3 250 000	1 250 000	2 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
UBCI 3	2023	9 000 000	2 000 000	7 000 000	-	2 000 000	7 000 000	2 000 000	5 000 000
UBCI 4	2024	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000	800 000	3 200 000
Attijari Bank 1	2021	1 248 295	402 522	845 772	-	404 561	843 732	442 262	401 470
Attijari Bank 2	2020	-	-	-	-	-	-	-	-
	2022	2 105 490	580 829	1 524 662	-	580 828	1 524 660	638 260	886 400
STB 1	2020	900 000	600 000	300 000	-	600 000	300 000	300 000	-
STB 2	2022	1 400 000	400 000	1 000 000	-	400 000	1 000 000	400 000	600 000
	2023	2 625 000	750 000	1 875 000	-	750 000	1 875 000	750 000	1 125 000
ABC Bank	2021	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-
ABC Bank 2	2024	-	-	-	5 000 000	-	5 000 000	1 666 667	3 333 333
ATB	2021	1 200 000	600 000	600 000	-	600 000	600 000	600 000	-
BTL	2023	2 000 000	400 000	1 600 000	-	400 000	1 600 000	400 000	1 200 000
	2024	-	-	-	2 000 000	222 224	1 777 776	444 444	1 333 332
UIB	2023	10 000 000	2 972 330	7 027 670	-	2 972 330	7 027 670	3 320 940	3 706 730
BTE	2024	-	-	-	4 000 000	357 865	3 642 135	671 758	2 970 377
Total		78 453 171	34 112 339	44 340 833	25 000 000	34 302 436	68 914 307	23 715 348	45 198 959

Financement leasing	Année	Encours 31/12/2023	Court Terme	Long Terme	Nouveau Emprunts 2024	Remboursement Emprunts 2024	Encours 31/12/2024	Court Terme	Long Terme
Tunisie Leasing	2021-2023	102 461	27 271	75 190	-	27 271	77 742	30 357	47 385
Total		102 461	27 271	75 190	-	27 271	77 742	30 357	47 385

Prêts auprès des autres établissements	Année	Encours 31/12/2023	Court Terme	Long Terme	Nouveau Emprunts 2024	Remboursement Emprunts 2024	Encours 31/12/2024	Court Terme	Long Terme
Horchani Finance	2 024	-	-	-	20 000 000	20 000 000	-	-	-
Total		-	-	-	20 000 000	20 000 000	-	-	-

TOTAL GENERAL		108 740 632	41 812 610	66 928 023	85 000 000	62 002 707	131 504 049	36 318 705	95 185 344
----------------------	--	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------

5.1.7 PA 4 - Autres passifs

Le solde des autres passifs s'élève au 31/12/2024 à 10 875 105 DT contre 8 215 413 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour risques et charges	751 703	722 831
Provisions pour passifs et charges	751 703	722 831
Sommes reçues des clients en attente d'affectation	1 990 896	1 352 645
Compte d'attente à régulariser (passif)	586 595	468 198
Charges à payer	217 748	955 384
Autres comptes créditeurs	212 124	131 417
Autorité de microfinance	244 186	218 147
Comptes d'attente et de régularisation	3 251 549	3 125 791
Avance sur subvention UE	917 722	917 722
Dettes Fournisseurs (**)	1 219 616	1 269 133
Etat d'impôt sur les sociétés à payer	2 013 477	579 543
Etat, autres impôts et taxes	1 571 775	778 634
Autres passifs	1 149 263	821 759
Autres	6 871 853	4 366 791
Total	10 875 105	8 215 413

(**) Dont une ancienne dette de 1 049 061 DT soit l'équivalent de 356 348 € à l'égard de Adie International en contrepartie de ses services d'assistance lors de la période de création et de préexploitation. Taysir a relancé la procédure de règlement de cette dette auprès de la Banque centrale afin de pouvoir être payée sur la créance relative à la subvention UE à recevoir qui transite via ADIE ; étant donné que cette dernière a déjà opéré la compensation à son niveau dans l'attente du dénouement de cette opération. Notons que cette dette n'a pas fait l'objet d'actualisation au taux de clôture de l'exercice.

5.1.8 CP 4 - Autres capitaux propres

Le solde des autres capitaux propres s'élève au 31/12/2024 à 154 238 DT contre 1 515 227 DT au 31/12/2023 Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fonds de dotation QFF	-	1 306 900
Subvention d'investissement BEI	78 005	78 005
Subvention d'investissement MONACO	403 765	403 765
Total des subventions d'investissement	481 770	1 788 670
Résorption subvention d'investissement BEI	(68 070)	(42 329)
Résorption subvention d'investissement MONACO	(259 462)	(231 114)
Total Résorption subventions d'investissement	(327 532)	(273 443)
Total	154 238	1 515 227

5.1.9. Capitaux propres :

Le solde des capitaux propres s'élève au 31/12/2024 à 41 911 480 DT contre 47 904 269 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Capital	Subventions	Résorption des subventions	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Total des CP avant affectation au 31.12.2023	12 000 000	1 788 670	(273 443)	1 200 000	20 521 557	12 667 485	47 904 269
Affectation du résultat de l'exercice 2023	-	(1 306 900)	-	-	13 974 385	(12 667 485)	-
Distribution de dividendes (Selon AGO 23/02/2024&05/08/2024)	-	-	-	-	(34 495 942)		(34 495 942)
Résorptions des subventions d'investissement	-	-	(54 089)	-	-	-	(54 089)
Augmentation du capital (Selon AGE du 01/08/2024)	14 300 000	-	-	-	-	-	14 300 000
Total des CP avant résultat au 31.12.2024	26 300 000	481 770	(327 532)	1 200 000	-	-	27 654 238
Résultat de la période	-	-	-	-	-	14 257 242	14 257 242
Total des CP avant affectation au 31.12.2024	26 300 000	481 770	(327 532)	1 200 000	-	14 257 242	41 911 480

Le capital social est composé de 263 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT chacun, la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nbre d'actions	Valeur Nominal en DT	Pourcentage
Horchani Finances	262 988	26 298 800	99.99%
Horchani Pêches	2	200	0%
HDPM	2	200	0%
STUMAC	2	200	0%
M,Rached Horchani	2	200	0%
Mme Naila Horchani	2	200	0%
Mme Rim Loukil	2	200	0%
Total	263 000	26 300 000	100%

5.2. Notes sur l'état de résultat

5.2.1 Produits d'exploitation des activités de microfinance

Les intérêts sur portefeuille de crédit s'élèvent au 31/12/2024 à 46 330 047 DT contre 35 237 903 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur créances à la clientèle	45 714 673	34 961 738
Intérêt sur créance à la clientèle ICNE	615 374	276 165
Intérêts et revenus assimilés	46 330 047	35 237 903

- Les mouvements des agios réservés se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Solde d'ouverture des intérêt réservés de l'exercice	772 153	827 955
Les intérêts réservés au cours de l'exercice	445 437	418 256
Les intérêts réservés au cours de l'exercice précédents et encaissés et repris en résultat au cours de l'exercice	(298 852)	(205 101)
Les intérêts réservés définitivement radiés	(191 815)	(268 957)
Les intérêts réservés à la date de clôture	726 923	772 153

Les commissions de gestion et de mise en place des crédits s'élèvent au 31/12/2024 à 2 855 824 DT contre 2 397 183 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Commissions de mise en place	2 659 009	2 271 527
Commission vente carte CCP	30 365	26 082
Autres commissions (CRA)	166 450	99 574
Total	2 855 824	2 397 183

Les revenus sur portefeuille de placement à court terme s'élèvent à 968 957 DT au 31/12/2024 contre 518 517 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur placement à terme	776 952	436 492
Intérêts sur compte courant	192 005	82 025
Gains sur portefeuille-titres de placement à CT	968 957	518 517

5.2.2 CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent au 31/12/2024 à 13 932 286 DT contre 8 556 925 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts emprunts Amen Bank	2 555 209	1 975 717
Intérêts emprunts Banque de Tunisie	-	-
Intérêts emprunts BH	472 214	879 966
Intérêts emprunts Attijari Bank	310 307	398 702
Intérêts emprunts UBCI	1 209 254	1 035 774
Intérêts emprunts BIAT	996 346	1 347 516
Intérêts emprunts STB	495 654	456 545
Intérêts emprunts obligataires	4 754 516	1 982 730
Intérêts emprunts ATB	117 103	181 713
Intérêts des emprunts HF	997 294	52 240
Intérêts emprunts BTL	331 601	33 332
Intérêts emprunts UIB	992 418	15 433
Intérêts Financement leasing	13 335	9 113
Intérêts emprunts ABC BANK	422 231	188 144
Intérêts emprunts BTE	264 804	-
Total	13 932 286	8 556 925

5.2.3 CH 2 - Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent au 31/12/2024 à 1 092 194 DT contre 969 131 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Frais et commissions bancaires	106 567	183 230
Commissions d'assurance	711 277	607 053
Dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts	274 350	178 848
Total	1 092 194	969 131

5.2.4 PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs s'élèvent au 31/12/2024 à 2 204 099 DT contre 1 757 267 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux Provisions sur crédits à la clientèle	2 177 441	1 354 702
Dotation aux provisions pour risque et charges	275 833	257 431
Pertes sur créances de l'exercice (passage en perte)	1 722 844	2 535 334
Pertes sur intérêts de report COVID 19	14 548	79 805
Autres pertes	115 029	38 323
Reprises sur provisions pour dépréciation sur crédits à la clientèle	(1 567 841)	(2 120 251)
Reprises sur provisions pour risque et charges	(246 961)	(106 067)
Produit de recouvrement sur les créances radiées	(286 794)	(282 010)
Total	2 204 099	1 757 267

5.2.5 PR 7 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à 387 403 DT contre 422 772 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Facturation Taysir conseil	17 660	95 961
Commissions d'assurance BH	267 829	215 670
Résorption des subventions d'investissement	54 089	70 933
Autres Produits d'exploitation	47 825	40 208
Total	387 403	422 772

5.2.6 CH 6 - Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2024 à 9 262 310 DT contre 7 611 490 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	7 398 489	5 477 095
Congés payés	58 305	43 037
Avantages en nature	579 567	508 487
Salaires Bruts SIVP	454 348	417 474
Provision pour prime à servir	(669 251)	97 746
Charges salariales	7 821 458	6 543 839
Charge patronales CNSS	1 160 016	858 681
Accident de travail	35 003	25 996
Cotisation de sécurité sur rémunérations additionnelles	8 656	7 205
Charges sociales	1 203 675	891 882
TFP	158 118	117 179
FOPROLOS	79 059	58 590
Charges fiscales	237 177	175 769
Total	9 262 310	7 611 490

5.2.7 CH 7 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à 5 098 997 DT contre 4 092 800 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Achats fournitures et matières consommables	298 537	303 364
Charges locatives	1 576 203	1 298 814
Entretien et réparations	603 938	494 936
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	417 791	501 471
Frais de missions et réceptions	440 036	376 223
Frais de publication	1 004	-
Frais postaux et de Télécommunication	221 687	188 240
Contribution Autorité de Contrôle de Microfinance	244 480	214 690
Autres charges	28 743	35 456
Impôt et taxe	1 215 338	628 356
Jetons de présence	51 240	51 250
Total	5 098 997	4 092 800

5.2.8 CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2024 à 302 132 DT contre 280 946 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	60 271	60 517
Immobilisations corporelles	241 861	220 429
Total	302 132	280 946

5.3. Notes sur les engagements hors Bilan

5.3.1. Garanties Reçues de la clientèle :

Les engagements reçus s'élèvent au 31/12/2024 à 181 355 516 DT contre un solde de 139 219 154 DT au 31/12/2023 et qui représentent les garanties reçues sur les crédits actifs. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues (Caution solidaire personne physique)	134 410 181	105 404 054
Garanties reçues (Fond de commerce)	303 976	396 420
Garanties reçues (Matériel roulant)	46 641 359	33 418 680
Total	181 355 516	139 219 154

5.3.2. Garanties Accordées :

Les engagements accordés s'élèvent au 31/12/2024 à 8 100 DT et correspondent à une caution de garantie accordée à notre fournisseur de carburant SHELL.

5.3.3. Créances radiées :

Le solde des créances radiées s'élève au 31/12/2024 à 1 844 102 DT en principal et intérêt contre 2 434 174 DT au 31/12/2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Passage en perte principale	1 554 181	2 030 946
Passage en perte en intérêts	289 921	403 228
Total	1 844 102	2 434 174

5.3.4. Engagement sur les financements accordés :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Financements accordés à la clientèle	181 000	132 000
Total	181 000	132 000

5.3.5. Engagement sur les financements reçus :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Financements reçus des établissements bancaires	35 000 000	7 000 000
Total	35 000 000	7 000 000

Note complémentaire sur les engagements hors bilan

L'état des engagements hors bilan établi conformément à la NCT 14 au 31/12/2024 se présente comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles (1)	8 100	8 100				
*cautionnement	8 100	8 100				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle	0	0				
* Hypothèques						
* nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature (2)	181 000	181 000				
h) Créances radiées (3)	1 844 102	1 844 102				
TOTAL	2 033 202	2 033 202				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles (4)	134 410 181	134 410 181				
*cautionnement	134 410 181	134 410 181				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle (5)	46 945 335	46 945 335				
* hypothèques						
* nantissement	46 945 335	46 945 335				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
f) engagement par signature (6)	35 000 000	35 000 000				
TOTAL	216 355 516	216 355 516				
3-Engagements réciproques						
TOTAL	-	-				

- (1) Il s'agit d'une caution de garantie accordée à notre fournisseur de carburant SHELL
- (2) Il s'agit des financements accordés à nos clients non encore débloqués au 31/12/2024.
- (3) Il s'agit de l'encours des crédits radiés et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes.
- (4) Il s'agit des garanties reçues (Caution solidaire personnes physiques)
- (5) Il s'agit des garanties reçues (Fonds de commerce : 303 976 DT et Matériel roulant : 46 641 359 DT)
- (6) Il s'agit des financements reçus des établissements bancaires non encore débloqués au 31/12/2024.

6. Note sur l'état des flux de trésorerie :

La trésorerie de fin de l'exercice est composée par les éléments suivants :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BH	390 523	461 310
Compte CCP	2 659 263	1 196 408
Amen Bank	2 585 285	3 021 326
UBCI	28 777	406 851
Banque de Tunisie	62	62
Attijari Bank	30 925	39 667
STB	30 909	4 806
BIAT	532 111	376 993
Via mobile-Swared	291 102	163 665
ABC BANK	803 321	65 033
ATB	215 236	210 577
QNB	31 482	31 691
BTL	31 522	59 867
BTE	180 310	121 351
UIB	328 697	365
Caisses en Dinars	329 299	423 779
Dépôt à terme Tanit SICAV	3 088	3 088
Dépôt à terme ABOP	-	10 000 000
Dépôt à terme STB	-	-
Dépôt à terme QNB	-	-
Dépôt à terme BH	-	-
Dépôt à terme BTE	-	10 500 000
Produits à recevoir sur placements	-	4 399
Produits constatés d'avances sur placements	-	(209 000)
Total	8 471 912	26 882 238

7. Note sur les parties liées :

7.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Taysir Microfinance sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Taysir Microfinance. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- Taysir Conseil ;
- Horchani Immobilière ;
- Horchani Finance
- Mr. Horchani ;
- BH Bank.

7.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2024

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2024, se présentent comme suit :

7.2.1 Transactions réalisées avec Taysir Conseil :

Eu égard la gestion par Taysir Conseil de certains projets dans le cadre de sa mission en tant qu'association, Taysir Conseil et Taysir microfinance ont conclu un certain nombre de conventions de collaboration par lesquelles, Taysir Microfinance devrait assister l'Association dans l'exécution du projet IPTIC « Impact des politiques et création d'emplois dans les TIC en Tunisie », qui vise à sensibiliser, identifier et sélectionner des femmes et des jeunes de moins de 35 ans, particulièrement dans les secteurs de la Deep Tech, au sein du gouvernorat de Sfax.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche inclusive pour promouvoir l'égalité des opportunités et soutenir l'émergence de talents innovants dans le domaine des technologies avancées.

Les participants dont les projets seront retenus auront l'opportunité de rejoindre le programme d'accompagnement IPTIC. Celui-ci est structuré en plusieurs phases clés : une préincubation pour affiner les idées et les concepts, une formation ciblée pour acquérir les compétences essentielles, une incubation pour développer et tester les solutions, et enfin une accélération pour maximiser leur impact et leur potentiel de croissance.

Le projet IPTIC est mis en œuvre par l'Organisation internationale du travail (OIT) avec le soutien financier de KOICA Tunisie. Sa réalisation est assurée par Taysir Conseil, en collaboration étroite avec le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA).

Les prestations demandées par Taysir Conseil à Taysir Microfinance dans le cadre de cette mission sont détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, et ont fait l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet cité au préambule.

Montant de la facturation au 31 décembre 2024 : 21 000 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 04/04/2025.

7.2.2 Transactions réalisées avec BH Bank :

- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-1 » qui s'élève à 5 000 000 DT.
- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-2 » qui s'élève à 5 000 000 DT.

Les charges financières se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 9 282 DT.

Les termes sont basés sur les conditions du marché.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 15/06/2020.

- La société a contracté un emprunt à moyen terme en janvier 2020 auprès de BH Bank, d'un montant de 12 000 000 DT remboursable sur 5 ans.
- La société a signé un contrat de prêt à moyen terme auprès de la BH Bank, d'un montant de 3 000 000 DT. Le crédit a été débloqué, le 30 janvier 2019, remboursable sur 5 ans.

Les charges financières se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 472 214 DT.

Les termes sont basés sur les conditions du marché.

7.2.3 Transactions réalisées avec « Horchani Finance » :

- Une convention de prêt a été conclue entre Taysir Microfinance et la société HORCHANI Finance le 15 septembre 2023, en vertu de laquelle la société HORCHANI Finance accorde un crédit direct à court ou moyen terme dont le montant variera à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins de la société Taysir. Les charges d'intérêts relatives aux dits crédits se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 994 031 DT.
- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et la société Horchani Finance le 23 novembre 2020, en vertu de laquelle la société Horchani finance a accordé son aval par le biais du nantissement du premier rang sur les 287 500 titres Amen Bank qu'elle détient, au profit de la BIAT et ce en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par Taysir Microfinance auprès de la BIAT. En contrepartie de son engagement, la société Horchani Finance perçoit une rémunération annuelle de 3% (H.T) calculée sur la base de l'encours du crédit.

Les charges se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 58 895 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15/06/2020.

Les termes sont basés sur les conditions du marché et les taux appliqués par les banques.

7.2.4 Transactions réalisées avec « Horchani immobilière » :

Taysir a conclu, en date du 16 Mai 2022, un contrat de location avec la société « HORCHANI Immobilière » portant sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble construit sur le terrain et titre foncier n°59219 Tunis située à la Place Mendès France, Mutuelle-ville d'une superficie totale et approximative de 520 mètres carrés environ y compris les surfaces communes.

La location objet du contrat est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans qui prend effet à partir du 1er octobre 2022 et qui prend fin le 30 septembre 2027.

Les charges locatives se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 192 052 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 27/02/2023.

La valeur locative est basée sur les conditions du marché.

7.2.5 Transactions réalisées avec la société « Tunisie Valeurs » :

Un protocole d'accord a été conclu et signé entre la société Taysir Microfinance et la société Tunisie Valeurs le 17 Avril 2023, en vertu duquel la société « Tunisie Valeurs » a accepté d'accompagner Taysir Microfinance dans le pilotage et le placement des emprunts obligataires privés du marché financier Tunisien.

Par ailleurs, la société Taysir Microfinance s'engage à payer à la société « Tunisie Valeurs » au titre de la mission précitée une commission de placement égale à 0.7% HT du montant global de chaque emprunt payable à la clôture des souscriptions.

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature, elle restera en vigueur jusqu'à la clôture de l'opération et au plus tard 36 mois à compter de sa date de signature.

Le total des commissions d'engagements payable à « Tunisie Valeurs » à ce titre s'élève pour l'exercice 2024 à 378 921 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 17/04/2023.

Les termes sont basés sur les conditions du marché.

7.2.6 Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, Membres du conseil d'administration et des comités réglementaires

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se résument comme suit :

(Chiffres en DT)

	Directrice Générale		Directeurs Généraux adjoints		Membres du conseil d'administration et Des comités réglementaires	
	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2024	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2024	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2024
Avantages à court (*)	394 022	-	733 691	37 355	51 240	51 240

(*) Y compris les charges sociales, fiscales et congés payés

8. Note sur les événements postérieurs :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 04/04/2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

TAYSIR MICROFINANCE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires de « TAYSIR MICROFINANCE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TAYSIR MICROFINANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total capitaux propres de 41 911 480 DT dont un résultat bénéficiaire de l'exercice de 14 257 242 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « TAYSIR MICROFINANCE » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre

à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04/04/2025

Les Commissaires aux Comptes

Tunisie Audit et Conseil

Wassim CHAKROUN

ECC- MAZARS

Borhen CHEBBI

TAYSIR MICROFINANCE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « TAYSIR MICROFINANCE »

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 nouveau et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2024.

A.1 Opérations avec Taysir Conseil :

Le Conseil d'Administration de Taysir Microfinance, réuni le 04 avril 2025, a autorisé la conclusion des deux nouvelles conventions suivantes :

01 Une convention a été conclue avec l'association Taysir Conseil pour l'assister dans le projet « IPTIC », pour une durée commençant le 08/10/2024 pour prendre fin avec la fin de la durée de projet.

Aux termes de cette convention, le projet « IPTIC » vise à renforcer l'impact des politiques de l'emploi et soutenir la création d'emplois basée sur les TIC pour les jeunes et les femmes en Tunisie », financé par l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) et mis en œuvre par le Bureau de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Taysir Microfinance assistera Taysir Conseil dans la gestion de projet « IPTIC » notamment à titre indicatif et non limitatif dans :

- La mise à disposition des locaux : siège social, agences, salles de formation ou tout autre local et accès au matériel et équipement aux salariés de Taysir Conseil.
- Prospection par le personnel de Taysir Microfinance, des bénéficiaires des prestations de Taysir Conseil.

L'assistance de Taysir Microfinance à Taysir Conseil s'étend aux différentes phases du projet telles que la prospection d'une méthodologie d'exécution et un chronogramme détaillé, la sensibilisation auprès de la population ciblée et forum technique, l'initiation à l'entrepreneuriat et l'organisation d'un Hackathon dans l'objectif de sélectionner 50 porteurs de projet.

Les rémunérations seront fixées en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au programme détaillé dans cette convention.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à 21 000 DT.

02 Une deuxième convention a été conclue avec Taysir Conseil pour l'assister dans le projet « Creative Tunisia 2.0 » objet du contrat signé avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel « ONUDI », et relatif au programme de la mise en place d'un programme national d'incubation et d'accompagnement de bénéficiaires, et ce pour une durée commençant le 12/12/2024 pour prendre fin avec la fin de la durée de projet.

Aux termes de cette convention, le programme vise à favoriser l'inclusion économique et sociale des jeunes, des femmes et des acteurs de la migration en Tunisie en renforçant le secteur de l'artisanat, en encourageant la collaboration avec la diaspora tunisienne et les acteurs de la réinsertion socio-économique des migrants. Ce programme implique les autorités nationales, et renforce le partenariat public-privé pour promouvoir le développement du secteur privé en Tunisie.

Taysir microfinance assistera Taysir Conseil dans la gestion du projet notamment à titre indicatif et non limitatif dans :

- Le suivi par les Directeurs d'Agence de Taysir Microfinance de toutes les opérations de formation et/ou de conseils et de toutes autres opérations effectuées par les conseillers accompagnement de Taysir Conseil,
- Mise à disposition des locaux : siège social, agences, salles de formation ou tout autre local et accès au matériel et équipement aux salariés de Taysir Conseil,
- Prospection par le personnel de Taysir Microfinance, des bénéficiaires des prestations de Taysir Conseil,
- La commercialisation et la distribution des produits et services d'accompagnement et du soutien des équipes de l'accompagnement,
- La mise à disposition par Taysir Microfinance de ses experts et formateurs dans divers domaines

Les rémunérations sont fixées en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au programme détaillé dans la convention en question.

Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2024.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Emprunt auprès de la BH Bank :

- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-1 » qui s'élève à 5 000 000 DT.
- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-2 » qui s'élève à 5 000 000 DT.

Les charges financières se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 9 282 DT.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 15/06/2020.

- La société a contracté un emprunt à moyen terme en janvier 2020 auprès de BH Bank, d'un montant de 12 000 000 DT remboursable sur 5 ans.
- La société a signé un contrat de prêt à moyen terme auprès de la BH Bank, d'un montant de 3 000 000 DT. Le crédit a été débloqué, le 30 janvier 2019, remboursable sur 5 ans.

Les charges financières se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 472 214 DT.

B.2 Opérations avec « Horchani Finance » :

- Une convention de prêt a été conclue entre Taysir Microfinance et la société HORCHANI Finance le 15 septembre 2023, en vertu de laquelle la société HORCHANI Finance accorde un crédit direct à court ou moyen terme dont le montant variera à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins de la société Taysir.

Les charges d'intérêts relatives aux dits crédits se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 994 031 DT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 28/09/2023.

- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et la société Horchani Finance le 23 novembre 2020, en vertu de laquelle la société Horchani finance a accordé son aval par le biais du nantissement du premier rang sur les 287 500 titres Amen Bank qu'elle détient, au profit de la BIAT et ce en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par Taysir Microfinance auprès de la BIAT. En contrepartie de son engagement, la société Horchani Finance perçoit une rémunération annuelle de 3% (H.T) calculée sur la base de l'encours du crédit.

Les charges se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 58 895 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15/06/2020.

B.3 Opérations avec « Horchani immobilière » :

Taysir a conclu, en date du 16 Mai 2022, un contrat de location avec la société « HORCHANI Immobilière » portant sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble construit sur le terrain et titre foncier n°59219 Tunis située à la Place Mendès France, Mutuelle-ville d'une superficie totale et approximative de 520 mètres carrés environ y compris les surfaces communes.

La location objet du contrat est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans qui prend effet à partir du 1er octobre 2022 et qui prend fin le 30 septembre 2027.

Les charges locatives se rattachant à l'exercice 2024 s'élèvent à 192 052 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 27/02/2023.

B.4 Opérations avec la société « Tunisie Valeurs » :

Un protocole d'accord a été conclu et signé entre la société Taysir Microfinance et la société Tunisie Valeurs le 17 Avril 2023, en vertu duquel la société « Tunisie Valeurs » a accepté d'accompagner Taysir Microfinance dans le pilotage et le placement des emprunts obligataires privés du marché financier Tunisien.

Par ailleurs, la société Taysir Microfinance s'engage à payer à la société « Tunisie Valeurs » au titre de la mission précitée une commission de placement égale à 0.7% HT du montant global de chaque emprunt payable à la clôture des souscriptions.

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature, elle restera en vigueur jusqu'à la clôture de l'opération et au plus tard 36 mois à compter de sa date de signature.

Le total des commissions d'engagements payable à « Tunisie Valeurs » à ce titre s'élève pour l'exercice 2024 à 378 921 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 17/04/2023.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société a été fixé par le Conseil d'Administration du 08 février 2019. Elle reçoit une rémunération annuelle brute.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes de la société a été fixé par le Conseil d'Administration du 08 février 2019 et du conseil du 12 octobre 2021. Une augmentation salariale a été fixée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2023. La rémunération est composée d'un salaire brut annuel et la mise à disposition d'une carte de carburant.
- Les membres du Conseil d'Administration, les présidents du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se résument comme suit :

(Chiffres en DT)

	Directrice Générale		Directeurs Généraux adjoints		Membres du conseil d'administration et des comités réglementaires	
	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2024	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2024	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2024
<i>Avantages à court (*)</i>	394 022	-	733 691	37 355	51 240	51 240

() Y compris les charges sociales, fiscales et congés payés*

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 04/04/2025

Les Commissaires aux Comptes

Tunisie Audit et Conseil

Wassim CHAKROUN

ECC- MAZARS

Borhen CHEBBI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ENDA TAMWEEL

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et M. Jaouhar Ben Zid.

BILAN
Arrêté au 31 12 2024
(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>Actif</u>			
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	II.1	23 550 125	33 358 687
AC2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 359 933 581	1 208 893 421
AC3 - Placements	II.3	56 499 900	27 999 900
AC4 - Valeurs immobilisées	II.4	7 266 967	8 786 919
AC5 - Autres actifs	II.5	14 833 220	16 432 799
Total Actif		1 462 083 793	1 295 471 727
<u>Passif</u>			
PA1 - Concours bancaires		-	-
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	II.6	1 000 123 607	872 252 605
PA4 - Autres passifs	II.7	85 221 235	71 868 209
Total Passif		1 085 344 842	944 120 814
<u>Capitaux propres</u>			
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		31 220 757	31 210 882
CP4 - Autres capitaux propres		1 007 289	1 601 892
CP5 - Résultats reportés		201 465 946	164 422 564
CP6 - Résultat de l'exercice		46 991 358	58 061 975
Total des capitaux Propres	II.8	376 738 950	351 350 913
Total Passif et Capitaux Propres		1 462 083 793	1 295 471 727

Etat de Résultat
Période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés		301 210 529	280 529 480
PR 2 - Commissions (en produits)		6 190 154	8 177 585
PR 3 - Gains sur Portefeuille titres de placements		6 009 181	2 745 620
Total produits d'exploitation des activités de Microfinance	III.1	313 409 864	291 452 686
<u>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	III.2	(109 057 028)	(92 177 436)
CH 2 - Commissions encourues		(2 058 175)	(1 875 853)
CH 3 - Pertes sur portefeuille Titre de placements à court terme		-	-
Total charges d'exploitation des activités de Microfinance		(111 115 204)	(94 053 289)
<u>Produit net des activités de Microfinance</u>			
		202 294 660	197 399 397
CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs	III.3	(13 331 655)	(11 116 151)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	III.4	2 820 534	3 123 709
CH 6 - Frais de personnel	III.5	(95 230 187)	(90 002 333)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	III.6	(27 521 576)	(24 400 140)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	III.7	(2 723 685)	(2 332 163)
Résultat d'exploitation		66 308 092	72 672 319
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires		(108 885)	(90 893)
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(19 207 850)	(14 519 451)
Résultat des activités ordinaires		46 991 358	58 061 975
CH 10 - Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		46 991 358	58 061 975

Etat des flux de trésorerie
Période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinar tunisien)

EN DT	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		305 929 505	288 089 060
Charges d'exploitation décaissées		(40 548 928)	(55 354 750)
Microcrédits / Remboursement des Microcrédits accordés à la clientèle		1 240 570 679	1 156 420 642
Microcrédits / Décaissements des Microcrédits à la clientèle		(1 385 605 575)	(1 307 343 625)
Encaissements/Décaissements relatifs aux activités de Micro-Assurance		(1 270 284)	518 212
Encaissements/décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation		7 096 006	3 921 068
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(89 169 370)	(93 511 280)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 798 717	2 636 109
Impôt sur les bénéfices		(19 207 850)	(14 519 451)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		20 592 900	(19 144 016)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		(1 238 668)	(1 446 244)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		(1 238 668)	(1 446 244)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	IV.1	(17 418 592)	(19 522 592)
Encaissement provenant des emprunts	IV.2	424 567 050	387 788 759
Remboursement d'emprunts	IV.3	(407 811 252)	(342 940 706)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(662 794)	25 325 462
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		18 691 438	4 735 202
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		56 358 687	51 623 486
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IV.4	75 050 125	56 358 687

I – PRESENTATION

I-1 : Présentation de la société

La Société Enda Tamweel est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance.

La société a pour objet :

- L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
- Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 Décembre 2024 à 96 053 600 dinars divisé en 960 530 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, et réparties entre les actionnaires comme suit :

Actionnaires	%	Nbre d'actions	Valeur Nominal en DT
ENDA INTER-ARABE	57%	547 590	54 759 000
BIO	10%	96 053	9 605 300
PROPARCO	10%	96 053	9 605 300
SANAD FOR MSME	9,6%	92 360	9 236 000
MAGHREBIA VIE (*)	10 %	96 052	9 605 200
SIDI	1,7%	15 952	1 595 200
Personnes physiques	1,7%	16 476	1 647 600
Total	100%	960 536	96 053 600

(*) En date du 2 Février 2024, une transaction de cession de 48 026 actions de la part Triodos Microfinance Fund au profit de Maghrebria VIE a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait Triodos Microfinance Fund dans le capital Enda Tamweel à Maghrebria Vie a été réalisée conformément aux statuts D'Enda Tamweel.

I-2 : Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

2.1 : Déclaration de conformité

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que définis par la loi 96-112 et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Conventions comptables et hypothèses sous-jacentes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation.
- ✓ Hypothèse de la comptabilité de l'engagement.
- ✓ Convention de l'entité.
- ✓ Convention de l'unité monétaire.
- ✓ Convention de la périodicité.
- ✓ Convention du coût historique.
- ✓ Convention de la réalisation du revenu.
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits.
- ✓ Convention de l'objectivité.
- ✓ Convention de la permanence des méthodes.
- ✓ Convention de l'information complète.
- ✓ Convention de prudence.

- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

2.2 : Principes comptables appliqués

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par Enda Tamweel pour la préparation des états financiers sont les suivants :

2.2.1 Exercice comptable

Enda Tamweel arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 décembre de chaque année.

2.2.2 Unité monétaire

La monnaie de référence pour l'enregistrement des opérations comptables est le dinar Tunisien. Les états financiers sont exprimés en dinar Tunisien.

2.2.3 Règles de prise en compte des crédits

2.2.3.1 A la date d'entrée au bilan :

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs débloques aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

2.2.3.2 A la date de clôture de l'exercice

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

2.2.3.3 A la date de sortie du bilan

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMFs sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

2.2.4 Règles de provisionnement des crédits

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidés suivent la politique de provisionnement et de déclassement suivante

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Créances Réaménagées / Rééchelonnées	100%	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de 25%
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 25%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives. Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
Créances consolidées	100%	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de : • 50% du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation. • 100% en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives, Appliquer par la suite le taux de 50%	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives. Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de quatre échéances successives.

2.2.5. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro-crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit. Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

2.2.6 Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Terrain	Non amortissable

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encours (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

2.2.7 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

I -3 : Traitement des emprunts étrangers :

Enda Tamweel contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

I -4 : Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents

4. 1 : Placements à court terme

Il s'agit d'actifs détenus par Enda Tamweel, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

4. 2 : Placements à long terme

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

4. 3 : Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

I -5 : Régime Fiscal

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

II - LES NOTES DU BILAN

II - 1 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques

La rubrique "Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques" totalise au 31 Décembre 2024, un montant de 23 550 125 DT contre 33 358 687 DT au 31 Décembre 2023, détaillée comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Banque Internationale Arabe de Tunisie	1 501 740	12 239 656
Attijari Bank	5 826 541	3 169 520
Banque de l'Habitat	2 041 497	2 844 157
Amen Bank	1 249 563	1 523 198
Société Tunisienne de Banque	789 954	700 817
Banque Nationale Agricole	331 726	526 036
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	410 913	1 065 954
Banque Tuniso Koweitienne	22 241	22 617
Arab Tunisian Bank	455 360	1 792 024
Union Internationale de banques	971 359	2 782 409
Banque de Tunisie et des Emirats	21 343	54 466
Banque Tuniso-Libyenne	103 630	625 685
TSB Bank	2 836	2 979
Banque de Tunisie	939 138	35 623
Comptes courants en Devises	230 532	720 987
Compte Courant Postal	3 997 725	3 405 957
Banque QNB	234 310	21 474
ABC Bank	776 823	182 634
CITI Bank	15 685	104 879
EL WIFAK Bank	3 444 079	1 243 236
Caisses	183 131	294 377
Total	23 550 125	33 358 687

II - 2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle totalisant, au 31 Décembre 2024 un montant net de 1 359 933 581 DT contre 1 208 893 421 DT au 31 Décembre 2023, se présentent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
AC2 Créances sur la clientèle (*)	1 400 349 352	1 249 921 212
Encours de crédit 2.1	1 400 349 352	1 249 921 212
Produits à recevoir	23 672 625	15 492 754
Agios réservés (**)	(6 708 694)	0
Provisions 2.1	(57 379 702)	(56 520 544)
Total	1 359 933 581	1 208 893 421

(*) Enda Tamweel ne dispose pas de créances sur ressources spéciales (budgétaires ou extérieures).

(**) ENDA a commencé la réservation des agios à partir de l'exercice 2024

2.1 Détail des créances douteuses et des provisions :

La répartition de l'encours à la clientèle, et des provisions correspondantes par classe de risque, se présentent comme suit :

Libellé	Encours brut	Montant de la provision	Encours net
Créances saines	1 337 000 578	3 342 501	1 333 658 076
Classe 1	3 598 969	899 742	2 699 227
Classe 2	2 625 178	1 312 589	1 312 589
Classe 3	3 079 418	2 309 564	769 855
Classe 4	2 965 078	2 965 078	-
Classe 5	32 438 487	32 438 487	-
Créances restructurés	18 641 644	14 111 741	4 529 903
Total	1 400 349 352	57 379 702	1 342 969 650

L'évolution de l'encours de crédit et des provisions y relatives, se détaillent comme suit :

Classe	Nombre de jours de retard	Encours brut au 31/12/2023	Variation	Encours brut au 31/12/2024	Provisions au 31/12/2023	Variation	Provisions au 31/12/2024	Encours net au 31/12/2024
Créances saines	0	1 211 215 966	133 199 898	1 344 415 864	20 924 650	(14 696 765)	6 227 884	1 338 187 979
Classe 1	1-30	2 833 055	876 165	3 709 220	1 057 702	(47 708)	1 009 993	2 699 227
Classe 2	31-60	2 325 536	639 258	2 964 795	1 439 082	213 124	1 652 206	1 312 589
Classe 3	61-90	2 496 639	979 414	3 476 053	2 049 095	657 103	2 706 198	769 855
Classe 4	91-120	1 995 375	1 587 969	3 583 345	1 995 375	1 587 969	3 583 345	0
	121- 180	4 435 415	3 385 760	7 821 176	4 435 415	3 385 760	7 821 176	0
Classe 5	181- 365	12 757 979	3 033 942	15 791 921	12 757 979	3 033 942	15 791 921	0
	366 et +	11 861 246	6 725 734	18 586 979	11 861 246	6 725 734	18 586 979	0
Total créances		1 249 921 212	150 428 140	1 400 349 352	56 520 544	859 158	57 379 702	1 342 969 650

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice se détaille comme suit :

Libellés	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Créances ne produisant pas des revenus	63 348 774	38 705 246
Total	63 348 774	38 705 246

Enda Tamweel a commencé la réservation des intérêts à partir du 1^{er} Janvier 2024.

2.2 Balance âgée des crédits accordés et impayés :

La balance par âge des crédits impayés se présente comme suit :

Ancienneté des impayés	PAR 0	PAR 0 - 30	PAR 31 - 60	PAR 61 - 90	PAR 91 - 120	PAR 121 -180	PAR 181 - 365	PAR à plus d'un an
Nature de la créance								
Créances sur la clientèle	1 344 415 864	3 709 220	2 964 795	3 476 053	3 583 345	7 821 176	15 791 921	18 586 979
Autres créances courantes sans affectation spécifique	1 344 415 864	3 709 220	2 964 795	3 476 053	3 583 345	7 821 176	15 791 921	18 586 979
Dont Créances impayées	-	413 131	610 649	889 661	1 172 980	3 060 072	9 356 242	18 871 165
Autres créances impayées sur les créances courantes sans affectation spécifique	-	413 131	610 649	889 661	1 172 980	3 060 072	9 356 242	18 871 165
Créances consolidées, rééchelonnées et réaménagées	7 415 286	110 251	339 617	396 634	618 266	1 636 061	3 296 509	4 829 020
Autres créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	7 415 286	110 251	339 617	396 634	618 266	1 636 061	3 296 509	4 829 020
Dont Créances impayées	-	7 872	34 119	70 240	148 108	371 101	1 333 527	4 416 988
Autres Créances impayées sur les créances courantes consolidées, rééchelonnées et réaménagées sans affectation spécifique	-	7 872	34 119	70 240	148 108	371 101	1 333 527	4 416 988
Créances passées en perte	136 900	225 349	180 531	230 222	298 076	519 123	1 198 640	12 590 056
Autres créances passées en perte	136 900	225 349	180 531	230 222	298 076	519 123	1 198 640	12 590 056
Dont les abandons des créances pour décès, incapacités et autres cas sociaux	136 900	225 349	180 531	230 222	298 076	519 123	1 198 640	1 273 709
Autres créances passées en perte et abandonnées	136 900	225 349	180 531	230 222	298 076	519 123	1 198 640	1 273 709

2.3 Répartition de l'encours des créances à la clientèle :

La répartition de l'encours des créances à la clientèle, par secteur d'activité, par maturité, et par produit, se présente comme suit :

2.3.1 Encours par secteur d'activité :

Secteur d'activité	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Commerce	397 975 084	28,42%	370 262 930	29,62%
Elevage	281 658 683	20,11%	268 309 150	21,47%
Services	252 259 583	18,01%	211 229 892	16,90%
Amélioration du logement	128 439 358	9,17%	116 512 519	9,32%
Production	115 727 173	8,26%	102 057 487	8,17%
Agriculture	138 992 058	9,93%	94 976 988	7,60%
Education	50 638 073	3,62%	55 395 452	4,43%
Artisanat	32 432 600	2,32%	29 590 472	2,37%
Pêche	2 226 739	0,16%	1 586 320	0,13%
Total	1 400 349 352	100,00%	1 249 921 212	100,00%

2. 3.2 Encours par maturité :

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 Mois - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	34 486 805	446 670 377	855 843 396	1 337 000 578
Portefeuille à risque (PAR)	18 352 949	9 865 249	16 488 932	44 707 130
Restructuré - Sain	84 854	744 634	5 210 382	6 039 871
Restructuré / PAR	3 269 821	1 671 051	7 660 901	12 601 773
Total de l'encours sur la durée résiduelle	56 194 429	458 951 312	885 203 611	1 400 349 352

2. 3.3 Encours par produit :

Produit	Encours sains	Encours à risque	Encours Total	Intérêts à recevoir	Agios réservés	Provisions
<i>Mawilni</i>	317 798 525	7 623 055	325 421 580	5 196 173	(749 164)	7 487 907
<i>Mawsssem</i>	202 661 362	5 635 560	208 296 922	3 206 125	(528 765)	5 550 121
<i>Mazraati</i>	107 250 677	5 540 822	112 791 499	1 857 885	(649 676)	5 307 249
<i>Mouasasaty</i>	219 507 664	12 536 749	232 044 413	4 449 721	(1 662 773)	11 384 357
<i>Almoustathmer</i>	166 502 078	12 648 802	179 150 880	2 840 176	(1 070 440)	10 338 298
<i>Bidaya</i>	21 206 745	5 082 757	26 289 502	810 020	(565 965)	4 216 327
<i>Agribusiness</i>	4 086 241	156 199	4 242 440	65 357	(20 888)	164 506
<i>Bahar</i>	1 740 926	37 346	1 778 272	24 136	(4 330)	36 643
<i>Almoustethmer Filahi</i>	72 498 753	4 170 884	76 669 637	1 136 994	(390 963)	3 738 207
<i>Taalim</i>	49 920 670	720 989	50 641 659	672 772	(55 118)	767 409
<i>Darna</i>	126 298 014	2 159 310	128 457 323	1 991 812	(237 891)	2 223 169
<i>Forsa</i>	31 340 215	630 014	31 970 229	520 622	(48 596)	580 935
<i>Ecopret</i>	4 943 230	145 856	5 089 086	68 723	(20 642)	142 181
<i>Ecoshams</i>	5 531 751	51 517	5 583 268	70 474	(2 830)	64 420
<i>Express</i>	1 562 300	122 397	1 684 697	18 382	(1 275)	106 119
<i>Convention2</i>	475 351	58 056	533 407	9 325	(4 331)	39 078
<i>Promarket</i>	15 856	1 008	16 864	223	0	1 048
<i>Tadhamen</i>	3 573 163	5 850 320	9 423 483	732 902	(695 047)	5 059 760
<i>EcoTaqua</i>	72 386	0	72 386	801	0	181
<i>Micro-equity</i>	14 670	177 134	191 804	0	0	171 788
Total Général	1 337 000 578	63 348 774	1 400 349 352	23 672 625	(6 708 694)	57 379 702

II - 3 : Placements

Les Placements totalisent au 31 Décembre 2024 un montant de 56 499 900 DT contre 27 999 900 DT au 31 Décembre 2023, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Placement à court terme	51 500 000	23 000 000
Certificats de dépôts	51 500 000	23 000 000
Titre de participation	4 999 900	4 999 900
Participation Enda TECH	4 999 900	4 999 900
Total	56 499 900	27 999 900

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour des périodes multiples de 10 jours.

Les titres de participation sont constitués des parts dans le capital d'Enda Tech pour un montant de 4 999 900 TND.

En effet, Enda Tamweel a créé une société spécialisée en services informatiques, dotée d'un capital de 5.000.000 DT et dont elle détient une majorité de 99,99%. Enda Tech exerce ses activités dans son siège social sis à la Cité Ettahrir.

Les états financiers d'Enda Tech clôturés au 31/12/2024 font apparaitre les chiffres suivants :

- Total des capitaux propres : 5 595 912 TND
- Résultat réalisé au 31/12/ 2024 : 395 453 TND (bénéficiaire)

Ces titres sont détenus dans l'intention de les conserver durablement, dans le but d'exercer un contrôle exclusif sur Enda Tech.

3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres cotés et non cotés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Titres cotés	0	0
Titres non cotés	56 499 900	27 999 900
Total	56 499 900	27 999 900

3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Titres émis par des organismes publics	0	0
Autres titres	56 499 900	27 999 900
Total	56 499 900	27 999 900

3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Titres à revenu fixe	51 500 000	23 000 000
Titres à revenu variable	4 999 900	4 999 900
Total	56 499 900	27 999 900

3.2 Plus-values latentes sur les titres de participation

Le montant des plus-values latentes sur les titres de participation, correspondant à la différence entre la valeur probable de négociation (ou, valeur de remboursement) et le coût d'acquisition :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'acquisition des titres de participation	4 999 900	4 999 900
Valeur probable de négociation*	5 700 345	5 700 345
Plus-value latente	700 445	700 445

(*) : La valeur probable de négociation a été déterminée par rapport à la situation comptable nette de la société Enda Tech dans laquelle Enda Tamweel détient la participation.

Etant donné que ces titres n'ont pas subi de dépréciation, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation des titres de placements à long terme.

II - 4 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 Décembre 2024 un montant net 7 266 967 DT contre 8 786 919 DT au 31 Décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31-12-2023	Acquisition 2024	Cession 2024	Valeur brute au 31-12/2024	Amort & prov 31-12/2023	Dotation 2024	Reprise 2024	Amort & prov 31-12/2024	VCN au 31-12-2024
Prime de filialisation (*)	4 237 952	-	-	4 237 952	1 694 619	211 944	-	1 906 564	2 331 388
Enregistrement slogans (**)	307	-	-	307	307	-	-	307	-
Logiciels	3 396 482	266 825	-	3 663 307	1 735 984	779 607	-	2 515 591	1 147 716
Matériels informatiques	6 136 834	125 023	2 837	6 259 020	3 939 770	897 244	948	4 836 065	1 422 954
Équipement et matériels audiovisuels	443 374	6 592	-	449 967	380 796	31 235	-	412 031	37 936
Matériels pour formation professionnelles	362	-	-	362	362	-	-	362	-
Divers matériel & outillage	21 077	-	-	21 077	19 257	1 230	-	20 487	589
Matériels de transport	2 330 220	126 351	67 991	2 388 580	1 935 785	111 896	57 263	1 990 418	398 162
Équipements électriques et électroniques	1 419 786	36 389	-	1 456 176	1 056 901	177 639	-	1 234 540	221 635
Meubles de bureaux	1 992 595	83 608	17	2 076 186	1 799 953	96 737	17	1 896 673	179 513
Équipement de cuisine	53 225	934	-	54 159	42 603	7 450	-	50 053	4 106
Agencement, aménagements et installations	3 271 256	254 067	-	3 525 323	1 952 494	408 702	-	2 361 195	1 164 128
Logiciels en cours	668 478	351 703	-	1 020 181	661 341	-	-	661 341	358 840
Immobilisations en cours	35 144	-	35 144	-	-	-	-	-	-
Total	24 007 091	1 251 493	105 988	25 152 595	15 220 171	2 723 685	58 228	17 885 627	7 266 967

* : La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

** : L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « *Avec Un microcrédit, j'envole* ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI

II - 5 : Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 Décembre 2024, un montant de 14 833 220 DT contre 16 432 799 DT au 31 Décembre 2023, et s'analyse comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs Avances et Acomptes	3 816	2 630
Avances et acomptes au personnel	135 694	61 373
Prêts au personnel	1 937 611	2 075 910
Avances sur frais missions	69 431	70 908
Personnel-oppositions sur salaires	15 422	7 619
Débiteurs et Crédeurs Divers	374 142	470 434
Charges constatées d'avance	5 055 418	3 774 834
Cautions sur loyers	1 842 992	1 820 672
Autres produits à recevoir	142 328	2 118 058
Créances sur Enda IA	239 162	239 162
Créances sur Enda TAO (*)	1 222 963	1 690 838
Indemnisation assurance pour décès et incapacité	3 980 936	1 270 786
Autres	1 072 984	4 033 178
Total brut	16 092 898	17 636 404
Provisions actifs courants	(1 259 678)	(1 203 605)
Total	14 833 220	16 432 799

(*) Représente le solde des montants collectés par Enda Tao pour le compte d'Enda Tamweel, et non encore versés à la date de clôture.

II - 6 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 Décembre 2024 un montant de 1 000 123 607 DT contre 872 252 605 DT au 31 Décembre 2023, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Echéances à moins d'un an des emprunts	312 372 927	271 231 077
Total échéances à moins d'un an des emprunts	312 372 927	271 231 077
Echéances à plus d'un an des emprunts	657 470 713	572 983 877
Total échéances à plus d'un an des emprunts	657 470 713	572 983 877
Intérêts courus et non échus	30 399 304	27 420 981
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	(119 337)	616 670
Total Emprunts et Ressources Spéciales	1 000 123 607	872 252 605

6.1 : Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31/12/2024 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	Solde au 31/12/2024	< 3 mois	Entre 3 et 12 mois	>12 mois
Autres Fonds empruntés	691 619 847	51 913 247	164 126 844	475 579 756
Emprunts matérialisés	159 450 000	1 150 000	49 007 000	109 293 000
Ressources extérieures	118 773 793	21 371 744	24 804 092	72 597 957
Total	969 843 640	74 434 992	237 937 935	657 470 713

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires.

Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

6.2 : Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'Enda Tamweel requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, Enda Tamweel se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

6.2.1 : Conditions des emprunts et ressources spéciales

6.2.1.1 : Conditions des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Montant contracté	Encours	Durée
BH Bank	2021	15 000 000	6 875 910	5ans
	2023	20 000 000	15 139 222	5ans
	2023	50 000 000	42 086 023	5ans
	2024	30 000 000	27 000 000	5ans
BIAT	2020	35 000 000	9 569 432	5ans
	2020	35 000 000	9 192 260	5ans
	2021	40 000 000	18 335 098	5ans
	2023	30 000 000	25 261 012	5ans
	2024	20 000 000	20 000 000	5ans
	2024	20 000 000	20 000 000	5ans
UIB	2020	20 000 000	4 806 777	5ans
	2021	20 000 000	9 186 403	5ans
	2022	15 000 000	9 000 000	5ans
	2022	15 000 000	9 000 000	5ans
	2023	35 000 000	27 969 705	5ans
	2024	50 000 000	46 149 048	5ans
ATB	2019	10 000 000	1 302 640	5ans
	2021	20 000 000	11 666 667	7ans
	2021	715 948	715 948	4ans
Attijari Bank	2018	15 000 000	797 320	5ans
	2022	20 000 000	7 500 000	4ans
	2022	20 000 000	8 000 003	4ans
	2023	40 000 000	30 000 000	4ans
	2024	20 000 000	18 000 000	5ans
	2024	20 000 000	20 000 000	5ans
Amen Bank	2020	10 000 000	2 222 222	5ans
	2021	17 000 000	6 800 000	5ans
	2022	25 000 000	12 500 000	5ans
	2023	35 000 000	25 789 474	5ans
	2024	15 000 000	12 750 000	5ans
	2024	10 000 000	8 500 000	5ans
UBCI	2022	50 000 000	22 500 000	5ans
	2023	50 000 000	32 500 000	5ans
	2024	50 000 000	42 500 000	5ans
STB	2019	5 000 000	98 604	5ans
	2021	10 000 000	4 000 000	5ans
	2022	20 000 000	12 000 000	5ans
	2023	20 000 000	13 000 000	5ans
	2024	20 000 000	18 000 000	5ans
ABC	2024	10 000 000	10 000 000	3ans
Wifak Bank	2023	10 000 000	4 871 847	3ans
BTE	2023	10 000 000	8 434 232	5ans
QNB	2024	50 000 000	45 000 000	5ans
BT	2024	14 000 000	12 600 000	5ans
TOTAL		1 046 715 948	691 619 847	

6.2.1.2 : Conditions des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Montant contracté	Encours	Durée
Emprunt obligataire 2018	2018	5 500 000	1 100 000	7 ans
Emprunt obligataire 2019	2019	8 000 000	3 200 000	7 ans
Emprunt obligataire 2020-1	2020	24 500 000	4 900 000	5 ans
		5 500 000	3 300 000	7 ans
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	-	5 ans
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	17 000 000	5 ans
		13 000 000	13 000 000	7 ans
Emprunt obligataire 2023	2023	21 000 000	16 800 000	5 ans
		19 000 000	19 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2024	2024	30 535 000	30 535 000	5 ans
		19 465 000	19 465 000	7 ans
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2020	15 000 000	5 000 000	3ans
Billet de trésorerie INMA Finance	2022	6 900 000	1 150 000	3ans
TOTAL		210 400 000	134 450 000	

6.2.1.3 : Conditions des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Montant contracté	Encours	Durée
BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	4 861 111	12 ans, 3ans Grâce
BEI	2023	30 140 100	23 442 300	5ans
	2024	8 420 000	8 420 000	5ans
	2024	32 147 050	32 147 050	5ans
FMO	2020	94 200 000	11 775 000	5ans dont 1an grâce
	2020	71 218 400	8 902 300	5ans dont 1an grâce
IFC	2022	16 286 500	13 959 857	5ans, dont 2ans grâce
	2022	16 297 000	13 968 857	5ans, dont 2ans grâce
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	1 297 318	5ans
TOTAL		282 506 368	118 773 793	

6.2.2 : Amortissement des emprunts et ressources spéciales

6.2.2.1 : Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2024	Remboursement 2024	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an
BH	2021	9 848 310	2 972 401	6 875 910	-	2 972 401	6 875 910	3 272 660	3 603 250
	2023	18 470 675	3 331 453	15 139 222	-	3 331 453	15 139 222	3 731 411	11 407 811
	2023	50 000 000	7 913 977	42 086 023	-	7 913 977	42 086 023	8 841 709	33 244 313
	2024				30 000 000	3 000 000	27 000 000	6 000 000	21 000 000
BIAT	2020	18 249 738	8 680 307	9 569 432	-	8 680 307	9 569 432	9 569 432	-
	2020	17 545 428	8 353 168	9 192 260	-	8 353 168	9 192 260	9 192 260	-
	2021	26 251 351	7 916 253	18 335 098	-	7 916 253	18 335 098	8 725 609	9 609 489
	2023	30 000 000	4 738 988	25 261 012	-	4 738 988	25 261 012	5 286 863	19 974 150
					20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
				20 000 000	-	20 000 000	4 444 444	15 555 556	
UIB	2020	9 169 137	4 362 360	4 806 777	-	4 362 360	4 806 777	4 806 777	-
	2021	13 145 884	3 959 482	9 186 403	-	3 959 482	9 186 403	4 369 111	4 817 291
	2022	12 000 000	3 000 000	9 000 000	-	3 000 000	9 000 000	3 000 000	6 000 000
	2022	12 000 000	3 000 000	9 000 000	-	3 000 000	9 000 000	3 000 000	6 000 000
	2023	33 666 182	5 696 477	27 969 705	-	5 696 477	27 969 705	6 370 035	21 599 670
	2024				50 000 000	3 850 952	46 149 048	8 383 765	37 765 283
ATB	2019	3 690 613	2 384 318	1 306 295	-	2 387 973	1 302 640	1 302 640	-
	2021	15 000 000	3 333 333	11 666 667	-	3 333 333	11 666 667	3 333 333	8 333 333
	2021	715 948	-	715 948	-	-	715 948	715 948	-
Attijari Bank	2018	1 978 511	1 978 511	-	-	1 181 191	797 320	797 320	-
	2022	12 500 000	5 000 000	7 500 000	-	5 000 000	7 500 000	5 000 000	2 500 000
	2022	13 333 335	5 333 332	8 000 003	-	5 333 332	8 000 003	5 333 332	2 666 671
	2023	40 000 000	10 000 000	30 000 000	-	10 000 000	30 000 000	10 000 000	20 000 000

	2024				20 000 000	2 000 000	18 000 000	4 000 000	14 000 000
					20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
Amen Bank	2020	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-
	2020	4 444 444	2 222 222	2 222 222	-	2 222 222	2 222 222	2 222 222	-
	2021	10 200 000	3 400 000	6 800 000	-	3 400 000	6 800 000	3 400 000	3 400 000
	2022	17 500 000	5 000 000	12 500 000	-	5 000 000	12 500 000	5 000 000	7 500 000
	2023	33 157 895	7 368 421	25 789 474	-	7 368 421	25 789 474	7 368 421	18 421 053
	2024	-	-	-	15 000 000	2 250 000	12 750 000	3 000 000	9 750 000
	2024	-	-	-	10 000 000	1 500 000	8 500 000	2 000 000	6 500 000
UBCI	2022	32 500 000	10 000 000	22 500 000	-	10 000 000	22 500 000	10 000 000	12 500 000
	2023	42 500 000	10 000 000	32 500 000	-	10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2024	-	-	-	50 000 000	7 500 000	42 500 000	10 000 000	32 500 000
STB	2016	71 175	71 175	-	-	71 175	-	-	-
	2018	97 393	97 393	-	-	97 393	-	-	-
	2019	1 295 812	1 197 208	98 604	-	1 197 208	98 604	98 604	-
	2021	6 000 000	2 000 000	4 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
	2022	16 000 000	4 000 000	12 000 000	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000	8 000 000
	2023	17 000 000	4 000 000	13 000 000	-	4 000 000	13 000 000	4 000 000	9 000 000
	2024				20 000 000	2 000 000	18 000 000	4 000 000	14 000 000
ABC	2021	3 333 333	3 333 333	-	-	3 333 333	-	-	-
	2024	-	-	-	10 000 000	-	10 000 000	3 333 333	6 666 667
Wifak Bank	2023	8 065 794	3 193 947	4 871 847	-	3 193 947	4 871 847	3 583 017	1 288 831
	2021	416 667	416 667	-	-	416 667	-	-	-
BTE	2023	10 000 000	1 565 768	8 434 232	-	1 565 768	8 434 232	1 757 842	6 676 390
BT	2024				14 000 000	1 400 000	12 600 000	2 800 000	9 800 000
QNB	2024				50 000 000	5 000 000	45 000 000	10 000 000	35 000 000
TOTAL		541 147 626	150 820 493	390 327 133	329 000 000	178 527 779	691 619 847	216 040 091	475 579 756

6.2.2.2 : Amortissement des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2023	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2024	Remboursement 2024	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an
Emprunt obligataire 2017	2017	1 900 000	1 900 000	-	-	1 900 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2018	2018	- 2 200 000	- 1 100 000	- 1 100 000	-	- 1 100 000	- 1 100 000	- 1 100 000	- -
Emprunt obligataire 2019	2019	2 400 000 4 800 000	2 400 000 1 600 000	- 3 200 000	- -	2 400 000 1 600 000	- 3 200 000	- 1 600 000	- 1 600 000
Emprunt obligataire 2019-2	2019	3 000 000	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2020-1	2020	9 800 000 4 400 000	4 900 000 1 100 000	4 900 000 3 300 000	- -	4 900 000 1 100 000	4 900 000 3 300 000	4 900 000 1 100 000	- 2 200 000
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	-	25 000 000	- -	-	25 000 000	25 000 000	-
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000 13 000 000	- -	17 000 000 13 000 000	- -	- -	17 000 000 13 000 000	- -	17 000 000 13 000 000
Emprunt obligataire 2023	2023	21 000 000 19 000 000	4 200 000 -	16 800 000 19 000 000	- -	4 200 000 -	16 800 000 19 000 000	4 200 000 -	12 600 000 19 000 000
Emprunt obligataire 2024-1	2024				30 535 000 19 465 000	- -	30 535 000 19 465 000	6 107 000	24 428 000 19 465 000
Billet de trésorerie Maghrebria	2021	17 000 000	17 000 000	-	-	17 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2020	10 000 000	10 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	-
Billet de trésorerie Tuniso Emiratie SICAV	2021	4 000 000	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie INMA Finance	2022	3 450 000	2 300 000	1 150 000	-	2 300 000	1 150 000	1 150 000	-
TOTAL		157 950 000	53 500 000	104 450 000	55 000 000	53 500 000	159 450 000	50 157 000	109 293 000

6.2.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Solde d'ouverture	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2024	Remboursement 2024	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an
BIRD (Amen Bank)	2016	6 250 000	1 388 889	4 861 111	-	1 388 889	4 861 111	1 388 889	3 472 222
BEI	2019	6 598 125	6 598 125	-	-	6 598 125	-	-	-
	2023	30 140 100	6 697 800	23 442 300	-	6 697 800	23 442 300	6 697 800	16 744 500
	2024	-	-	-	8 420 000	-	8 420 000	958 487	7 461 513
	2024	-	-	-	32 147 050	-	32 147 050	7 143 789	25 003 261
EBRD	2018	1 896 917	1 896 917	-	-	1 896 917	-	-	-
BIO	2019	4 319 467	4 319 467	-	-	4 319 467	-	-	-
FMO	2020	35 325 000	23 550 000	11 775 000	-	23 550 000	11 775 000	11 775 000	-
	2020	26 706 900	17 804 600	8 902 300	-	17 804 600	8 902 300	8 902 300	-
IFC	2022	16 286 500	2 326 643	13 959 857	-	2 326 643	13 959 857	4 653 286	9 306 571
	2022	16 297 000	2 328 143	13 968 857	-	2 328 143	13 968 857	4 656 286	9 312 571
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	-	1 297 318	-	-	1 297 318	-	1 297 318
TOTAL		145 117 327	66 910 584	78 206 743	40 567 050	66 910 584	118 773 793	46 175 836	72 597 957
TOTAL GENERAL		844 214 953	271 231 077	572 983 876	424 567 050	298 938 363	969 843 640	312 372 927	657 470 713

II - 7 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 Décembre 2024 un montant de 85 221 235 DT contre 71 868 209 DT au 31 Décembre 2023, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges (*)	9 153 885	7 261 150
Dividendes à distribuer	9	10
IS à payer	8 780 265	-
Fournisseurs locaux	1 363 930	2 348 031
Retenue OOREDOO	869 104	796 477
Personnel-charges à payer	16 815 674	18 171 507
Cotisations CNSS / CAVIS	5 044 878	4 691 988
Provisions pour congés payes	4 177 032	4 429 069
Charges à payer	6 302 349	7 031 291
Assurance groupe à payer	1 388 795	938 095
IRPP à payer	1 184 056	938 975
Retenue à la source	21 113	107 705
Fournisseurs étrangers	248 720	160 115
Fournisseurs Retenue de Garantie	363 086	214 179
TFP à payer	110 464	432 178
Associés -opérations sur le capital	29 254	29 254
FOPROLOS à payer	55 237	50 236
TCL à payer	53 089	51 247
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	652	652
Micro-Assurances à payer	693 328	-
Collecte Commissions Enda Tech	-	59 700
Paiements Anticipés des clients	23 072 955	17 679 711
Personnel FS	1 252 371	151 654
Autres créditeurs	4 240 992	6 324 987
Total	85 221 235	71 868 209

(*) Une fraude a été détectée au niveau de l'agence de Tajerouine courant le 3ème trimestre 2024, ainsi une mission d'inspection a été engagée par la Direction Générale. En se basant sur les informations disponibles à la date de l'arrêté des états financiers à fin décembre 2024, la Direction Générale a constaté une provision à hauteur de 1MDT pour la couverture des risques latents liés à cette fraude.

II - 8 : Capitaux propres

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres entre le 31 décembre 2023 et le 31 Décembre 2024 :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	96 053 600	9 605 360	4 999 900	1 601 892	15 363 199	1 242 422	164 422 564	58 061 975	351 350 913
Affectation du résultat 2023						3 600 000	54 461 975	(58 061 975)	0
Distribution des dividendes							(17 418 592)		(17 418 592)
Capitaux propres après affectation	96 053 600	9 605 360	4 999 900	1 601 892	15 363 199	4 842 422	201 465 946	0	333 932 320
Mouvements Fonds social (*)						(3 590 124)			(3 590 124)
Encaissement Subvention d'investissement									0
Résorption Subvention d'investissement					(594 603)				(594 603)
Effet de modification comptable									0
Résultat de la période								46 991 358	46 991 358
Capitaux propres au 31/12/2024	96 053 600	9 605 360	4 999 900	1 007 289	15 363 199	1 252 298	201 465 946	46 991 358	376 738 950

* : Les mouvements sur fonds social intègrent les coûts des activités sociales au profit des employés, ces dépenses ne sont pas remboursables.

Le résultat par action au 31/12/2024, et au 31/12/2023 se présente comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de la période	46 991 358	58 061 975
Nombre des actions	960 536	960 536
Résultat par action	48,922	60,447

III - LES NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

III. 1 : Produits d'exploitation des activités de microfinance

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 Décembre 2024 un montant de 313 409 864 DT contre 291 452 686 DT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur microcrédits	289 251 303	267 613 432
Frais de dossiers	11 959 226	12 916 049
Commissions sur microcrédits	6 190 154	8 177 585
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	6 009 181	2 745 620
Total	313 409 864	291 452 686

III. 2 : Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 109 057 028 contre 92 177 436 au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des emprunts	107 162 203	88 778 925
Intérêts/Billets de trésorerie	1 542 746	3 178 144
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	744	4 346
Perte de change	440 071	527 541
Gain de change	(88 735)	(311 519)
Total	109 057 028	92 177 436

III.3 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs

Les dotations aux provisions totalisent au 31 Décembre 2024 un montant de 13 331 655 DT contre 11 116 151 DT au 31 Décembre 2023, et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	12 175 564	11 953 808
Dotation / reprise aux provisions pour risques et charges	1 892 735	(1 224 929)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres actifs	56 073	204 907
Total des dotations	14 124 372	10 933 786
Pertes sur créances et indemnités suite au décès des clients	866 893	1 127 985
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	(1 659 610)	(945 620)
Total	13 331 655	11 116 151

III.4 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2024 un montant de 2 820 534 DT contre 3 123 709 DT au 31 Décembre 2023, se détaillant ainsi :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur prêts au personnel	204 305	180 418
Intérêts sur comptes créditeurs	1 086 824	1 175 448
Autres Profits ordinaires	902 272	1 376 866
Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat	594 603	254 502
Subventions d'exploitation	0	136 475
Revenus services Formation	32 530	0
Total	2 820 534	3 123 709

III.5 : Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 95 230 187 DT contre 90 002 333 DT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Salaires Bruts	78 196 200	69 940 295
TFP, FOPROLOS	2 291 627	2 048 790
Charges patronales (CNSS, CAVIS, ASSURANCE GROUPE)	16 350 230	14 739 215
Provisions pour congés payés	(252 037)	827 670
Provisions (reprises) pour primes	(1 355 833)	2 446 363
Total	95 230 187	90 002 333

III.6 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 27 521 567 DT contre 24 400 140 DT au 31 Décembre 2023 dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Loyers et autres charges locatives	5 497 259	5 088 452
Achat de matières et fournitures	1 317 204	1 506 299
Frais de transport	2 002 074	1 970 394
Déplacement, missions et réceptions	1 518 021	647 130
Divers entretiens et réparations	3 936 507	3 592 452
Frais d'accompagnement et honoraires	4 335 124	4 275 351
Contribution autorité de contrôle	1 933 724	1 716 380
Frais de communication et publicité	458 111	499 313
Frais postaux et de télécommunication	1 592 633	1 144 524
Primes d'assurances	217 004	203 851
Services bancaires et assimilés	91 249	184 589
Impôts et taxes	669 866	629 492
Divers frais	3 504 362	2 504 414
Jetons de présence	448 438	437 500
Total	27 521 567	24 400 140

III.7 : Dotation aux amortissements sur immobilisations

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 2 723 685 DT contre 2 332 163 DT au 31 Décembre 2023, dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour dépréciation immobilisation	-	-
Dotations aux Amortissements des immobilisations	2 723 685	2 332 163
Total	2 723 685	2 332 163

IV - NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

IV 1 : Distribution de dividendes :

Les dividendes versés courant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Catégorie	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes affectés avant 2021		8
Dividendes affectés en 2023	-	19 522 584
Dividendes affectés en 2024	17 418 592	-
Total dividendes versés	17 418 592	19 522 592

IV 2 : Encaissement provenant des emprunts :

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

En DT	Autres Fonds empruntés	Ressources extérieures	Emprunts matérialisés	Total
Encaissement provenant des emprunts	329 000 000	40 567 050	55 000 000	424 567 050
Total	329 000 000	40 567 050	55 000 000	424 567 050

IV 3 : Remboursement d'emprunts :

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2024, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Remboursement du principal	298 938 363	252 015 720
Remboursement des intérêts	108 872 889	90 924 986
Total	407 811 252	342 940 706

IV 4 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice se détaille comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	23 550 125	33 358 687
AC3 – Placements	51 500 000	23 000 000
Placements à terme	51 500 000	23 000 000
PA1 - Concours bancaires	-	-
Total	75 050 125	56 358 687

V.2. Transactions avec les parties liées

2.1. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe (Loyers)

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2024 s'élève à 1 770 455 DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2024 s'élève à 120 210 DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2ème étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 69 228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2024 s'élève à 80 141.
- La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour un montant annuel du loyer fixé à 55 930 DT pour la première année avec une majoration annuel cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année. La charge de loyer relative à l'exercice 2024 s'élève à 58 727.
- La valeur locative est fondée sur le marché. L'évaluation est déterminée par un expert immobilier pour un immeuble similaire.
- Les montants relatifs aux locations se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2024 (Montants en DT) :

Libellé	Loyer 2024	Règlements 2024
Loyers Siège	1770 455	1770 455
Loyers centre de formation	120 210	120 210
Loyer Centre d'appel	80 141	80 141
Loyers Agence « El Omrane »	58 727	58 727

2.2. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe (Accompagnement et formation)

La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe ». Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017. Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Les tarifs sont fixés par type de prestation et par participation indépendamment du nombre de sessions. Le prix de référence est fondé sur un benchmark des prestations équivalentes sur le marché.

La tarification relative à la formation du personnel d'Enda Tamweel est fondée sur la facturation du coût réel de la formation majoré de 25 %.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève à **2 200 519 DT TTC**.

2.3. Transactions réalisées avec Enda Tech

2.3.1 La mise à disposition des licences du Core Banking T24

La société a conclu le 28 Novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la mise à disposition des licences pour l'accès et l'utilisation de la solution T24, ainsi que les services associés. Les services fournis comprennent notamment :

- La maintenance et les mises à jour régulières de la solution,
- L'assistance technique,
- Les développements spécifiques à la demande du Client,
- Et les prestations d'implémentation, d'intégration et de support technique.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève 1 789 998 DT.

2.3.2 La mise à disposition Data Center

La société a conclu le 28 Novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech pour assurer la mise à disposition du DATACENTER ,afin de permettre l'hébergement des VMs , ainsi que tout le service de mise en place, d'accompagnement et d'assistance sur l'ensemble des volets de l'infrastructure IT.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève 263 879 DT.

2.3.3 La mise à disposition des licences Navision

La société a conclu le 28 Novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech pour la mise à disposition des licences d'utilisation du progiciel « Microsoft Dynamics 365 Business Central », ainsi que la fourniture des services liés à l'installation, la formation des utilisateurs et la maintenance continue post-déploiement de la Solution.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève 151 402 DT

2.4. Transactions réalisées avec Maghrebia Vie

En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'Assurances Maghrebia Vie, a été enregistrée en Bourse.

En date du 02 Février 2024, une transaction de cession de 48 026 actions de la part Triodos Microfinance Fund au profit de Maghrebia VIE a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait Triodos Microfinance Fund dans le capital Enda Tamweel à Maghrebia Vie a été réalisée conformément aux statuts d'Enda Tamweel.

La charge constatée au titre de la convention assurance groupe maladie avec Maghrebia Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2024 à **2 131 298 DT**.

Le produit constaté au titre des commissions sur la collecte des primes de micro-assurance Maghrebia (vie et hospitalisation) auprès des clients s'élève en toutes taxes comprises au 31 décembre 2024 à **3 057 680 DT**.

Libellé	Commissions 2024
Prime assurance Vie	3 056 322
Prime assurance Hospitalisation	1 358

VI. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances (1)	67 032 853	67 032 853				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
TOTAL	67 032 853	67 032 853				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement (2)	4 861 111	4 861 111				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
TOTAL	4 861 111	4 861 111				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé (3)	89 000 000	89 000 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	89 000 000	89 000 000				
TOTAL GENERAL	160 893 964	160 893 964				

(1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'Enda Tamweel.

(2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 4 861 111 DT.

(3) (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.

- 34 000 000 = 10 000 000 Euros, représente la deuxième tranche de l'emprunt IFC (taux de change = 3,4).
- 20 000 000 Dinars représentant la deuxième tranche de l'emprunt de 50 millions de dinars accordé par la BH Bank
- 10 000 000 Dinars représentant un emprunt accordé par la banque BTL
- 5 000 000 Dinars représentant un emprunt accordé par l'ABC Bank
- 20 000 000 Dinars représentant un emprunt accordé par l'UBCI.

VII - NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

- Depuis le 31 Décembre 2024 et jusqu'à la date de la présente note, aucun événement n'est survenu, ni aucune législation, règlement ou directive nouvelle ou modifiée, à l'exception de ceux décrits dans les états financiers ou les notes afférentes,
- Tous les événements et éventualités postérieurs à la date de clôture et nécessitant une rectification des états financiers ou une mention dans les notes auxdits états, ont été traités conformément aux dispositions des normes comptables en vigueur,
- Tous les litiges ont été provisionnés dans les états financiers selon les montants fixés avec les conseillers juridiques et les avocats de la société. Aucune autre réclamation concernant un contentieux potentiel n'a été déposé ou n'est actuellement anticipée

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ENDA TAMWEEL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024 faisant apparaître un total de 1 462 083 793 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 46 991 358 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période de 75 050 125 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 mars 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de l'institution.

2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par l'un des employés de l'institution. En effet, Enda a déposé, le 05/09/2024, une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance d'El Kef enregistrées sous le numéro 18476/24.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé (par une lettre envoyée le 24 mars 2025) ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance d'El Kef.

Tunis, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL
Jaouhar BEN ZID**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « Enda Tamweel »

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. La société « Enda Tamweel » a conclu le 28 novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech qui porte sur la mise à disposition des licences pour l'accès et l'utilisation de la solution T24, ainsi que les services associés. Les services fournis comprennent notamment :
 - La maintenance et les mises à jour régulières de la solution,
 - L'assistance technique,
 - Les développements spécifiques à la demande du Client, Et les prestations d'implémentation, d'intégration et de support technique.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève 1 789 998 DT.

2. La société « Enda Tamweel » a conclu le 28 novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech pour assurer la mise à disposition du DATACENTER, afin de permettre l'hébergement des machines virtuelles, ainsi que tout le service de mise en place, d'accompagnement et d'assistance sur l'ensemble des volets de l'infrastructure IT.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève 263 879 DT.

3. La société « Enda Tamweel » a conclu le 28 Novembre 2024 une convention de prestation de services avec Enda Tech pour la mise à disposition des licences d'utilisation du progiciel « Microsoft Dynamics 365 Business Central », ainsi que la fourniture des services liés à l'installation, la formation des utilisateurs et la maintenance continue post-déploiement de la Solution.

Le montant en TTC inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève 151 402 DT ;

Le conseil d'administration tenu le 26 mars 2025 a autorisé lesdites conventions.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. La société « Enda Tamweel » a conclu le 31/12/2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour une durée initiale de 3 années commençant le 2 janvier 2023 et un montant trimestriel du loyer fixé à 13 982,5 DT TTC avec une majoration annuelle cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année de la prise en possession par le preneur du local.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 avril 2022.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2024 :

Libellé	Loyer 2024	Règlement 2024	Passif au 31/12/2024
Loyer Agence « El Omrane »	58 727	58 727	-

2. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 17.000.000 DT sur une durée de 5 ans infime avec un taux d'intérêt fixe de 10,30%.

<i>En DT</i>			
Prêt	Souscription au 31/12/2021	Montant remboursé	Intérêts Payés en 2024
30.000.000	17.000.000	-	1.751.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

<i>En DT</i>			
Souscripteurs	Montants	Taux d'intérêt	Durée
Assurances BIAT	10 000 000	10,30%	5 ans
Mohamed Naceur Ammar	4 000 000		
Assurances AMI	2 000 000		
Assurances AMI	1 000 000		
Total	17 000 000		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 décembre 2020.

3. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1^{er} janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 103.842 DT.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2024 :

			<i>En DT</i>
Libellé	Loyer 2024	Règlement 2024	Passif au 31/12/2024
Loyer Salles de Formation	120 200	120 200	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

4. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1^{er} janvier 2021, un contrat de location d'un centre d'appel basé au 2^{ème} étage de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 69.228 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé par la société est de 69.228 DT.

Libellé	Loyer 2024	Règlement 2024	Passif au 31/12/2024
Loyer Centre d'appel	80 140	80 140	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 23 février 2021.

5. En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'ASSURANCES MAGHREBIA S.A, a été enregistrée en Bourse. La cession des actions que détenait WWB dans le capital d'Enda Tamweel à Maghrebria Vie a été réalisée conformément aux statuts d'Enda Tamweel.

En Février 2024, Tridos Microfinance Fund a procédé à la cession de ses 48 026 actions au profit de Maghrebria Vie.

Au 31/12/2024, Maghrebria Vie détient 10% du capital de la société ENDA TAMWEEL.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2024 :

Libellé	Charge 2024	Passif au 31/12/2024
Assurances Maghrebria Vie	2.131.298	1.388.795

Le montant inscrit parmi les produits de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2024 :

Libellé	Produits 2024	Créance au 31/12/2024
Commissions Assurances Maghrebria	3.057.680	3.057.680

6. La société « Enda Tamweel » a conclu le 3 mars 2020 une convention de Prêt avec la « Société néerlandaise de financement du développement (FMO) » pour un montant fixé à la contrevaieur 60.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans.

- La première tranche 94 200 000 DT, la contrevaieur de 30 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.15% l'an ;
- La deuxième tranche 71 218 400 DT, la contrevaieur de 22 000 000 EUR avec un taux d'intérêt de TMM + 7.71% l'an ;

En DT

Prêt	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
165.418.400	41.354.600	8.656.015

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

7. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 30.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 11 % et 11,5%.

En DT

Prêt	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
30.000.000	6.000.000	1.584.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

En DT

Souscripteurs	Montants	Taux d'intérêt	Durée
CDC	2 000 000	11%	5 ans
BH Assurance	2 000 000		
Assurance AMI	1 500 000		
Assurance COMAR	2 000 000		
Assurance HAYETTE	1 000 000		
Société Partner Investment	9 000 000		
STAR Assurance	500 000		
GAT Vie	1 500 000		
ALCB FUND	5 000 000		
Sous-total	24 500 000		
GAT Assurance	2 000 000	11.5%	7 ans dont 2 années de franchise
Assurance Magherbia	1 500 000		
Magherbia Vie	2 000 000		
Sous-total	5 500 000		
Total	30 000 000		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 20 octobre 2020.

8. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec Amen Bank pour un montant de 25.000.000 DT réparti en 250 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans zéro coupon, avec un taux d'intérêt fixe de 11 % l'an.

En DT

Prêt	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
25.000.000	-	-

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 4 novembre 2020.

9. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 13.000.000 DT, une durée de 7 ans infime avec un taux d'intérêts fixe de 10,5%.

En DT

Prêt	Souscription au 31/12/2020	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
30.000.000	13.000.000	-	1.365.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 décembre 2020.

10. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire privé avec l'Union Internationale des Banques (UIB) pour un montant de 15.000.000 DT réparti en 150 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars chacune et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 12,5 % l'an.

En DT

Prêt	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
15.000.000	3.000.000	375.000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 septembre 2019.

11. La société « Enda Tamweel » a conclu le 21 juin 2019 une convention de Prêt avec « société belge d'investissement pour les pays en développement SA (BIO) » pour un montant de 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de TMM + 7,31 % l'an.

En DT

Prêt	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
25.916.800	4.319.467	362.599

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 janvier 2019.

12. La société « Enda Tamweel » a conclu le 18 Juin 2019 une convention de Prêt avec la « Banque Européenne d'Investissement (BEI) » pour un montant fixé à la contre valeur 8.000.000 EUR et ce sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt de 9,756% l'an.

En DT

Prêt	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
26.392.500	6.598.125	643.713

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2019.

13. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant de 20.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixe respectivement de 12.75 % et 13%.

Prêt	Montant remboursé en 2024	Intérêts Payés en 2024
20.000.000	4.000.000	930.000

Cet emprunt obligataire est réparti entre les souscripteurs comme suit :

			<i>En DT</i>
Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû en 2024
BNA	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12,75%)	2 000 000	7 200 000
UIB		5 000 000	
CDC		1 000 000	
Union Financière Maghrebria		3 000 000	
Assurance AMI		1 000 000	
Sous-total		12 000 000	
GAT Vie	Catégorie B (sur 7 ans / taux 13%)	1 000 000	
Union Financière Maghrebria		4 000 000	
Assurance Tunis Ré		1 000 000	
Office des postes		2 000 000	
Sous-total		8 000 000	
Total		20 000 000	7 200 000

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 11 mars 2019.

14. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1^{er} janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. Le montant de la caution payé s'élève à 767.000 DT.

Le 23/02/2021 le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision à la hausse du montant de loyer annuel pour atteindre 1.456.556 DT par an avec un effet rétroactif sur 2020 avec un taux de majoration annuelle de 5%.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » se détaille comme suit au titre de l'exercice 2024 :

				<i>En DT</i>
Libellé	Loyer 2024	Règlement 2024	Passif au 31/12/2024	
Loyers Siège	1 770 455	1 770 455	-	

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 07 février 2018.

Le 17/08/2022, la société « Enda Tamweel » a payé un complément de cautionnement suite à la révision du loyer en 2021 pour un montant de 838 855 Dinars.

15. La société « Enda Tamweel » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe »

Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Le 22/04/2022, le conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant ayant pour objet la révision de la tarification en fonction du type de la prestation par participation.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2024 s'élève à 2.200.519 DT TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017

16. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 18.000.000 DT, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 12% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

En DT

Souscripteurs	Catégorie	Montants	Capital restant dû	Intérêts payés en 2024		
UIB	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 12%)	5 000 000	1.100.000	270.600		
GAT Assurances		2 000 000				
CDC		2 000 000				
Union Financière (Maghrebria)		2 500 000				
Tunis Ré		500 000				
MAE		500 000				
Sous-total		12 500 000				
GAT VIE	Catégorie B (sur 7 ans / taux 12,30%)	2 000 000				
Union Financière (Maghrebria vie)		2 500 000				
Office National des Postes		1 000 000				
Sous-total		5 500 000				
Total		18 000 000	1 100 000	270 600		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 novembre 2018.

17. La société « Enda Tamweel » a émis un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour 14 millions de dinars, une durée de 5 ans et 7 ans avec des taux d'intérêts fixes respectivement 8,20% et 12,30%.

L'emprunt obligataire est réparti entre les souscriptions comme suit :

En DT

Souscripteurs	Catégorie	Montant	Capital restant dû	Intérêts payés en 2024		
Assurance AMI	Catégorie A (sur 5 ans / Taux fixe 8,20 %)	1 500 000		167.340		
Assurance Maghrebria		1 500 000				
AMEN BANK		1 000 000				
ATTIJARI BANK		500 000				
Sous-total		4 500 000				
Tunis Ré	Catégorie B (sur 7 ans / taux fixe de 8,40% et un taux variable TMM+3%)	1 000 000			-	167.340
GAT Assurance		1 000 000				
GAT Assurance vie (CGF)		750 000				
GAT Assurance vie (Axis)		750 000				
La poste		2 000 000				
Assurance Maghrebria		2 500 000				
Caisse de dépôt et consignation		1 500 000				
Sous-total		9 500 000				
Total		14 000 000	-	167 340		

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2017.

18. Les autres conventions de Prêt conclu par la société « Enda Tamweel » et autorisées par le conseil d'administration avant 2019 se présentent comme suit :

En DT

Banque	Année	Duré	Débloccage	Capital restant dû	Intérêts payés en 2024	Autorisation du Conseil d'Administration
BERD	2018	5 ans	17 072 250	-	57 802	CA réuni le 15/11/ 2018

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

C1.1 Le Directeur Général, a été nommé par le Conseil d'Administration réuni le 18 septembre 2019 pour une durée de trois ans, renouvelé par le conseil d'administration tenu le 20 septembre 2022 pour nouveau mandat de 3 ans.

Le conseil d'administration réuni le 07 juin 2024 a autorisé une majoration du salaire mensuel brut du directeur général, ainsi le salaire mensuel brut s'est élevé à 36 900 DT (soit 21 000 DT net)

La rémunération du directeur générale est composé des éléments suivants :

- Un salaire mensuel brute (après majoration) de 36 900 DT,
- Un montant variable (Bonus), perçu annuellement et décidé par le Conseil d'administration en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs d'un programme cadre et de KPIs validés par le Conseil d'administration,
- Une contribution de 50% aux frais de l'assurance groupe ;
- Une contribution de 6% à la Caisse d'allocations vieillesse maladie et survivants (CAVIS) ;
- Des avantages en nature, dont la valeur est imposable, consistant en :
 - Une voiture de la marque Audi Q3 (puissance : 9 chevaux) ;
 - Une carte de carburant à hauteur de 500 dinars par mois ;
 - Un forfait téléphonique et Internet de 200 dinars par mois

Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 15 novembre 2022.

C1.2 Le Conseil d'administration réuni le 27 septembre 2024 a décidé de nommer un directeur général adjoint chargé de la stratégie pour une durée de 3 ans. Ses fonctions ont pris fin le 13 mars 2025 suite à sa démission.

La rémunération du directeur général adjoint est composée des éléments suivants :

- Un salaire mensuel brute de 20 800, 408 DT,
- Un montant variable annuel en fonction de l'évaluation des performances et réalisations du DGA par le comité des nominations et rémunération,
- Un forfait téléphonique avec des avantages DATA et de communications illimitées
- Une carte carburant de 300 DT par mois.

C1.3 Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons décidés par l'Assemblée Générale Annuelle du 22 mai 2024 et sa répartition est décidée par le Conseil d'administration du 7 juin 2024.

C-2- Les obligations et engagements de la société d'« Enda Tamweel » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en dinars) :

Libellé	DG		DGA du 01/09 au 31/12/2024		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunération brute	428 471	-	83 224	-	448 438	553 125
Charges liées au salaire	113 426	-	21 895	-	-	-
Avantage en nature	8 400	-	1 200	-	-	-
Bonus (y compris les charges patronales)	233 351	233 351	-	-	-	-

Les co-fondateurs bénéficient d'un contrat d'assurance international vie dont la charge relative à l'exercice 2024 est de l'ordre de 25 061 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 29 Avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**Société DATN – Membre de DTTL
Jaouhar Ben ZID**

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2024	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	455 865 867,734	322 072 643,228
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		62 900 492,183	62 323 015,927
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		375 696 701,783	244 462 308,651
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		17 268 673,768	15 287 318,650
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	391 601 030,465	201 836 535,051
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	278 832 362,381	191 450 016,778
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	112 768 668,084	10 386 518,273
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	4 366 417,977	3 083 718,792
TOTAL ACTIF			851 833 316,176	526 992 897,071
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 335 489,560	394 602,833
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	16 228 766,288	2 612 026,425
TOTAL PASSIF			17 564 255,848	3 006 629,258
ACTIF NET			834 269 060,328	523 986 267,813
CP1	CAPITAL	CP1	780 674 119,629	491 073 727,388
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	53 594 940,699	32 912 540,425
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		49 659 037,237	34 232 471,182
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		3 935 903,462	-1 319 930,757
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			834 269 060,328	523 986 267,813
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			851 833 316,176	526 992 897,071

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2024

		Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2024	01/01/2023
		au	au	
		31/12/2024	31/12/2023	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	25 928 939,349	18 798 766,070
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		4 848 676,479	4 450 170,887
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		20 466 629,060	13 872 854,175
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		613 633,810	475 741,008
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	33 437 490,010	20 416 758,193
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		9 080 203,837	6 833 219,765
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		24 357 286,173	13 583 538,428
REVENUS DES PLACEMENTS			59 366 429,359	39 215 524,263
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-8 748 971,898	-4 283 272,891
REVENU NET DES PLACEMENTS			50 617 457,461	34 932 251,372
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-958 420,224	-699 780,190
RESULTAT D'EXPLOITATION			49 659 037,237	34 232 471,182
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3 935 903,462	-1 319 930,757
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			53 594 940,699	32 912 540,425
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-3 935 903,462	1 319 930,757
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-331 912,844	-107 397,520
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		920 693,585	1 022 230,519
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-10,920	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			50 247 807,058	35 147 304,181

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2024**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Exercice Clos le 31/12/2024	Exercice Clos le 31/12/2023
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	50 247 807,058	35 147 304,181
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	49 659 037,237	34 232 471,182
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-331 912,844	-107 397,520
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	920 693,585	1 022 230,519
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-10,920	0,000
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	260 034 985,457	64 872 766,198
	SOUSCRIPTIONS	1 112 601 860,917	680 154 076,054
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	663 653 900,000	435 265 800,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	4 522 967,247	1 940 441,286
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	407 698 681,531	223 105 118,355
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	36 726 312,138	19 842 716,412
	RACHATS	-852 566 875,460	-615 281 309,856
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-505 647 500,000	-391 583 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-3 497 447,749	-1 818 308,385
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-310 631 519,035	-200 716 654,302
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-32 790 408,676	-21 162 647,169
	VARIATION DE L'ACTIF NET	310 282 792,515	100 020 070,379
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	523 986 267,813	423 966 197,434
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	834 269 060,328	523 986 267,813
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	3 233 298	2 796 477
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	4 813 362	3 233 298
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	162,059	151,607
B-	FIN DE L'EXERCICE	173,323	162,059
AN6	TAUX DE RENDEMENT	6,95%	6,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2024

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} janvier 2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2024. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La

contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif net
Obligations de sociétés			60 336 920,000	62 900 492,183	7,54%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	2 400 000,000	2 538 189,186	0,30%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	2 800 000,000	2 838 540,151	0,34%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	1 600 000,000	1 621 851,178	0,19%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	96 000,000	100 640,317	0,01%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	78 000	1 544 320,000	1 644 449,536	0,20%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	600 000,000	644 569,180	0,08%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	1 200 000,000	1 285 927,869	0,15%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000,000	2 036 791,233	0,24%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	2 100 000,000	2 134 980,822	0,26%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000,000	2 010 435,069	0,24%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A TF	10 000	200 000,000	201 572,603	0,02%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	1 600 000,000	1 623 615,123	0,19%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 389 600,000	1 449 003,306	0,17%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000,000	15 816 615,781	1,90%
TNG0JL1IN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	2 000 000,000	2 102 029,501	0,25%
TN0002601201	STB 2020-1 CA TF	20 000	400 000,000	423 934,247	0,05%
TN0002101988	TL 2017-2 - CAT.B - TF 8.20%	50 000	1 000 000,000	1 058 789,071	0,13%
TN0002102093	TL SUB 2018-CAT B TV TMM+3.00	10 000	400 000,000	433 596,940	0,05%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	800 000,000	811 169,315	0,10%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	920 000,000	971 050,170	0,12%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	2 310 000,000	2 440 261,216	0,29%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	20 000	800 000,000	860 581,421	0,10%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	3 600 000,000	3 807 277,151	0,46%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	800 000,000	857 643,716	0,10%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	30 000	3 000 000,000	3 156 775,890	0,38%
TNCYRNRQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	50 000	5 000 000,000	5 190 553,425	0,62%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	47 500	4 750 000,000	4 839 648,767	0,58%
AC1-B Emprunts d'État			363 529 912,000	375 696 701,783	45,03%
Obligations d'État			329 707 702,000	339 071 787,060	40,64%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	250 000	25 000 000,000	25 887 232,877	3,10%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000,000	17 419 699,726	2,09%
TN5QHYZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 050 769,973	0,61%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 845 621,918	1,90%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	14 000 000,000	14 565 201,096	1,75%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	21 000 000,000	21 922 970,367	2,63%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	13 000 000,000	13 285 059,726	1,59%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	12 000 000,000	12 286 462,159	1,47%

TNWL1ODSWXK1	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CA TV	20 980	207 702,000	212 685,712	0,03%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	7 000 000,000	7 063 456,438	0,85%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 048 359,014	0,61%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 344 745,206	1,84%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000,000	10 228 165,041	1,23%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	275 000	27 500 000,000	27 635 857,534	3,31%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	350 000	35 000 000,000	37 413 216,438	4,48%
TNX0K9990B08	EMPRUNT NATIONAL T2 2024 CB TF	170 000	17 000 000,000	17 843 498,082	2,14%
TNFC8O7A98F4	EMPRUNT NATIONAL T3 2024 CB TF	280 000	28 000 000,000	28 661 567,123	3,44%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	630 000	63 000 000,000	63 357 218,630	7,59%
Bons du Trésor Assimilables			33 822 210,000	36 624 914,722	4,39%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	9 200	8 537 370,000	8 913 395,425	1,07%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920,000	13 354 577,008	1,60%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750,000	5 375 746,712	0,64%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	7 600	7 131 170,000	7 436 802,438	0,89%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)				1 544 393,139	0,19%
AC1-C Titre des OPCVM			16 725 326,871	17 268 673,768	2,07%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERI	9 000	986 597,283	1 017 261,000	0,12%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	7 900	799 385,200	949 801,200	0,11%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 472,500	541 730,500	0,06%
TN4K0OJ4B695	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	29 625	4 000 204,500	4 258 593,750	0,51%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART CASH PLUS	50	510 163,629	538 963,150	0,06%
TN0001800556	SICAV TRESOR	31 308	3 301 151,010	3 306 782,268	0,40%
TN0003100617	PLACEMENT OBLI.SICAV	42 500	4 616 052,500	4 616 987,500	0,55%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	18 400	2 005 300,250	2 038 554,400	0,24%
Total du portefeuille titres			440 592 158,871	455 865 867,734	54,64%

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2024 à **1 544 393,139 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Plus (moins)		Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
		Intérêts courus nets	values latentes		
Soldes au 31/12/2023	309 774 732,273	9 878 258,075	2 419 652,880	322 072 643,228	
Acquisitions de l'exercice					
- Obligations de sociétés	14 750 000,000			14 750 000,000	
- Emprunts national	143 207 702,000			143 207 702,000	
- Emprunts d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
- Autres Valeurs (OPCVM)	66 495 177,190			66 495 177,190	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Remboursement / Obligations de sociétés	-10 686 320,000			-10 686 320,000	15 680,000
- Cessions Obligations de sociétés	- 3 200 000,000			-3 200 000,000	
- Remboursement / Emprunt National	0,000			0,000	0,000
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-15 156 866,000			-15 156 866,000	613 134,000
- Cessions des autres valeurs (OPCVM)	-64 592 266,591			-64 592 266,591	291 879,585
Variation des plus ou moins-values latente			-331 912,845	-331 912,845	
Variations des intérêts courus		3 307 710,752		3 307 710,752	
Soldes au 31/12/2024	440 592 158,871	13 185 968,827	2 087 740,035	455 865 867,734	920 693,585

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **25 928 939,349 Dinars** au 31/12/2024 contre **18 798 766,070 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant	Montant
	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Revenus des Obligations de sociétés	4 848 676,479	4 450 170,887
Intérêts courus	(*) -56 066,760	668 041,949
Intérêts échus	4 904 743,239	3 782 128,938
Revenus des Emprunts d'Etat	20 466 629,060	13 872 854,175
Intérêts courus	3 593 914,496	630 730,959
Intérêts échus	16 872 714,564	13 242 123,216
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	613 633,810	475 741,008
Dividendes	613 633,810	475 741,008
Total	25 928 939,349	18 798 766,070

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **278 832 362,381 Dinars**, contre **191 450 016,778 Dinars** au 31/12/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Certificats de Dépôt	200 576 726,118	140 165 877,197
Prise en pension livrée	78 255 636,263	51 284 139,581
Total	278 832 362,381	191 450 016,778

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Émet teur	Nom bre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôts à moins d'un an				196 477 344,759	200 576 726,118	24,04%
TN9VZ6ZAD2B1	CDP 270J 21/01/2025	10,56	BNA	32	15 060 637,510	15 925 344,645	1,91%
TNQQR6X7JIK4	CDP 260J 14/01/2025	10,56	BNA	40	18 866 204,162	19 939 218,447	2,39%
TNDKPLHK5TK0	CDP 260J 17/01/2025	10,57	BNA	10	4 716 301,661	4 981 296,753	0,60%
TNV8S63D1EY3	CDP 260J 21/01/2025	10,57	BNA	5	2 358 150,830	2 488 324,119	0,30%
TNLFUW2TSTF7	CDP 260J 23/01/2025	10,57	BNA	5	2 358 150,830	2 487 164,024	0,30%
TNRY9P0ZY2P9	CDP 250J 20/01/2025	10,57	BNA	28	13 234 107,524	13 937 866,176	1,67%
TN21IKXTHYV5	CDP 230J 06/01/2025	10,57	BNA	4	1 898 786,139	1 997 654,554	0,24%
TN8VJGS15N50	CDP 130J 06/01/2025	10,23	BH	54	26 230 487,090	26 969 353,544	3,23%
TNR5Q9XN7WX7	CDP 30J 10/01/2025	9,99	QNB	6	2 980 184,960	2 994 020,933	0,36%
TNZNFTXEFOT5	CDP 10J 02/01/2025	9,14	AB	33	16 466 571,538	16 496 649,517	1,98%
TNNUSK8FD0B6	CDP 10J 02/01/2025	9,14	BTE	10	4 989 870,163	4 998 984,702	0,60%
TNZFGIK25719	CDP 10J 03/01/2025	9,99	QNB	32	15 964 578,295	15 992 899,941	1,92%
TN4UU8EL6MA7	CDP 10J 10/01/2025	9,14	AB	10	4 989 870,163	4 990 880,837	0,60%
TN4UU8EL6MA7	CDP 10J 10/01/2025	9,14	AB	40	19 959 480,652	19 963 523,349	2,39%
TNF7R7TFVRU8	CDP 10J 10/01/2025	8,99	BT	21	10 479 075,586	10 481 163,335	1,26%
TNO2TAFRNAI0	CDP 10J 10/01/2025	9,49	QNB	23	11 475 811,542	11 478 224,662	1,38%
TN511M8JI309	CDP 10J 10/01/2025	9,99	QNB	9	4 490 037,646	4 491 031,399	0,54%
TN6FJISH0LC7	CDP 10J 10/01/2025	9,24	BT	40	19 959 038,468	19 963 125,181	2,39%

AC2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
Pension livrée				74 998 525,646	78 255 636,263	9,38%
Prise en pension 5 245 BTA 7.5% janvier 2028 232J-03/01/2025	9,72%	BNA	16/05/2024	4 999 166,850	5 309 615,111	0,64%
Prise en pension 10 320 BTA 6.6% mars 2027 90J-08/01/2025	9,24%	BNA	10/10/2024	9 999 316,320	10 212 335,089	1,22%
Prise en pension 56 153 BTA 6.5% juin 2025 189J-06/01/2025	9,72%	BNA	01/07/2024	54 999 898,145	57 732 293,085	6,92%
Prise en pension 5 369 BTA 7.5% décembre 2028 13J-13/01/2025	8,99%	BT	31/12/2024	5 000 144,331	5 001 392,978	0,60%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **112 768 668,084 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **4 366 417,977 Dinars** contre **3 083 718,792 Dinars** au 31/12/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	4 366 192,720	3 083 499,038
Autres créances d'exploitation	225,257	219,754
Total	4 366 417,977	3 083 718,792

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **33 437 490,010 Dinars** au 31/12/2024 contre **20 416 758,193 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2024	Montant au 01/01/2023
Revenus des Certificats de Dépôt	9 080 203,837	6 833 219,765
Intérêts courus	3 837 839,310	105 516,108
Intérêts échus	5 242 364,527	6 727 703,658
Revenus de prises en pension livrée	24 357 286,173	13 583 538,428
Intérêts courus	2 474 328,477	315 116,885
Intérêts échus	21 882 957,696	13 268 421,543
Total	33 437 490,010	20 416 758,193

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **17 564 255,848 Dinars** contre **3 006 629,258 Dinars** au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 335 489,560	394 602,833
PA 2	Autres créditeurs divers	16 228 766,288	2 612 026,425
Total		17 564 255,848	3 006 629,258

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2024 à **1 335 489,560 Dinars** contre **394 602,833 Dinars** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	368 258,890	173 062,913
Dépositaire	77 365,312	48 477,007
Distributeurs	889 865,358	173 062,913
Total	1 335 489,560	394 602,833

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2024 à **16 228 766,288 Dinars** contre **2 612 026,425 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Etat, impôts et taxes	55 444,377	46 574,011
Redevance CMF	77 360,647	48 474,799
Rémunération CAC	46 311,984	37 887,835
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Provision pour charges diverses	8 493,017	10 343,996
Publicité et publication	9 088,775	6 895,996
Sommes à payer au titre de rachats	16 026 067,488	2 455 849,788
Total	16 228 766,288	2 612 026,425

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2024 à **8 748 971,898 Dinars** contre **4 283 272,891 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	3 556 371,158	1 878 536,142
Rémunération du dépositaire	747 136,806	526 200,607
Rémunération des distributeurs	4 445 463,934	1 878 536,142
Total	8 748 971,898	4 283 272,891

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à **958 420,224 Dinars** contre **699 780,190 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Redevance CMF	747 090,462	526 177,579
Impôts et Taxes	138 071,060	93 054,637
Rémunération CAC	60 737,665	53 244,261
Jetons de Présence	6 000,000	6 000,000
Publicité et Publication	4 820,870	10 486,327
Diverses charges d'exploitation	1 700,167	10 817,386
Total	958 420,224	699 780,190

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)	2024	2023
· Montant	323 329 800,00	279 647 700,000
· Nombre de titres	3 233 298	2 796 477
· Nombre d'actionnaires	3 179	3 007
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	663 653 900,000	435 265 800,000
· Nombre de titres émis	6 636 539	4 352 658
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	505 647 500,000	391 583 700,000
· Nombre de titres rachetés	5 056 475	3 915 837
Capital au 31.12.2024	780 674 119,629	491 073 727,388
· Montant en nominal	481 336 200,000	323 329 800,000
· Sommes non Capitalisables (1)	3 641 421,951	2 027 132,632
· Sommes capitalisées (2)	295 696 497,678	165 716 794,756
· Nombres de titres	4 813 362	3 233 298
· Nombre d'actionnaires	3 738	3 179

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2024 à **3 641 421,951 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	2 027 132,632
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	588 769,821
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-331 912,844
§ +/- values réalisées sur cession de titres	920 693,585
§ Frais de négociation de titres	-10,920
2- Régularisation des sommes non capitalisables	1 025 519,498
§ Aux émissions	4 522 967,247
§ Aux rachats	-3 497 447,749
Total des sommes non capitalisables	3 641 421,951

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au **31/12/2024** à **295 696 497,678 Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	165 716 794,756
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	32 912 540,425
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	97 067 162,497
§ Aux émissions	407 698 681,531
§ Aux rachats	-310 631 519,035
Total des sommes capitalisées	295 696 497,678

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2023 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 15/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2023	34 232 471,182
Régularisation du résultat capitalisable	-1 319 930,757
Total des sommes capitalisées-Exercice 2023	32 912 540,425

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Résultat capitalisable de l'exercice	49 659 037,237	34 232 471,182
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	3 935 903,462	-1 319 930,757
Sommes capitalisables	53 594 940,699	32 912 540,425

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Charges de gestion des placements	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	12,334	12,129	8,922	9,166	6,838
Charges de gestion des placements	-1,818	-1,325	-0,887	-0,788	-0,611
Revenu net des placements	10,516	10,804	8,035	8,379	6,227
Autres charges d'exploitation	-0,199	-0,216	-0,176	-0,200	-0,157
Résultat d'exploitation	10,317	10,587	7,860	8,179	6,070
Régularisation du résultat d'exploitation	0,818	-0,408	0,558	-0,955	0,560
Sommes capitalisables de l'exercice	11,135	10,179	8,417	7,224	6,631
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,818	0,408	-0,558	0,955	-0,560
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,069	-0,033	0,276	0,081	0,131
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,191	0,316	-0,233	0,160	0,090
Frais de négociation de titres	-0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- values sur titres et frais de négociations	0,122	0,283	0,043	0,241	0,221
Résultat net de l'exercice	10,439	10,870	7,902	8,419	6,291
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,122	0,283	0,043	0,241	0,221
Régularisation du résultat non capitalisable	0,007	-0,010	0,010	-0,009	0,002
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,129	0,273	0,053	0,232	0,223
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	173,323	162,059	151,607	143,137	135,682

5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / actif net	1,171%	0,815%	0,647%	0,500%	0,500%
moyen :					
Autres charges d'exploitation / actif net	0,128%	0,133%	0,128%	0,127%	0,128%
moyen :					
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	6,645%	6,513%	5,735%	5,194%	4,968%
moyen :					
Actif net moyen (en DT)	747 290	525 606	383 256	318 053	268 489
	191,558	324,349	233,925	907,742	034,622

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le conseil d'administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,40% HT de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1er janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le Conseil d'Administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,50% HT de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.2** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement

comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 28 mars 2025

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% TTC de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er août 2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,4% HT de l'actif net l'an. Cette modification, approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 15 avril 2024, est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

Au titre de l'exercice 2024, les frais de gestion se sont élevés à 3 556 371,158 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2024, les frais de dépôt se sont élevés à 747 136,806 DT.

3. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution payée à ses distributeurs la « BIAT », « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er août 2022.

En outre, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution payée à ses distributeurs la « BIAT », « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,5% HT de l'actif net l'an. Cette modification, approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 15 avril 2024, est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 4 445 463,934 DT et sont répartis entre les distributeurs comme suit :

Distributeur	Montant au 31.12.2024
BIAT	3 216 080,275
TUNISIE VALEURS	1 169 076,894
TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	60 306,765
Total	4 445 463,934

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2024 totalisent un montant brut de 6 000,000 DT. De même, le montant payé en 2024 au titre des jetons de présence de l'exercice 2023 s'est élevé à 6 000,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2025

Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 Mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	398 887 852	438 145 353
Obligations et valeurs assimilées		394 900 890	420 369 028
Titres des Organismes de Placement Collectif		3 986 962	17 776 325
Placements monétaires et disponibilités		141 045 704	140 573 559
Placements monétaires	5	141 045 356	140 572 419
Disponibilités	6	348	1 140
Créances d'exploitation	7	1 257 889	0
TOTAL ACTIF		541 191 445	578 718 912
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	466 156	500 171
Autres créditeurs divers	9	2 786 956	827 544
TOTAL PASSIF		3 253 112	1 327 715
ACTIF NET			
Capital		506 780 798	544 990 925
Sommes distribuables de la période		31 157 534	32 400 272
ACTIF NET		537 938 333	577 391 197
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		541 191 445	578 718 912

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	28 977 951	30 467 569
Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 930 009	30 270 902
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		47 941	196 667
Revenus des placements monétaires	11	12 338 144	13 935 875
Intérêts des certificats de dépôt		4 360 633	4 359 758
Intérêts des dépôts à vue		137 299	274 142
Intérêts des dépôts à terme		1 712 623	2 629 145
Revenus des prises en pension		6 127 588	6 672 830
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 316 094	44 403 443
Charges de gestion des placements	12	-6 745 184	-7 458 786
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 570 910	36 944 657
Autres produits		0	1 631
Autres charges	13	-748 624	-742 782
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 822 286	36 203 506
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 664 752	-3 803 234
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 157 534	32 400 272
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 664 752	3 803 234
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-791 684	-1 108 744
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 649 323	2 125 696
RESULTAT NET DE LA PERIODE		34 679 926	37 220 458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	34 679 926	37 220 458
Résultat d'exploitation	33 822 286	36 203 506
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-791 684	-1 108 744
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 649 323	2 125 696
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-74 132 791	-122 866 049
Souscriptions		
Capital	307 028 780	409 579 470
Régularisation des sommes non distribuables	24 389 201	22 357 996
Régularisation des sommes distribuables	9 842 827	11 530 190
Rachats		
Capital	-374 411 865	-522 835 332
Régularisation des sommes non distribuables	-28 474 155	-28 164 949
Régularisation des sommes distribuables	-12 507 579	-15 333 424
VARIATION DE L'ACTIF NET	-39 452 864	-85 645 591
En début de période	577 391 197	663 036 786
En fin de période	537 938 333	577 391 197
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 954 467	6 037 742
En fin de période	4 341 893	4 954 467
VALEUR LIQUIDATIVE	123,895	116,54
TAUX DE RENDEMENT	6,311%	6,123%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 Décembre 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« TUNISIE SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 398 887 852 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées		382 139 126	394 900 890	73.41%
	Obligations des sociétés		74 214 010	75 499 180	14.03%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	300 000	310 356	0.06%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	4000	80 000	83 723	0.02%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	6 000	120 000	125 584	0.02%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	10 000	200 000	209 306	0.04%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	100 000	104 653	0.02%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	582 560	596 426	0.11%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	800 000	846 063	0.16%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	15 000	1 200 000	1 216 388	0.23%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	9 600	768 000	778 571	0.14%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	1 200 000	1 216 517	0.23%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	25 000	2 000 000	2 027 529	0.38%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	256 000	268 374	0.05%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	666 000	685 464	0.13%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	700	14 000	14 898	0.00%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	5 000	100 000	106 419	0.02%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	200 000	203 476	0.04%
TNFUHZ3R7VRS	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	20 000	1 200 000	1 289 138	0.24%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	800 000	857 285	0.16%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	800 000	857 285	0.16%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0.19%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	20 000	2 000 000	2 104 517	0.39%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	2 400 000	2 435 423	0.45%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	350 000	35 063 000	36 905 436	6.86%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 272 205	0.98%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	777 000	787 560	0.15%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	200 000	208 934	0.04%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 869	0.08%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	200 000	208 934	0.04%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 869	0.08%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	15 000	99 300	105 207	0.02%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	255 000	265 108	0.05%
TN0007340078	SERVICOM 2016	3 000	210 000	0	0.00%
TN0002601029	STB 2008/2	27 000	168 750	176 374	0.03%
TN0002601045	STB 2010/1	50 000	331 000	341 920	0.06%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10000	200 000	211 085	0.04%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	5 000	100 000	105 543	0.02%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	11 820	236 400	249 503	0.05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	1 272 000	1 342 582	0.25%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	3 000 000	3 169 170	0.59%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	1 800 000	1 828 405	0.34%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	600 000	610 159	0.11%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	800 000	846 062	0.16%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	156 000	167 813	0.03%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	1 200 000	1 216 754	0.23%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 250 000	1 276 926	0.24%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 050 000	1 068 558	0.20%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	880 000	943 408	0.18%
	Obligations de L'ETAT		281 347 000	290 104 158	53.93%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	35 000	3 500 000	3 624 213	0.67%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	410 000	41 000 000	42 455 062	7.89%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	36 973 118	6.87%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	70 000	7 000 000	7 482 643	1.39%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	39 962 841	7.43%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	20 807 430	3.87%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	31 318 529	5.82%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 195 191	4.31%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 071 078	1.31%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	1 470	147 000	150 223	0.03%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	230 000	23 000 000	23 504 336	4.37%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	20 477 437	3.81%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	34 200	3 420 000	3 498 602	0.65%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	22 800	2 280 000	2 332 022	0.43%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	16 000 000	16 145 043	3.00%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	11 000 000	11 106 390	2.06%
	Bons du trésor assimilables		26 578 116	29 297 553	5.45%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	2 500	2 300 000	2 489 793	0.46%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 650	1 550 175	1 687 657	0.31%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	850	798 575	869 715	0.16%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 350	1 268 325	1 380 802	0.26%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	999	938 561	1 022 177	0.19%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	400	375 800	409 146	0.08%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	750	704 625	767 391	0.14%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	600	557 034	617 121	0.11%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	900	835 550	925 659	0.17%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	15	13 926	15 430	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	965	895 896	992 397	0.18%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10	9 284	10 287	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	937	869 901	963 686	0.18%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	7	6 499	7 200	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	973	903 323	1 000 610	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	930	863 402	956 413	0.18%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 163	1 079 717	1 196 065	0.22%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	993	921 891	1 021 212	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	970	900 538	997 554	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10 043	9 323 813	10 348 529	1.92%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1159	1 076 003	1 191 870	0.22%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	400	371 356	411 412	0.08%
	Titres d'OPCVM		3 753 342	3 986 962	0.74%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART CASH PLUS	50	501 827	1 512 304	0.28%
TN0001900752	MCP SAFE FUND	3 465	500 041	532 927	0.10%
TNGUV3GCXU41	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	5 300	504 359	765 559	0.14%
TN0007150014	SICAV BH OBLIGATAIRE	7 164	747 048	637 208	0.12%
	SICAV ENTREPRISE	13687	1 500 068	538 963	0.10%
	TOTAL		385 892 468	398 887 852	74.15%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				73.71%

* Voir note 6

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2023	423 447 699	14 024 945	2 412 706	438 145 351	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	2 960 000			2 960 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	0			0	
Emprunt national	7 106 988			7 106 988	
Titres d'OPCVM	14 648 370			14 648 370	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-18 555 036			-18 555 036	344
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	-15 006 371			-15 006 371	983 629
Annuités et cessions d'emprunt national	-345 040			-345 040	6 492
Cession de titres d'OPCVM	-28 364 142			-28 364 142	658 859
* Variation des plus ou moins-values latentes			-791 684	-791 684	
* Variations des intérêts courus		-910 584		-910 584	
Soldes au 31 décembre 2024	385 892 468	13 114 361	1 621 022	398 887 852	1 649 323
BTCT					0
Total des plus ou moins-values réalisées					1 649 323

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 141 045 356 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Dépôts à vue	9 187 178	9 216 288	1.71%
	TS AB SIEGE1 81 101 108500	1 911 360	1 921 924	0.36%
	TS ABP I 01 101 112699	7 275 817	7 294 365	1.36%
	Dépôts à terme	30 308 000	30 410 652	5.65%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 01/11/2024, 12/02/2025	5 000	5 060	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 02/10/2024, 12/02/2025	244 000	248 375	0.05%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 02/12/2024, 04/03/2025	5 525 000	5 557 660	1.03%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 03/12/2024, 17/03/2025	4 000	4 023	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 05/11/2024, 12/02/2025	24 000	24 270	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 05/12/2024, 17/03/2025	22 000	22 117	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 06/12/2024, 17/03/2025	10 000	10 051	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 09/10/2024, 12/02/2025	7 000	7 116	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 11/11/2024, 12/02/2025	151 000	152 517	0.03%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 11/12/2024, 17/03/2025	504 000	506 085	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 13/11/2024, 13/02/2025	1 008 000	1 017 732	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 13/12/2024, 17/03/2025	4 000	4 015	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 18/12/2024, 21/03/2025	500 000	501 379	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 21/11/2024, 21/02/2025	1 006 000	1 014 127	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 22/10/2024, 22/01/2025	1 505 000	1 526 055	0.28%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 23/12/2024, 25/03/2025	6 173 000	6 183 947	1.15%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 25/11/2024, 25/02/2025	510 000	513 718	0.10%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 25/12/2024, 27/03/2025	1 018 000	1 019 404	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 26/11/2024, 17/03/2025	5 000	5 035	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 26/12/2024, 07/04/2025	508 000	508 601	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 30/12/2024, 10/04/2025	10 575 000	10 579 167	1.97%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 31/12/2024, 10/04/2025	1 000 000	1 000 197	0.19%
	Certificats de dépôt	50 500 000	50 333 707	9.36%
TNCI974Y5E18	BNA-->CD2MD.07/06/24-12/02/25-10.57%	2 000 000	1 981 619	0.37%
TNT76IOQOY42	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.26/12/24-15/01/25-9.99%	5 000 000	4 984 546	0.93%
TN7QUDNTWP71	BIAT-->CD2MD.23/12/24-02/01/25-8.99%	2 000 000	1 999 601	0.37%
TN96RV9W8J77	AMEN BANK-->CD2MD.31/12/24-31/01/25-8.99%	2 000 000	1 988 105	0.37%
TNXR91Q5LO27	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD1MD.23/12/24-02/01/25-9.99%	1 000 000	999 779	0.19%
TNESWXOZBSA0	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.30/12/24-09/01/25-9.99%	5 000 000	4 991 145	0.93%
TNK5HGGEGBT4	BNA-->CD3.5MD.21/06/24-07/01/25-10.57%	3 500 000	3 495 341	0.65%

TNXIH0CQTL22	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD3MD.27/12/24-06/01/25-9.99%	3 000 000	2 996 679	0.56%
TNLFUW2TSTF7	BNA-->CD3MD.08/05/24-23/01/25-10.57%	3 000 000	2 985 597	0.56%
TNWTX3DAE0S9	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD1.5MD.24/12/24-03/01/25-9.49%	1 500 000	1 499 369	0.28%
TNH6BJ7HBT52	BNA-->CD4MD.29/05/24-14/01/25-10.57%	4 000 000	3 988 558	0.74%
TNDNERKAH548	BIAT-->CD2MD.26/12/24-15/01/25-8.99%	2 000 000	1 994 434	0.37%
TN21IKXTHYV5	BNA-->CD3MD.21/05/24-06/01/25-10.57%	3 000 000	2 996 700	0.56%
TNWGISTRM2O8	BIAT-->CD4.5MD.25/12/24-14/01/25-8.99%	4 500 000	4 488 371	0.83%
TN5BLL41J291	BNA-->CD4MD.24/05/24-18/02/25-10.57%	4 000 000	3 958 214	0.74%
TNLT46EXN995	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.25/12/24-14/01/25-9.99%	5 000 000	4 985 650	0.93%
	Créances sur opérations de pensions livrées	51 001 167	51 084 710	9.50%
PPL -1,000M92J231224 250325 8,990%,BIAT9460EMP NAT2		1 000 022	1 002 269	0.19%
PPL -1,501M140J071124 270325 8,990%,BIAT1531BTA09/		1 500 781	1 521 393	0.28%
PPL -10,000M13J241224 060125 8,990%,BIAT94574EMPNA		10 000 009	10 019 986	1.86%
PPL -11,000M14J271224 100125 8,990%,BIAT103845EMP N		11 000 087	11 013 822	2.05%
PPL -3,000M16J311224 160125 8,990%,BIAT28288EMPTNA		3 000 094	3 000 843	0.56%
PPL -4,000M20J311224 200125 8,990%,BIAT37717EMP NAT		4 000 089	4 001 088	0.74%
PPL -6,000M14J251224 080125 8,990%,BIAT56730EMP NAT		6 000 006	6 010 494	1.12%
PPL -7,000M14J301224 130125 8,990%,BIAT66014EMPNA2		7 000 025	7 003 521	1.30%
PPL -7,500M14J261224 090125 8,990%,BIAT70828EMP NAT		7 500 055	7 511 292	1.40%
	TOTAL	140 996 344	141 045 356	26.22%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			26.06%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 1 257 889 dinars contre un solde néant au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Ventes titres à encaisser	816	0
Obligations "SERVICOM", échéances impayées		78
en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696
Créance sur souscription	1 257 073	0
Total	1 257 889	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa

participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 466 156 dinars contre 500 171 dinars au 31/12/2023 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Montant HT	460 856	494 485
TVA	87 563	93 952
Total TTC	548 419	588 437
Retenue à la source	82 263	88 266
Net à payer	466 156	500 171

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 2 786 956 dinars contre 827 544 dinars au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	46 083	49 445
Retenues à la source sur commissions	136 555	146 831
TCL à payer	8 303	8 656
Achats titres à payer	7 655	622 102
Dette sur souscription/rachat	2 587 852	0
Autres	509	510
Total	2 786 956	827 544

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 02/01/2024

Montant	544 990 925
Nombre de titres	4 954 467
Nombre d'actionnaires	10 146

Souscriptions réalisées

Montant	307 028 779
Nombre de titres émis	2 791 959
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 184

Rachats effectués

Montant	-374 411 865
Nombre de titres rachetés	-3 404 533
Nombre d'actionnaires sortants	-1 342

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-791 684
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 649 323
Régularisation des sommes non distribuables	-78 961
Résultats antérieurs incorporés au capital	32 400 272
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-4 005 994

Capital au 01/01/2025

Montant	506 780 799
Nombre de titres	4 341 893
Nombre d'actionnaires	9 988

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 28 977 951 dinars au 31/12/2024, contre 30 467 569 dinars au 2023, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	6 474 538	6 987 215
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	22 455 471	23 283 687
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	47 941	196 667
Total	28 977 951	30 467 569

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 12 338 144 dinars, contre 13 935 875 dinars au 2023 et représente le montant des intérêts courus au titre 2024 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôt	4 360 633	4 359 758
Intérêts des dépôts à vue	137 299	274 142
Intérêts des dépôts à terme	1 712 623	2 629 145
Revenus des prises en pension	6 127 588	6 672 830
Total	12 338 144	13 935 875

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 6 745 184 dinars, contre 7 458 786 dinars au 2023 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre de l'année 2024.

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du Gestionnaire	1 686 296	1 864 697
Rémunération du Distributeur	5 058 888	5 594 089
Total	6 745 184	7 458 786

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2024 à 748 624 dinars, contre 742 782 dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	566 787	626 750
TCL	103 465	112 003
Autres	78 372	4 029
Total	748 624	742 782

Note 14 : Autres informations

<u>Données par action:</u>	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	9,52	8,962	7,210	12,182	10,99
Intérêts des mises en pension	0	0	0	-0,03	-0,678
Charges de gestion des placements	-1,55	-1,505	-1,377	-2,542	-2
Revenus nets des placements	7,96	7,457	5,834	9,61	8,311
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,172	-0,150	-0,149	-0,257	-0,199
Résultat d'exploitation (1)	7,790	7,307	5,685	9,353	8,112
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,614	-0,768	-0,419	-0,429	1,291
Sommes distribuables de l'exercice	7,176	6,540	5,266	8,924	9,403
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,182	-0,224	-0,655	0,532	0,458
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,380	0,429	0,804	0,504	0,295
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,198	0,205	0,148	1,036	0,754
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,987	7,513	5,833	10,389	8,866
Résultat non distribuable de l'exercice	0,198	0,205	0,148	1,036	0,754
Régularisation du résultat non distribuable	-0,018	-0,020	0,419	-0,038	0,103
Sommes non distribuables de l'exercice	0,179	0,185	0,567	0,998	0,857
Valeur liquidative	123,895	116,540	109,815	208,817	198,895

Ratios de gestion des placements	2024	2023	2022	2021	2020
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-1,19%	-1,19%	-1,19%	1,19%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	-0,13%	-0,12%	-0,13%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,50%	5,17%	4,55%	4,38%	4,83%
Actif net moyen	566 812 691	626 759 351	698 278 618	677 827 837	559 373 168

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIE SICAV

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **541 191 445** dinars, un actif net de **537 938 333** dinars et un bénéfice de la période de **34 679 926** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « TUNISIE SICAV » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « TUNISIE SICAV », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « TUNISIE SICAV » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « TUNISIE SICAV » a l'intention de liquider « TUNISIE SICAV » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » de surveiller le processus d'information financière de « TUNISIE SICAV ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons

à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2024

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2024.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, la « TUNISIE SICAV » supporte une commission de gestion annuelle de 0,25% hors taxes de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Au titre de l'exercice 2024.

Les frais de gestion se sont élevés à 1 686 296 DT.

2. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK », ces deux établissements assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est prise en charge par le gestionnaire. En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération annuelle de 0,75 % hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 5 058 888 DT.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2024 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

FCP BNA CAPITALISATION
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 86 551 274, 409 dinars et une valeur liquidative égale à 213,152 dinars par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Vérifications spécifiques

Il ressort de l'appréciation du respect, par le « FCP BNA CAPITALISATION », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par

la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, ce qui suit :

- Les valeurs mobilières représentent 70.03% de l'actif total au 31 décembre 2024 dont 9.08% en certificats de dépôt.
- Les emprunts obligataires représentent 57.54% de l'actif total au 31 décembre 2024.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 29.97 % de l'actif total au 31 décembre 2024. Ce pourcentage est en dépassement du seuil fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif à 20%.

Tunis, le 17 Mars 2025
Le commissaire aux comptes :
ARBIA RIAHI

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Unité en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
AC1- Portefeuille titres	3.1	53 305 336,130	55 390 468,768
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		2 980 070,000	2 897 343,000
AC1-B Obligations et valeurs assimilées		21 920 826,565	27 252 717,634
AC1-D Emprunts d'Etat		28 404 439,565	25 240 408,134
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	34 156 309,526	22 777 456,183
AC2-A Placement monétaires		7 941 680,349	0,000
AC2-B Disponibilités		15 580,269	26 872,201
AC2-C Placement à terme		26 199 048,908	22 750 583,982
AC3- Créances d'exploitation	3.3	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		87 461 645,656	78 167 924,951
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.4	849 023,685	682 834,076
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	61 347,562	60 870,474
TOTAL PASSIF		910 371,247	743 704,550
ACTIF NET			
CP1-Capital	3.6	81 078 835,165	72 580 148,164
CP2-Sommes distribuables			
b-Sommes distribuables de l'exercice	3.7	5 472 439,244	4 844 072,238
ACTIF NET		86 551 274,409	77 424 220,402
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		87 461 645,656	78 167 924,952

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2024
(Unité en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.8	3 966 171,065	4 050 909,113
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		114 376,000	99 977,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 851 795,065	2 147 561,841
c-Revenus des emprunts d'Etat et des valeurs assimilées		0,000	1 803 370,272
PR2-Revenus des placements monétaires	3.9	2 275 756,530	1 836 080,667
a-Revenus des bons de trésor et des placements à terme		1 959 421,642	1 775 106,206
b-Revenus des certificats de dépôts		0,000	0,000
c-Revenus des comptes de dépôts		316 334,888	60 974,461
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 241 927,595	5 886 989,780
CH1-A Charges de gestion des placements	3.10	884 322,367	843 259,099
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 357 605,228	5 043 730,681
CH2-Autres charges	3.11	102 543,160	91 473,726
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 255 062,068	4 952 256,955
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		217 377,176	-108 184,717
SOMMES DISTRIBUTIBLES DE L'EXERCICE		5 472 439,244	4 844 072,238
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-217 377,176	108 184,717
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		100 779,490	43 664,619
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-20 640,000	16 999,069
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 335 201,558	5 012 920,643

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Unité en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>5 335 201,558</u>	<u>5 012 920,643</u>
a-Résultat d'exploitation	5 255 062,068	4 952 256,955
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	100 779,490	43 664,619
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-20 640,000	16 999,069
d-Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>3 791 852,450</u>	<u>-2 931 578,403</u>
a-Souscriptions	34 998 535,728	45 960 426,824
Capital	16 947 400,000	23 823 100,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	16 870 924,415	20 685 825,714
Régularisation des sommes distribuables	1 180 211,313	1 451 501,110
b-Rachats	-31 206 683,278	-48 892 005,227
Capital	-15 157 900,000	-25 329 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	-15 085 949,141	-22 003 019,400
Régularisation des sommes distribuables	-962 834,137	-1 559 685,827
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 127 054,008	2 081 342,240
AN4-ACTIF NET		
a-en début d'exercice	77 424 220,402	75 342 878,162
b-en fin d'exercice	86 551 274,409	77 424 220,402
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a-en début d'exercice	388 159	403 221
b-en fin d'exercice	406 054	388 159
VALEUR LIQUIDATIVE	213,152	199,465
a-En début d'exercice	199,465	186,852
b-Fin d'exercice	213,152	199,465
TAUX DE RENDEMENT	6,86%	6,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

FCP BNA CAPITALISATION

Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION »

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, « FCP BNA CAPITALISATION » se trouve hors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieur au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 « Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2024 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du « FCP BNA CAPITALISATION » ne comporte pas, au 31 décembre 2024, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 53 305 336,130 dinars contre un solde de 55 390 468,768 dinars au 31 décembre 2023 et il se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif	% de l'actif net
	Emprunt de sociétés		21 100 260,000	21 920 826,565	25,06%	25,33%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	60 000	2 400 000,000	2 556 369,836	2,92%	2,95%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	1 600 000,000	1 692 126,124	1,93%	1,96%
TN0007780075	ABC TUNISIE CB 2020-1	15 000	900 000,000	943 781,917	1,08%	1,09%
TN0003600640	ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 001	550 000,000	534 271,834	0,61%	0,62%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	20 000	2 000 000,000	2 036 791,233	2,33%	2,35%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	800 000,000	813 906,411	0,93%	0,94%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	14 000	840 000,000	902 396,853	1,03%	1,04%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	10 000	1 000 000,000	1 017 157,260	1,16%	1,18%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	30 000	600 000,000	604 717,808	0,69%	0,70%

TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEAS 2023-1 5ANS 10.7%	10 000	800 000,000	813 696,000	0,93%	0,94%
TN0PIDORGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	20 000	1 600 000,000	1 623 615,123	1,86%	1,88%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 042 748,493	1,19%	1,20%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 051 014,750	1,20%	1,21%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	300	6 000,000	6 193,706	0,01%	0,01%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	700	14 000,000	14 451,982	0,02%	0,02%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	5 000	300 000,000	326 921,311	0,37%	0,38%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	171	10 260,000	11 180,709	0,01%	0,01%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	1 000	60 000,000	65 384,262	0,07%	0,08%
TN0004201471	CIL 2020 -1 10.5% 5 ANS	10 000	100 000,000	100 621,369	0,12%	0,12%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	20 000	400 000,000	404 553,644	0,46%	0,47%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 5ANS 10.9% CAT A	20 000	2 000 000,000	2 037 746,850	2,33%	2,35%
TN0002102135	TLF 2020-1 10.25% 5 ANS	20 000	800 000,000	860 581,421	0,98%	0,99%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB 9.8% 5 ANS	10 000	400 000,000	405 584,658	0,46%	0,47%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.70% 5 ANS	23 000	920 000,000	971 050,169	1,11%	1,12%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 000	1 000 000,000	1 083 962,842	1,24%	1,25%
	Emprunts Etat		27 438 747,38	28 404 439,57	32,48%	32,82%
TNX0K9990B0B	EMP NAT 2024 T2 CB TF	30 000	3 000 000,000	3 148 852,602	3,60%	3,64%
TNSQHXZ8T348	EMPR NATIO. 2021 T3 CAT B TV	20 000	2 000 000,000	2 020 769,534	2,31%	2,33%
TN0008000838	EMPR NATIONAL 2021 T1 CAT B	80 000	8 000 000,000	8 283 914,521	9,47%	9,57%
TN0008000895	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT B	85 000	8 500 000,000	8 709 849,863	9,96%	10,06%
TN0OU20VQYS5	EMPR NATIONAL 2022 T1CATBTV	25 000	2 500 000,000	2 665 941,425	3,05%	3,08%
TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	20 000	2 000 000,000	2 081 972,602	2,38%	2,41%
TNRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	10 000	1 000 000,000	1 021 927,671	1,17%	1,18%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	24 000	240 000,000	242 059,398	0,28%	0,28%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	24 442	198 747,377	229 151,949	0,26%	0,26%
	Titres OPCVM		2 766 970,930	2 980 070,00	3,41%	3,44%
TNINH18G9MJ0	FCPPROGRES	65 000	1 003 275,00	1 133 275,00	1,30%	1,31%
TN0003100617	Placement obligataire SICAV	17 000	1 763 695,93	1 846 795,00	2,11%	2,13%
	Total en dinars		51 305 978,307	53 305 336,130	60,95%	61,59%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

▪ **Entrée du portefeuille**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
Obligations	5 000 000,000
Total en dinars	5 000 000,000

▪ **Sortie du portefeuille**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	+/- valeurs réalisées
Obligations	7 135 020,000	7 114 380,000	- 20 640,000
Total en dinars	7 135 020,000	7 114 380,000	- 20 640,000

3.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 34 156 309, 526 dinars contre un solde de 22 777 456,183 dinars au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif	% de l'actif net
Certificats de dépôt	16	7 814 600,657	7 941 680,349	9,08%	9,18%
CD LAC 100 J 24 01 2025 10.99%	8	3 905 204,992	3 976 725,194	4,55%	4,59%
CD LAC 100 J 07 02 2025 10.49%	8	3 909 395,665	3 964 955,155	4,53%	4,58%
PLACEMENT	25 520	25 520 000,000	26 199 048,908	29,95%	30,27%
CPL LAC 100J 04 04 25 10.49%	4 100	4 100 000,000	4 105 655,978	4,69%	4,74%
CPL LAC 100J 05 03 25 10.49%	650	650 000,000	655 380,077	0,75%	0,76%
CPL LAC 100J 08 04 25 10.49%	160	160 000,000	160 073,574	0,18%	0,18%
CPL LAC 100J 12 03 25 10.49%	1 600	1 600 000,000	1 610 668,186	1,84%	1,86%
CPL LAC 100J 19 03 25 10.49%	1 600	1 600 000,000	1 608 093,107	1,84%	1,86%
CPL LAC 300J 01 06 25 10.98%	500	500 000,000	517 808,658	0,59%	0,60%
CPL LAC 300J 01 09 25 10.49%	500	500 000,000	506 437,698	0,58%	0,59%
CPL LAC 300J 02 03 25 10.97%	500	500 000,000	528 732,383	0,60%	0,61%
CPL LAC 300J 05 03 25 10.97%	400	400 000,000	422 697,381	0,48%	0,49%
CPL LAC 300J 07 06 25 10.98%	600	600 000,000	620 504,022	0,71%	0,72%
CPL LAC 300J 08 04 25 10.97%	500	500 000,000	524 284,274	0,60%	0,61%
CPL LAC 300J 09 06 25 10.98%	2 300	2 300 000,000	2 377 491,726	2,72%	2,75%
CPL LAC 300J 09 07 25 10.99%	400	400 000,000	410 598,575	0,47%	0,47%
CPL LAC 300J 10 04 25 10.97%	900	900 000,000	943 278,904	1,08%	1,09%
CPL LAC 300J 10 06 25 10.98%	450	450 000,000	465 053,129	0,53%	0,54%
CPL LAC 300J 10 09 25 10.49%	500	500 000,000	505 403,069	0,58%	0,58%
CPL LAC 300J 15 07 25 10.99%	880	880 000,000	902 045,037	1,03%	1,04%
CPL LAC 300J 18 08 25 10.49%	600	600 000,000	609 656,548	0,70%	0,70%
CPL LAC 300J 20 05 25 10.97%	1 350	1 350 000,000	1 401 934,685	1,60%	1,62%
CPL LAC 300J 20 06 25 10.98%	500	500 000,000	515 522,411	0,59%	0,60%
CPL LAC 300J 21 06 25 10.98%	520	520 000,000	536 018,166	0,61%	0,62%
CPL LAC 300J 22 02 25 10.96%	1 450	1 450 000,000	1 536 034,498	1,76%	1,77%
CPL LAC 300J 27 06 25 10.99%	1 000	1 000 000,000	1 029 386,959	1,18%	1,19%
CPL LAC 300J 30 03 25 10.97%	1 300	1 300 000,000	1 365 952,241	1,56%	1,58%
CPL LAC 300J 30 04 25 10.97%	1 460	1 460 000,000	1 523 187,200	1,74%	1,76%
CPL LAC 300J 30 07 25 10.99%	800	800 000,000	817 150,422	0,93%	0,94%
Disponibilités			15 580,269	0,02%	0,02%
Avoirs en banque			15 580,269	0,02%	0,02%
Total en dinars		33 334 600,657	34 156 309,526	39,05%	39,46%

3.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation affichent un solde nul, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

3.4 Opérateurs créditeurs

Le poste « Opérateurs créditeurs » totalise un solde de 849 023,685 dinars au 31 décembre 2024 contre 682 834, 076dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Distributeurs	664 218,078	503 432,185
Dépositaire	20 533,964	19 933,546
Gestionnaire BNAC	164 271,643	159 468,345
Total en dinars	849 023,685	682 834,076

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 61 347, 562 dinars contre un solde de 60 870,474 dinars au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres créditeurs (CMF)	7 037,247	6 596,592	440,655
Etat, retenue à la source	0,010	0,008	0,002
Honoraires commissaire aux comptes	14 010,081	13 973,650	36,431
Sommes à régler	40 300,224	40 300,224	0,000
Total en dinars	61 347,562	60 870,474	477,088

3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Capital début de l'exercice	72 580 148,164	70 973 807,871
Montant en nominal	72 580 148,164	70 973 807,871
Nombre de parts	388 159	403 221
Nombre de porteurs de parts	1 846	1 948
Souscriptions réalisées	33 818 324,415	44 508 925,714
Montant en nominal	16 947 400,000	23 823 100,000
Nombre de parts émises	169 474	238 231
Régularisation des sommes non distribuables	16 870 924,415	20 685 825,714
Rachats effectués	-30 243 849,141	-47 332 319,400
Montant en nominal	-15 157 900,000	-25 329 300,000
Nombre de parts rachetés	151 579	253 293
Régularisation des sommes non distribuables	-15 085 949,141	-22 003 019,400
Autres mouvements	4 924 211,728	4 429 733,979
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	100 779,490	43 664,619
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-20 640,000	16 999,069
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	4 844 072,238	4 369 070,291
Capital fin de l'exercice	81 078 835,166	72 580 148,164
Montant en nominal	40 605 400,000	38 815 900,000
Nombre de titres	406 054	388 159
Nombre de porteurs de parts	1 616	1 846

3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de part.

Le solde de ce poste se détaille au 31/12/2024, comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Résultat d'exploitation	5 255 062,068	4 952 256,955	302 805,113
Réglul.Résultat distribuable de l'exercice	1 180 211,313	1 451 501,110	-271 289,797

(souscription)			
Régul. Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-962 834,137	-1 559 685,827	596 851,690
Total en dinars	5 472 439,244	4 844 072,238	628 367,006

3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 966 171,065 dinars au 31 décembre 2024 contre 4 050 909,112 dinars au 31 décembre 2023, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Revenus des obligations de sociétés	1 900 604,782	2 147 561,840	-246 957,058
Revenus des actions et valeurs assimilées	114 376,000	99 977,000	14 399,000
Revenus des emprunts d'Etat	1 951 190,283	1 803 370,272	147 820,011
Total en dinars	3 966 171,065	4 050 909,112	-84 738,047

3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 2 275 756, 530 dinars contre un solde de 1 836 080, 667 dinars au 31 décembre 2023 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Revenus des certificats de dépôts	316 334,888	60 974,461	255 360,427
Revenus des placements à terme	1 955 625,112	1 773 293,710	182 331,402
Intérêts sur comptes de dépôt	3 796,530	1 812,496	1 984,034
Total en dinars	2 275 756,530	1 836 080,667	439 675,863

3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2024 à 884 322,367 dinars contre 843 259, 099 dinars pour l'exercice précédent et elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Commission de gestion (BNAC)	643 143,518	613 279,324	29 864,194
Commission de dépôt (BNA)	80 392,956	76 659,930	3 733,026
Commission de distribution (BNA et BNAC)	160 785,893	153 319,845	7 466,048
Total en dinars	884 322,367	843 259,099	41 063,268

3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres charges d'exploitation	209,000	210,000	-1,000
Impôts et Taxes	210,000	180,000	30,000
Redevance CMF	80 388,162	76 655,461	3 732,701
Rémunération CAC	21 697,113	14 377,465	7 319,648
Frais divers bancaires	38,885	50,800	-11,915
Total en dinars	102 543,160	91 473,726	11 069,434

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	15,372	15,166	14,362	11,652	8,426
Charges de gestion des placements	-2,178	-2,172	-2,182	-1,895	-1,391
Revenu net des placements	13,194	12,994	12,180	9,758	7,034
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	-0,253	-0,236	-0,234	-0,185	-0,140
Résultat d'exploitation	12,942	12,758	11,946	9,573	6,895
Régularisation du résultat d'exploitation	0,535	-0,279	-1,112	-0,061	2,516
Sommes distribuables de l'exercice	13,477	12,480	10,834	9,512	9,411
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,535	0,279	0	0,000	-2,516
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,248	0,112	0,002	-0,046	0,112
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-0,051	0,044	0,000	0,000	0,378
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0	0,000	0,000
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	0,197	0,156	0,002	-0,046	0,491
Résultat net de l'exercice	13,139	12,915	11,948	9,527	7,385
Résultat non distribuable de l'exercice	0,197	0,156	0,002	-0,046	0,491
Régularisation du résultat non distribuable	0,013	-0,023	0,000	0,008	0,044
Sommes non distribuables de l'exercice	0,210	0,133	0,002	-0,038	0,534
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	213,152	199,465	186,852	176,014	166,541

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,10%	1,10%	1,09%	1,10%	1,10%
Autres charges /Actif net moyen	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	6,81%	6,32%	5,42%	5,51%	7,43%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

▪ Gestionnaire :

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITALISATION », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2024 à 643 143,518 dinars.

▪ **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

_ de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;

_ de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

_ du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2024 à 80 392,956 dinars.

▪ **Distributeurs :**

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITALAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2024 à 160 785, 893 dinars.

FCP PROGRES OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX), nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de FCP PROGRES OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2024, ainsi que notre rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « FCP PROGRES OBLIGATAIRE », arrêtés au 31 Décembre 2024, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice 2024, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un actif net de 65 091 449 dinars y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 4 158 591 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP PROGRES OBLIGATAIRE ainsi que sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fond à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration du gestionnaire du fonds commun de placement. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP PROGRES OBLIGATAIRE sont employés, à la date du 31 Décembre 2024, à raison de :

- 72,68 % en valeurs mobilières dont 9,14 % en Certificats de dépôts,
- et 27,32% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 7,15% par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Tunis le, 17 Mars 2025

Le Commissaire aux comptes :

CMC-DFK INTERNATIONAL

Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023 (*)
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>41 695 214</u>	<u>25 157 128</u>
. Actions et Droits rattachés		0	-
. Obligations		19 660 129	13 181 102
. Emprunts d'ETAT		20 317 402	10 369 192
. Titres OPCVM		1 717 683	1 606 834
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>23 920 640</u>	<u>13 188 770</u>
. Placements à terme		23 905 759	13 117 562
. Disponibilités		14 882	71 207
Créances d'exploitation		<u>0</u>	-
. Dividendes et intérêts à recevoir		0	-
. Autres Créances d'exploitation		0	-
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		65 615 855	38 345 897
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	349 181	184 899
Autres créditeurs divers	7	175 225	15 080
Total passif		524 406	199 979
ACTIF NET			
Capital	8	60 932 858	35 836 731
. Capital en nominal		37 326 550	23 425 360
. Sommes non distribuables		23 606 308	12 411 371
Sommes distribuables:	9	4 158 591	2 309 188
. Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	-
. Résultat distribuable de l'exercice		3 558 728	2 093 354
. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		599 863	215 833
Actif net		65 091 449	38 145 919
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 615 855	38 345 897

(*) retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2024 au 31/12/2024
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Exercice clos au 31-12-2024	Exercice clos au 31-12-2023
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>2 366 372</u>	<u>1 520 032</u>
. Revenus des Actions		0	-
. Revenus des obligations		2 366 372	1 520 032
Revenus des placements monétaires	11	<u>1 858 838</u>	<u>987 403</u>
. Revenus des placements à terme		1 856 051	984 301
. Revenus des autres placements		2 787	3 102
Total des revenus des placements		4 225 210	2 507 435
Charges de gestion des placements	12	-590 629	-366 006
Revenus nets des placements		3 634 580	2 141 429
Autres charges d'exploitation	13	-75 853	-48 075
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 558 728	2 093 354
Régularisation du résultat d'exploitation		599 863	215 833
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 158 591	2 309 188
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-599 863	-215 833
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		124 493	114 905
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0	-
Frais de négociation de titres		0	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 683 221	2 208 259

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE DU 01/01/2024 au 31/12/2024

(Montants exprimés en Dinars)

	Exercice clos au 31-12-2024	Exercice clos au 31-12-2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	3 683 221	2 208 259
Résultat d'exploitation	3 558 728	2 093 354
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	124 493	114 905
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	-
Frais de négociation de titres	0	-
Distribution de dividendes	0	-
Transactions sur le capital	23 262 310	6 180 721
Souscriptions		
. Capital	68 287 690	32 622 420
. Régularisation des sommes non distribuables	43 059 639	17 196 167
. Régularisation des sommes distribuables	3 660 108	1 514 856
Rachats		
. Capital	-54 386 500	-28 719 060
. Régularisation des sommes non distribuables	-34 298 383	-15 134 640
. Régularisation des sommes distribuables	-3 060 245	-1 299 022
Variation de l'actif net	26 945 530	8 388 980
ACTIF NET		
En début d'exercice	38 145 919	29 756 939
En fin d'exercice	65 091 449	38 145 919
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	2 342 536	1 952 200
En fin d'exercice	3 732 655	2 342 536
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	16,284	15,243
En fin d'exercice	17,438	16,284
Taux de rendement	7,09%	6,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP PROGRES OBLIGATAIRE

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 Juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

La BNA-CAPITAUX, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de «BNAC PROGRES FCP» a obtenu l'agrément du CMF n°29-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP Mixte à FCP Obligataire et l'agrément du CMF n°30-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « FCP PROGRES OBLIGATAIRE ». Ces modifications entrent en vigueur à partir du 30 décembre 2021. A cet effet, « FCP PROGRES OBLIGATAIRE » est investi de la manière suivante :

- ❖ Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en:
 - Bons du Trésor émis par l'État et emprunts obligataires émis ou garantis par l'État,
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
 - Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé :

- de modifier le mode d'affectation des résultats de «BNAC PROGRES FCP» qui devient un FCP de type capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2021.
- de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification entrera en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement FCP PROGRES OBLIGATAIRE, arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, de titres d'OPCVM, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements :

a- Actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.
- Les titres OPCVM sont évalués à leur Valeur Liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- Autres placements

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.
- Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 41 695 214 dinars contre 25 157 128 dinars au 31/12/2023 :

Libellé	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Coût d'acquisition	40 219 515	24 369 515
- Titres OPCVM	1 499 515	1 499 515
- Obligations et valeurs assimilées	38 720 000	22 870 000
-Plus ou moins-values potentielles	248 438	123 945
- Titres OPCVM	218 168	107 319
- Obligations et valeurs assimilées	30 270	16 626
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	1 227 261	663 668
Total	41 695 214	25 157 128

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2022	% Actif	
1) Obligations et valeurs assimilées		38 720 000	39 977 532	60,93%	
. Emprunts de société		19 050 000	19 660 129	29,96%	
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2 5ANS CAT A	20000	1 600 000	1 622 023	2,47%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	5000	500 000	509 198	0,78%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20000	2 000 000	2 034 315	3,10%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 5A CAT A 10.5%	10000	800 000	857 285	1,31%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 5A 10.55%	2500	250 000	263 065	0,40%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 5A 10.35%	20000	2 000 000	2 010 435	3,06%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEAS 2022-1 5ANS 10% CA	10000	600 000	613 282	0,93%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEAS 2022-1 5ANS 10% CA	5000	300 000	306 641	0,47%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEAS 2023-1 5ANS 10.7%	10000	800 000	813 696	1,24%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023 -1 10.55% 5 ANS	5000	400 000	418 499	0,64%
TNL7VQZVHR54	HL2023-1 CAT A 5ANS 10.75%	10000	800 000	852 778	1,30%
TNAQSF8ZD1W1	HL2024-1 CAT A 5ANS 10.70%	10000	1 000 000	1 058 630	1,61%

TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 5ANS 10.9% CAT A	20000	2 000 000	2 037 747	3,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 20222-2 10% 5ANS	20000	1 200 000	1 218 937	1,86%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10000	1 000 000	1 083 963	1,65%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.60 % 5ANS	10000	1 000 000	1 053 203	1,61%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.50 % 5ANS	20000	2 000 000	2 048 789	3,12%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2002-2	10000	800 000	857 644	1,31%
. Emprunt ETAT			19 670 000	20 317 402	30,96%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 T4 CB TF	1500	150 000	150 741	0,23%
TN2781ZB9E10	EMP NAT 2024 T1 CB TV	15000	1 500 000	1 602 394	2,44%
TNX0K9990B0B	EMP NAT 2024 T2 CB TF	30000	3 000 000	3 148 853	4,80%
TNFC8O7A9BF4	EMP NAT 2024 T3 CB TF	30000	3 000 000	3 070 882	4,68%
TN9092FJJK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	21000	2 100 000	2 111 728	3,22%
TN0008000903	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT C	2000	1 920 000	2 000 208	3,05%
TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	30000	3 000 000	3 122 959	4,76%
TNRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	50000	5 000 000	5 109 638	7,79%
2) Titres des OPCVM			1 499 515	1 717 683	2,62%
TNT3NVORPU09	FCP BNA CAPITALISATION	8060	1 499 515	1 717 683	2,62%
TOTAL			40 219 515	41 695 214	63,54%

(*) y compris intérêts intercalaire pour 10 435 DT.

Composition du portefeuille

A partir du 30 Décembre 2021, la BNAC PROGRES FCP devient un FCP obligataire, et investi de la manière suivante :

Nature des titres	% de l'actif prévu au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission mis à jour	
<ul style="list-style-type: none"> Bons du Trésor émis par l'État et emprunts obligataires émis ou garantis par l'État, Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne. 		50% à 80%	- 7,32%
	80%	72,68%	
		60,93%	

<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat; • Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie. 					
Titres OPCVM Obligataires		Max 30%		9,14% (*)	
		Max 5%		2,62%	
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20%	27,32%	27,32%	+ 7,32%
Créances d'exploitation		0%		0%	0%
Total		100%		100%	0%

(*) Certificats de dépôts 100 J présentés au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités »

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds FCP PROGRES OBLIGATAIRE au 31 Décembre 2024, présente des divergences par rapport à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du prospectus d'émission mis à jour et qui entre en vigueur à partir du 30 Décembre 2021.

▪ **Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :**

Solde au 31-12-2023	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Intérêts courus	Valeur au 31/12
Titres OPCVM	1 499 515	107 319	-	1 606 834
Obligations de sociétés	12 800 000	-	381 102	13 181 102
Emprunt ETAT	10 070 000	16 626	282 566	10 369 192
Solde au 31-12-2023	24 369 515	123 945	663 668	25 157 128
ENTREES EN PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Intérêts courus	Valeur au 31/12
Titres OPCVM	-	-	-	-
Obligations de sociétés	8 250 000	-	-	8 250 000
Emprunt ETAT	9 600 000	-	-	9 600 000
Total entrée 2024	17 850 000	-	-	17 850 000
REMBOURSEMENTS / CESSIONS	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Intérêts courus	Valeur au 31/12
Titres OPCVM	-	-	-	-
Obligations de sociétés	-2 000 000	-	-	-2 000 000
Emprunt ETAT	-	-	-	-
Total sorties 2024	-2 000 000	-	-	-2 000 000
Variation des +/- Values	-	124 493	-	124 493
Variation des intérêts courus	-	-	563 593	563 593

<i>Solde au 31-12-2024</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>+/- values latentes</i>	<i>Intérêts courus</i>	<i>Valeur au 31/12</i>
Titres OPCVM	1 499 515	218 168	-	1 717 683
Obligations de sociétés	19 050 000	-	610 129	19 660 129
Emprunt ETAT	19 670 000	30 270	617132	20 317 402
Solde au 31-12-2024	40 219 515	248 438	1 227 261	41 695 214

Note 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde du poste Placements monétaires et disponibilités s'élève au 31 Décembre 2024 à 23 920 640 dinars contre 13 188 770 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Durée	Coût	Valeur	% Actif
	Placements à terme / Bons de caisse			17 481 000	17 908 688	27,29%
	Comptes à terme			17 481 000	17 908 688	27,29%
	CPL LAC 100J 02 04 25 10.49%	10.49%	100J	1 200 000	1 202 207	1,83%
	CPL LAC 100J 08 04 25 10.49%	10.49%	100J	550 000	550 253	0,84%
	CPL LAC 100J 09 04 25 10.49%	10.49%	100J	330 000	330 076	0,50%
	CPL LAC 300J 07 05 25 10.97%	10.97%	300J	250 000	260 399	0,40%
	CPL LAC 300J 09 07 25 10.99%	10.99%	300J	1 000 000	1 026 496	1,56%
	CPL LAC 300J 09 08 25 10.99%	10.99%	300J	500 000	509 515	0,78%
	CPL LAC 300J 11 06 25 10.98%	10.98%	300J	850 000	878 229	1,34%
	CPL LAC 300J 13 07 25 10.99%	10.99%	300J	2 100 000	2 153 619	3,28%
	CPL LAC 300J 21 07 25 10.99%	10.99%	300J	3 000 000	3 070 818	4,68%
	CPL LAC 300J 24 06 25 10.98%	10.98%	300J	2 400 000	2 472 197	3,77%
	CPL LAC 300J 26 06 25 10.99%	10.99%	300J	480 000	493 990	0,75%
	CPL LAC 300J 27 05 25 10.98%	10.98%	300J	1 921 000	1 991 732	3,04%
	CPL LAC 300J 28 06 25 10.99%	10.99%	300J	900 000	925 798	1,41%
	CPL LAC 300J 29 07 25 10.99%	10.99%	300J	2 000 000	2 043 358	3,11%
TNVVR14OS0E0	Certificats de dépôt			5 857 807	5 997 071	9,14%
	CD BNA 100 J 02 01 2025 10.99%	10.98%	100J	5 857 807	5 997 071	9,14%
	Dépôts à vue			14 882	14 882	0,02%
	Compte à vue BNA			14 882	14 882	0,02%

NOTE N° 6 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Gestionnaire BNAC	129 536	78 962
Dépositaire	16 192	9 871
Distributeur	203 453	96 066
Total	349 181	184 899

NOTE N° 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Sommes à régler (*)	153 079	-
Commissaire aux comptes	16 731	11 765
Conseil du Marché Financier (CMF)	5 415	3 315
Autres	-	-
Total en Dinars	175 225	15 080

(*) Rachats du 31-12-2024

NOTE N° 8 : CAPITAL

	31-déc-24	31-déc-23
Capital début d'exercice		
.Montant	23 425 360	19 522 000
.Nombre de parts	2 342 536	1 952 200
.Nombre de porteurs de parts	1 498	788
Souscriptions réalisées		
.Montant	68 287 690	32 622 420
.Nombre de parts	6 828 769	3 262 242
.Nombre de porteurs de parts	2056	965
Rachats effectués		
.Montant	54 386 500	28 719 060

.Nombre de parts	5 438 650	2 871 906
.Nombre de porteurs de parts	380	255
Capital fin d'exercice		
.Montant	37 326 550	23 425 360
.Nombre de parts (*)	3 732 655	2 342 536
.Nombre de porteurs de parts	3 174	1 498

(*)Le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Sommes non distribuables	11 194 937	3 629 540
i) Résultat non distribuable de l'exercice	<u>124 493</u>	<u>114 905</u>
.Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	124 493	114 905
.Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0	-
.Frais de négociation de titres	0	-
ii) Régularisation des sommes non distribuables	<u>8 761 256</u>	<u>2 061 527</u>
.Aux émissions	43 059 639	17 196 167
.Aux rachats	-34 298 383	-15 134 640
iii) Capitalisation Sommes Dist. ex antérieurs	<u>2 309 188</u>	<u>1 453 108</u>
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	12 411 371	8 781 831
Capital en nominal	37 326 550	23 425 360
Total en Dinars	60 932 858	35 836 731

NOTE N° 9 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Sommes distribuables de l'exercice		
Résultat distribuable de l'exercice	3 558 728	2 093 354
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	599 863	215 833
Total en Dinars	4 158 591	2 309 188

NOTE N° 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Revenus des actions	-	-
. Dividendes	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	-
.Intérêts courus	563 593	301 297
.Intérêts échus	1 802 779	1 218 735
Total en Dinars	2 366 372	1 520 032

NOTE N° 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Intérêts sur comptes à terme	1 716 787	940 458
Intérêts sur Certificats de dépôt	139 264	43 842
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	2 787	3 102
Total en Dinars	1 858 838	987 403

NOTE N° 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Rémunération du gestionnaire (*)	429 549	266 186
Rémunération du dépositaire (**)	53 694	33 273
Rémunération des Distributeurs(***)	107 387	66 547
Total en Dinars	590 629	366 006

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable du Fonds.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants,
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement. A partir du 30 Décembre 2021, les frais de distribution seront versés annuellement.

NOTE N° 13 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Redevance CMF	53 690	33 271
Rémunération du commissaire aux comptes	21 697	14 378
Autres charges	466	426
Total	75 853	48 075

NOTE N° 14 : DONNEES PAR PART

Libellé	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	1,132	1,070	0,661	0,765	13,072
Charges de gestion des placements	-0,158	-0,156	-0,094	-0,161	-1,907
• Revenu net des placements	0,974	0,914	0,567	0,605	11,165
Autres charges	-0,020	-0,021	-0,014	-0,580	-5,839
• Résultat d'exploitation	0,953	0,894	0,553	0,025	5,326
Régularisation du résultat d'exploitation	0,161	0,092	0,191	0,000	-0,934
• Sommes Distribuables de l'exercice	1,114	0,986	0,744	0,025	4,392
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,161	-0,092	-0,191	0,000	0,934
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,033	0,049	0,005	-0,073	-23,466
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	-0,007	17,126
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,013	-0,358
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	0,033	0,049	0,005	-0,093	-6,698
Résultat net de l'exercice	0,987	0,943	0,557	-0,068	-1,372
Résultat non distribuable de l'exercice	0,033	0,049	0,005	-0,093	-6,698
Régularisation du résultat non distribuable	0,007	0,006	0,000	0,000	4,562
Somme non distribuables de l'exercice	0,040	0,055	0,005	-0,093	-2,136
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	4,392	6,174
Valeur Liquidative	17,438	16,284	15,243	14,495	150,032

NOTE N° 15 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	2024	2023	2022	2021	2020
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,100%	-1,100%	-1,071%	-1,100%	1,106%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	-0,141%	-0,144%	-0,163%	-3,973%	3,385%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	7,746%	6,941%	8,474%	0,172%	3,088%
Actif net moyen	53 690 057	33 271 135	17 147 366	145 872	172 485

Le nombre de parts est passé de 1000 à 10000 suite à la décision du Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, du 16 Février 2021, de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Walid MASMOUDI.

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		10 530 554,436	14 056 200,637
Titres OPCVM			- 1 439 612,898
	3.1	10 530 554,436	15 495 813,535
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	4 212 512,778	10 259 859,163
Disponibilités	3.3	2 500 790,736	3 271 107,158
		6 713 303,514	13 530 966,321
TOTAL ACTIF		17 243 857,950	29 026 779,856
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	14 152,389	24 968,182
Autres créditeurs divers	3.5	3 434,529	5 771,526
TOTAL PASSIF		17 586,918	30 739,708
Capital	3.6	16 314 548,279	27 549 536,799
Sommes distribuables	3.7	911 722,753	1 446 503,349
Sommes distribuables des exercices antérieurs		22,385	247,000
Sommes distribuables de l'exercice en cours		911 700,368	1 446 256,349
ACTIF NET		17 226 271,032	28 996 040,148
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 243 857,950	29 026 779,856

SICAV ENTREPRISE SA**ETAT DE RESULTAT****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		817 010,265	813 432,896
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	817 010,265	813 432,896
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	657 832,066	798 981,064
<i>Total des revenus des placements</i>		<i>1 474 842,331</i>	<i>1 612 413,960</i>
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<226 492,428>	<256 435,963>
<i>Revenu net des placements</i>		<i>1 248 349,903</i>	<i>1 355 977,997</i>
Autres charges	4.4	<39 061,575>	<50 002,821>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>1 209 288,328</i>	<i>1 305 975,176</i>
Régularisation du résultat d'exploitation		<297 587,960>	140 281,173
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		<i>911 700,368</i>	<i>1 446 256,349</i>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		297 587,960	<140 281,173>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<59 522,225>	<97 493,621>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		117 909,222	200 216,068
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>1 267 675,325</i>	<i>1 408 697,623</i>

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 267 675,325</u>	<u>1 408 697,623</u>
Résultat d'exploitation	1 209 288,328	1 305 975,176
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<59 522,225>	<97 493,621>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	117 909,222	200 216,068
<u>Distributions de dividendes</u>	<1 446 453,121>	<809 137,584>
<u>Transactions sur le capital</u>	<11 590 991,320>	<u>8 486 291,665</u>
Souscriptions	46 115 759,810	62 926 813,870
Capital	44 339 324,883	60 211 794,599
Régularisation des sommes non distribuables	77 534,046	108 813,756
Régularisation des sommes distribuables	1 698 900,881	2 606 205,515
Rachats	<57 706 751,130>	<54 440 522,205>
Capital	<55 613 191,960>	<51 875 994,286>
Régularisation des sommes non distribuables	<97 042,486>	<98 652,999>
Régularisation des sommes distribuables	<1 996 516,684>	<2 465 874,920>
<i>Variation de l'actif net</i>	<11 769 769,116>	9 085 851,704
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	28 996 040,148	19 910 188,444
En fin de l'exercice	17 226 271,032	28 996 040,148
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	263 857,000	183 692,000
En fin de l'exercice	155 881,000	263 857,000
<i>Valeur liquidative</i>	110,509	109,893
<i>Taux de rendement annualisé</i>	5,55%	5,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2024

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat a la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

DRAFT

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

<u>Code Isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000895	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	60 000,000	62 072,233	0,36%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	160 840,000	168 325,128	0,98%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2010	2 000	13 240,000	13 555,139	0,08%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	400 000,000	405 462,795	2,35%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	64 000,000	67 093,545	0,39%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	3 000	57 600,000	63 371,136	0,37%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000,000	509 197,808	2,95%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	300 000,000	306 641,096	1,78%
TN0001300607	BTE 2010 CB	3 500	105 000,000	106 427,080	0,62%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	45 000,000	46 783,771	0,27%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	18 750,000	19 597,131	0,11%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	750	30 000,000	31 664,680	0,18%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	417 600,000	441 644,150	2,56%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	375 000,000	383 077,808	2,22%
TN000390263	UIB 2011/1 TR B	4 000	140 000,000	142 474,433	0,83%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	368 000,000	394 516,109	2,29%
Total obligations de sociétés			3 055 030,000	3 161 904,039	18,34%
Emprunt national					
TN0008000838	Emprunt national 2021 CB TF	14 000	1 400 000,000	1 449 685,441	8,41%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000,000	1 024 688,375	5,94%
TNUWXR58DVH5	Emprunt national T1 2024 CB TF	12 000	1 200 000,000	1 282 738,849	7,44%
TNWRCVSYL730	Emprunt national T4 2022 CB TF	6 000	600 000,000	605 439,423	3,51%
TN7PM93UZP50	Emprunt national T4 2022 CB TV	4 000	400 000,000	403 868,721	2,34%
TNVE955M6R90	Emprunt national T3 2023 CB TF	7 800	780 000,000	797 926,751	4,63%
TNRS9CVT3SJ7	Emprunt national T3 2023 CB TV	5 200	520 000,000	531 864,882	3,08%
Total emprunt national			5 900 000,000	6 096 212,443	35,35%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011,183	1 272 437,954	7,38%
Total bons du trésor assimilables			1 135 011,183	1 272 437,954	7,38%
Total obligations et valeurs assimilées			10 090 041,183	10 530 554,436	61,07%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Emprunt national	1 200 000,000
BTA	538 736,600
OPCVM	<u>3 492 643,000</u>
	<u>5 231 379,600</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations	3 574 874,797	441 244,891	4 019 554,709	3 435,021
Emprunts national	106 265,598	3 543,143	112 329,468	2 520,727
BTA	1 478 988,500	143 020,540	1 648 020,540	26 011,500
OPCVM	4 889 423,487		4 975 365,461	85 941,974
	10 049 552,382	587 808,574	10 755 270,178	117 909,222

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	Certificats de dépôts				
	BIAT au 02/01/2025/ 10J/8,99%	500 000	499 003,899	499 900,360	2,90%
	BIAT au 03/01/2025/ 10J/8,99%	500 000	499 003,899	499 800,720	2,90%
	Total émetteur BIAT	1 000 000	998 007,798	999 701,080	5,80%
TNO1SQBL5JI1	BNA au 24/03/2025/270J/10,57%	500 000	470 619,166	491 076,932	2,85%
	Total émetteur BNA	500 000	470 619,166	491 076,932	2,85%
TNT76IOQOY42	QNB au 15/01/2025/ 20J/9,99%	500 000	497 792,253	498 454,977	2,89%
TN511M8JI309	QNB au 10/01/2025/ 10J/9,99%	500 000	498 893,072	499 003,765	2,89%
	Total émetteur QNB	1 000 000	996 685,325	997 458,742	5,78%
	Total certificats de dépôts	2 500 000	2 465 312,289	2 488 236,753	14,43%
	BTCT				
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025, 8,99%	343 000	314 420,214	332 174,109	1,93%
	Total BTCT	343 000	314 420,214	332 174,109	1,93%

Créances sur opérations de pensions livrées

Prise en pension de 2743 emprunt national 2024 T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 24/03/2025-90J-8,99%	290 038	290 038,181	290 617,112	1,69%
Prise en pension de 3778 emprunt national 2024 T2CB TF, 9,8%, BIAT au 11/02/2025-47J-8,99%	400 057	400 056,960	400 655,585	2,32%
Prise en pension de 3777 emprunt national 2024 T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 06/01/2025-10J-8,99%	400 090	400 089,849	400 590,406	2,32%
Prise en pension de 2830 emprunt national 2024 T2 CB TF 9,8%, BIAT au 10/01/2025-11J-8,99%	300 089	300 088,936	300 238,814	1,74%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 390 274	1 390 273,926	1 392 101,916	8,07%
Total placements monétaires		4 170 006,429	4 212 512,778	24,43%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques	2 117 650,306	3 363 090,340
Comptes à terme*	108 500,000	27 000,000
Liquidation émissions/rachats	264 628,340	<130 384,828>
Intérêts courus sur dépôt à vue	12 515,113	14 252,058
Retenues à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<2 503,023>	<2 850,412>
	2 500 790,736	3 271 107,158

Les comptes à terme se détaillent comme suit :

<u>Caractéristiques</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 20/01/2025-116J-8,99%	52 000,000
BIAT au 12/02/2025-129J-8,99%	2 000,000
BIAT au 12/02/2025-113J-8,99%	2 000,000
BIAT au 12/02/2025-94J-8,99%	28 000,000
BIAT au 13/03/2025-121J-8,99%	2 000,000
BIAT au 13/03/2025-101J-8,99%	9 000,000
BIAT au 17/03/2025-95J-8,99%	1 500,000
BIAT au 27/03/2025-93J-8,99%	12 000,000
Total compte à terme	108 500,000

3.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur à payer	10 614,290	18 726,137
Rémunérations du gestionnaire à payer	3 538,099	6 242,045
	<u>14 152,389</u>	<u>24 968,182</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF à payer	1 415,167	2 496,681
Retenues à la source	1 387,331	2 486,170
Contribution sociale de solidarité à payer	400,000	400,000
TCL à payer	232,031	388,675
	<u>3 434,529</u>	<u>5 771,526</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024	
Montant	27 549 536,799
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	154
Souscriptions réalisées	
Montant	44 339 324,883
Nombre de titres	424 710
Nombre d'actionnaires entrants	11
Rachats effectués	
Montant	<55 613 191,960>
Nombre de titres	532 686
Nombre d'actionnaires sortants	20
Autres mouvements	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<59 522,225>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	117 909,222
Régularisations des sommes non distribuables	<19 508,440>
Capital au 31 décembre 2024	
Montant	16 314 548,279
Nombre de titres	155 881
Nombre d'actionnaires	145

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	1 209 288,328	1 305 975,176
Régularisation du résultat d'exploitation	<297 587,960>	140 281,173
Sommes distribuables des exercices antérieurs	22,385	247,000
	<u>911 722,753</u>	<u>1 446 503,349</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	499 084,149	216 262,024
Intérêts sur obligations	317 926,116	597 170,872
	<u>817 010,265</u>	<u>813 432,896</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus de prise en pension	335 848,261	425 377,185
Intérêts sur certificats de dépôt	233 419,969	310 624,217
Intérêts sur dépôt à vue	62 567,231	49 787,853
Intérêts sur BTCT	25 996,605	13 191,809
	<u>657 832,066</u>	<u>798 981,064</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	169 869,180	192 326,976
Rémunérations du gestionnaire	56 623,248	64 108,987
	<u>226 492,428</u>	<u>256 435,963</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF	22 648,106	25 642,261
Autres retenues	12 264,749	19 541,838
TCL	3 748,720	4 218,722
Contribution sociale de solidarité	400,000	600,000
	<u>39 061,575</u>	<u>50 002,821</u>

5-AUTRES INFORMATIONS

5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Revenus des placements	9,461	6,111	6,147	6,264	5,472
Charges de gestion des placements	<1,453>	<0,972>	<1,187>	<1,265>	<1,065>
Revenus nets des placements	8,008	5,139	4,960	4,999	4,407
Autres charges	<0,251>	<0,190>	<0,165>	<0,159>	<0,212>
Résultat d'exploitation (1)	7,758	4,950	4,795	4,840	4,196
Régularisation du résultat d'exploitation	<1,909>	0,532	<0,389>	<0,724>	0,026
Sommes distribuables de l'exercice	5,849	5,481	4,405	4,117	4,222
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<0,382>	<0,370>	<0,175>	0,194	0,254
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,756	0,759	0,724	0,317	0,100
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,375	0,389	0,549	0,511	0,354
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,132	5,339	5,344	5,352	4,550
Résultat non distribuable de l'exercice	0,375	0,389	0,549	0,511	0,354
Régularisation du résultat non distribuable	<0,125>	0,039	<0,044>	<0,083>	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,249	0,428	0,505	0,428	0,357
Distribution de dividende	5,482	4,405	4,117	4,222	4,191
Valeur liquidative	110,509	109,893	108,389	107,595	107,272

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,19%	0,14%	0,13%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,04%	5,63%	4,04%	3,84%	3,95%
Actif net moyen	22 560 905	25 670 506	21 803 534	25 863 567	21 117 675

5.2 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 17 243 858 DT, un actif net de 17 226 271 DT et un résultat net de l'exercice de 1 267 675 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons,

conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Walid MASMOUDI

DRAFT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2024.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 56 623 DT.
- ✓ La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 169 869 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Mohamed TRIKI (IN FIRST AUDITORS) et Mr Yassine BEN GHORBAL.

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2024	2023
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Actifs immobilisés			
Ecarts d'acquisition	B.1	2 076 980	0
Immobilisations incorporelles		4 004 220	1 201 024
Moins : amortissements		<u>-1 717 604</u>	<u>-1 100 054</u>
<i>S/Total</i>	B.2	2 286 616	100 970
Immobilisations corporelles		177 916 720	139 186 229
Moins : amortissements		<u>-99 820 127</u>	<u>-85 236 246</u>
<i>S/Total</i>	B.3	78 096 593	53 949 983
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		9 577 890	5 292 387
Moins : Provisions		<u>-2 927 010</u>	<u>-2 685 580</u>
<i>S/Total</i>	B.4	6 650 880	2 606 807
Total des actifs immobilisés		89 111 069	56 657 760
Autres actifs non courants	B.5	216 057	307 358
Total des actifs non courants		89 327 126	56 965 118
ACTIFS COURANTS			
Stocks		126 972 571	95 255 995
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
<i>S/Total</i>	B.6	126 972 571	95 255 995
Clients et comptes rattachés		83 401 228	66 355 121
Moins : Provisions		<u>-16 971 636</u>	<u>-12 746 536</u>
<i>S/Total</i>	B.7	66 429 592	53 608 585
Actifs d'impôts différés	B.8	3 284 462	2 482 649
Autres actifs courants		41 954 386	29 723 500
Moins : Provisions		<u>-638 777</u>	<u>-545 347</u>
<i>S/Total</i>	B.9	41 315 609	29 178 153
Placements et autres actifs financiers	B.10	81 903 107	76 462 380
Liquidités et équivalents de liquidités	B.11	27 298 803	39 741 656
Total des actifs courants		347 204 144	296 729 418
Total des actifs		436 531 270	353 694 536

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig- 2033

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2024 Au 31/12/2024	2023 Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées		113 700 689	92 715 891
Autres capitaux propres consolidés		-1 287 018	-3 431 803
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		162 413 671	139 284 088
Résultat de l'exercice consolidé		48 271 763	41 345 385
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	B.12	210 685 434	180 629 473
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		18 171 220	13 080 439
Résultat des minoritaires		-1 091 378	-20 864
Total des intérêts minoritaires	B.13	17 079 842	13 059 575
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.14	24 755 974	25 617 267
Provisions	B.15	4 329 299	3 865 010
Autres passifs non courants		227 942	51 174
Total des passifs non courants		29 313 215	29 533 451
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.16	62 601 919	39 111 750
Passifs d'impôts différés	B.17	40 376	40 376
Autres passifs courants	B.18	26 490 620	24 282 810
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.19	90 319 864	67 037 101
Total des passifs courants		179 452 779	130 472 037
Total des passifs		208 765 994	160 005 488
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		436 531 270	353 694 536

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig. 2033

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2024 Au 31/12/2024	2023 Au 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	340 361 979	287 981 082
Autres produits d'exploitation	R.2	<u>722 051</u>	<u>364 545</u>
Total des produits d'exploitation		341 084 030	288 345 627
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	R.3	-16 347 923	271 515
Achats consommés	R.4	223 646 139	184 160 761
Charges de personnel	R.5	27 345 686	22 989 677
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.6	14 738 962	11 275 443
Autres charges d'exploitation	R.7	<u>28 102 516</u>	<u>19 422 126</u>
Total des charges d'exploitation		277 485 380	238 119 522
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 598 650	50 226 105
Charges financières nettes	R.8	12 638 880	10 968 571
Produits des placements	R.9	7 906 718	7 860 958
Autres gains ordinaires	R.10	1 250 112	4 411 785
Autres pertes ordinaires	R.11	1 266 237	857 929
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		58 850 363	50 672 348
Impôt sur les bénéfices	R.12	11 560 664	9 347 827
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		47 289 699	41 324 521
Pertes extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		47 289 699	41 324 521
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	R.13	109 315	0
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		47 180 384	41 324 521
Quote-part des intérêts minoritaires	R.14	-1 091 378	-20 864
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		48 271 762	41 345 385

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2024	2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	47 180 385	41 324 521
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	20 225 680	11 095 517
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	109 314	0
. Variation des stocks	F.1 -31 716 576	10 628 956
. Variation des créances	F.2 -17 046 107	-21 301 294
. Variation des autres actifs	F.3 -12 139 585	11 258 795
. Variation des fournisseurs	F.4 23 490 169	12 284 911
. Variation des autres passifs	F.5 2 411 979	-5 125 237
. Variation des modifications comptables	547 656	9 650 765
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-4 656	-4 656
. Ecart de conversion	2 361 367	-183 833
. Impôt différé	-801 813	-1 639 290
. Prélèvement fond social	-600 000	-666 125
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	34 017 812	67 323 030
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.6 -41 585 187	-4 398 101
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	51 500	101 700
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-7 598 181	-1 900 309
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 126 384	101 700
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation	4 592 362	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-43 413 122	-6 095 010
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0	0
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-20 000 000	-17 500 000
- Dividendes servis aux minoritaires	-883	-2 030
- Encaissement provenant des placements	99 367 426	115 681 629
- Décaissement pour acquisition des placements	-104 808 154	-132 323 037
- Encaissement provenant des subventions d'investissement	224 208 055	237 275 333
- Encaissement provenant des emprunts	-213 071 264	-251 118 132
- Remboursement des emprunts	0	0
- Décaissements affectés au rachat des actions propres	0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-14 304 821	-47 986 237
VARIATION DE TRESORERIE	-23 700 131	13 241 783
Trésorerie au début de l'exercice	F.7 36 145 115	22 903 332
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.8 12 444 984	36 145 115

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE 2024

I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « TPR » est composé de treize sociétés :

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » (Société mère) Son capital social s'élève avant son introduction en bourse à 2007 à 25 000 000 DT déteu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 50 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium TPR a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés Aluminium ou autres produits, outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE » (Société filiale) Est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est déteu à raison de 99,80% par TPR.

La compagnie Financière d'Investissement « CFI SICAR » (Société filiale) Est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est déteu à raison de 49,5% par TPR.

ALUFOND (Société filiale) Est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.

Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL » (Société filiale) Est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 337 764 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.

LAVAAL INTERNATIONAL (Société filiale) La participation de TPR SA s'élève à 872 235 Dinars. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium

ALUCOLOR (Société filiale)	Est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
METECNAL (Société filiale)	La participation de TPR SA dans le capital de METECNAL, qui est de 300 000 euros, s'élève à 50%. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.
ITALSYS (Société filiale)	Est créé en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.
TPR AFRIQUE (Société filiale)	Est créée en 2017. Elle est dotée d'un capital social de 300 000 000 Franc CFA. La participation de la société mère TPR dans le capital de TPR Afrique s'élève à 741 880 DT. Elle a pour objet la commercialisation de tous genre d'articles en profilés d'aluminium ou d'autres produits, l'import et l'export de tous articles, toutes opérations de représentation, commission et courtage négoce internationale.
TPR ANODAL (Société filiale)	Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés Aluminium par Oxydation Anodique. Son capital s'élève à 10 500 000 DT détenu à hauteur de 52,38% par la société TPR.
TPR GLASS (Société filiale)	Est créé en 2020, ayant comme objet social le façonnage et transformation du verre plat. Son capital s'élève à 13 000 000 DT détenu à hauteur de 53,84% par la société TPR.
TPR COLOR (Société filiale)	Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés en Aluminium par thermo laquage. Son capital s'élève à 10 500 000 DT détenu à hauteur de 52,38% par la société TPR.
LMG	Est une société à responsabilité limitée de droit tunisien. L'activité principale de la société Logistiques Magasin Général est le transport et la location des moyens de transport au privé. Son capital s'élève à 7 603 570 DT détenu à hauteur de 41,03% par la société TPR.

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêts	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
TPR	100%	100%	Société Mère	Intégration globale
TPR TRADE	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale
CFI SICAR	49,50%	49,50%	Exclusif	Intégration globale
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	Exclusif	Intégration globale
ALUFOND	99,83%	99,83%	Exclusif	Intégration globale
LAVAAL INTERNATIONAL	75,00%	75,00%	Exclusif	Intégration globale
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
METECNAL	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
ITAL SYSTÈME	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
CAP TPR AFRIQUE	55,00%	55,00%	Exclusif	Intégration globale
TPR ANODAL	52,38%	52,38%	Exclusif	Intégration globale
TPR GLASS	53,84%	53,84%	Exclusif	Intégration globale
TPR COLOR	52,38%	52,38%	Exclusif	Intégration globale
LMG	41,03%	41,03%	Exclusif	Intégration globale

III. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des filiales étrangères ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1. L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;

- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2. La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers PROFAL, TRP AFRIQUE, METECNAL et LAVAAL est effectuée après retraitements d'homogénéité. L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de changes aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3. L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

4. L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

5. Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

6. Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

7. Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de TPR dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents. Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La groupe TPR n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2024 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Marque et brevet	33,33%
- Logiciel	33,33%
- Ecart d'acquisition (Goodwill)	5%
- Construction	4% à 5%
- Matériel et outillage d'exploitation	10% à 33,33%
- Matériel de transport	20%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Mobilier de bureau	20%
- Matériel informatique	15% à 20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits du groupe et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par le groupe, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

5. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

6. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1 ECARTS D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Ecarts d'acquisition - Titres METECNAL	1 037 307	1 037 307
Ecarts d'acquisition - Titres LMG	2 186 294	0
Sous total	3 223 601	1 037 307
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres METECNAL	-1 037 307	-1 037 307
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres LMG	-109 314	0
Total	2 076 980	0

B.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Logiciels	3 515 260	764 614
Marques et brevets	10 587	10 587
Fonds de commerce	465 277	249 887
Autres immobilisations incorporelles	13 096	175 936
Sous total	4 004 220	1 201 024
Amortissements	-1 717 604	-1 100 054
Total	2 286 616	100 970

B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Terrain	7 140 820	3 215 348
Construction	25 704 499	25 413 824
Matériel d'exploitation	98 357 043	80 984 668
Matériel de transport	18 543 261	5 573 667
Agencement, aménagement & installation	10 479 694	9 516 039
Équipement de bureau	965 240	858 037
Matériels informatiques	2 378 194	2 180 166
Autres immobilisations corporelles	1 936 446	1 925 435
Immobilisations en cours	12 411 523	9 519 045
Sous total	177 916 720	139 186 229
Amortissements	-99 820 127	-85 236 246
Total	78 096 593	53 949 983

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

DESIGNATION	VALEUR D'ORIGINE			AMORTISSEMENTS			V.C.N.
	AU 31/12/2023	Variations	AU 31/12/2024	ANTERIEUR	Variations	CUMUL	AU 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCOPORELLES							
Logiciels	764 614	2 750 646	3 515 260	734 031	780 392	1 514 423	2 000 839
Marques et brevets	10 587	0	10 587	10 587	0	10 587	0
Fonds de commerce	249 888	215 390	465 278	179 500	0	179 500	285 778
Autres immobilisations incorporelles	175 936	-162 840	13 096	175 938	-162 842	13 096	0
Sous Total	1 201 024	2 803 196	4 004 220	1 100 054	617 550	1 717 604	2 286 616
IMMOBILISATIONS COPORELLES							
Terrain	3 215 348	3 925 472	7 140 820	0	0	0	7 140 820
Construction	25 413 824	290 675	25 704 499	14 144 005	1 143 106	15 287 111	10 417 388
Materiel d'exploitation	80 984 668	17 372 375	98 357 043	59 910 226	5 459 841	65 370 067	32 986 976
Materiel de transport	5 573 667	12 961 928	18 543 261	4 124 719	7 341 385	11 466 104	7 077 157
Agencement, aménagement & installation	9 516 039	963 655	10 479 694	2 888 855	382 356	3 271 211	7 208 483
Equipement de bureau	858 037	107 203	965 240	801 896	57 404	859 300	105 939
Materiels informatiques	2 180 166	198 028	2 378 194	1 923 277	112 990	2 036 267	341 927
Autres immobilisations corporelles	1 925 435	11 011	1 936 446	1 443 267	86 799	1 530 066	406 381
Immobilisations en cours	9 519 046	2 892 478	12 411 524	0	0	0	12 411 522
Sous Total	139 186 229	38 722 825	177 916 720	85 236 245	14 583 881	99 820 126	78 096 593
TOTAL GENERAL	140 387 253	41 526 021	181 920 940	86 336 300	15 201 431	101 537 731	80 383 209

B.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dépôt et cautionnement	414 020	350 456
Prêts aux personnels	614 123	440 029
Titres de participation	8 150 226	3 744 063
Autres immobilisations financières	399 521	757 839
Sous total	9 577 890	5 292 387
Moins : Provisions sur titres de participations	-2 915 010	-2 608 180
Moins : Provisions sur cautions et prêts aux personnel	-12 000	-77 400
Total	6 650 880	2 606 807

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	0	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	5 595	5 595
S.M.U	75 000	75 000
LLOYD	550	550
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	25 000	25 000
SOTUVER	4 442 276	0
Société l'Aluminium du Nord-Ouest	35 000	35 000
Comptoir Commercial de l'Aluminium	201 000	201 000
LAVAAL TUNISIE	180 000	180 000
Comptoir Jerba Aluminium	65 000	65 000
Action Bancaire	43 316	62 999
CETRAM	600 000	600 000
CETRAM.CO	490 000	490 000
MAGASIN GENERAL	49 286	49 286
SCB	1 545 074	1 545 074
TUNIS.RE	141 428	141 428
ATL	200 002	200 002
Sous total	8 150 226	3 744 063
Provision Titres TECI	-4 000	-4 000
Provision Titres GIC	-37 700	-37 700
Provision Titres STB	0	-14 149
Provision Titres Tunis Afrique Export	-25 000	-25 000
Provision Titres LLOYD	-550	-550
Provision Titres Sté l'Aluminium du Nord Ouest	-35 000	-35 000
Provision Titres Comptoir Commercial de l'Aluminium	-201 000	-201 000
Provision Titres CETRAM	-600 000	-600 000
Provision Titres CETRAM.CO	-490 000	-208 206
Provision Titres SCB	-1 485 018	-1 426 708
Provision Titres MAGASIN GENERAL	-34 480	-32 444
Provision Titres TUNIS.RE	-2 262	-23 422
Total	-2 915 010	-2 608 180

B.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Frais préliminaires	216 057	307 358
Total	216 057	307 358

B.6 STOCK

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Stocks matières premières	49 760 332	49 446 586
Stocks de produits finis	25 641 534	17 857 691
Stocks en transit	30 346 246	10 021 193
Stocks filières	8 300 595	7 101 577
Stocks de produits en cours	3 577 354	7 438 210
Produits résiduels	6 110 554	1 211 466
Stocks de pièces de rechange	616 035	285 208
Stocks de marchandises	2 619 921	1 894 064
Total	126 972 571	95 255 995

B.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Clients ordinaires	61 602 729	51 474 628
Clients, valeurs à l'encaissement	5 653 214	2 491 506
Clients douteux ou contentieux	16 145 285	12 388 987
Sous total	83 401 228	66 355 121
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-16 971 636	-12 746 536
Total	66 429 592	53 608 585

B.8 ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Actifs d'impôts différés " TPR"	2 382 061	1 656 408
Actifs d'impôts différés "ALUFOND"	147 433	132 614
Actifs d'impôts différés "ALUCOLOR"	25 785	19 083
Actifs d'impôts différés "CFI SICAR"	370 333	370 333
Actifs d'impôts différés "METECNAL"	67 365	58 231
Actifs d'impôts différés "PROFAL"	50 140	178 130
Actifs d'impôts différés "TPR Trade"	102 021	35 591
Actifs d'impôts différés "LAVAAL"	46 228	32 259
Actifs d'impôts différés "LMG"	93 096	0
Total	3 284 462	2 482 649

B.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Prêts au personnel	119 792	121 386
Personnel, avances et acomptes	116 561	63 664
Fournisseurs avances	94 209	1 242 957
Etat, Crédit de TVA	12 796 444	13 026 306
Etat, Crédit d'Impôt	2 489 786	1 002 831
Débiteurs divers	20 566 489	11 966 665
Charges constatées d'avance	1 405 939	1 315 494
Produits à recevoir	3 325 690	376 906
Comptes d'attente	351 394	0
Actionnaires opération sur le capital	688 082	607 291
Sous Total	41 954 386	29 723 500
Provisions	-638 777	-545 347
Total	41 315 609	29 178 153

B.10 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Titres cotés et SICAV	133 289	712 380
Billet de trésorerie	73 500 000	66 300 000
Placements	3 740 000	5 950 000
Prêt accordé	4 029 818	3 000 000
Emprunt national	500 000	500 000
Total	81 903 107	76 462 380

Les billets de trésorerie se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024
SPI	5 750 000
CFI	54 700 000
TPS	1 950 000
MAGASIN GENERAL	2 000 000
MED INVEST	7 000 000
INDINVEST	2 100 000
Total	73 500 000

B.11 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Chèques à encaisser	6 821 817	20 745 717
Banques	19 172 408	18 980 207
Caisse	32 854	15 732
Effets à l'encaissement	1 271 724	0
Total	27 298 803	39 741 656

B.12 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Capital social	50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées	113 700 689	92 715 891
Autres capitaux propres consolidés	-1 287 018	-3 431 803
Résultat consolidé	48 271 763	41 345 385
Total	210 685 434	180 629 473

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Résultat consolidé de la période	48 271 763	41 345 385
Nombre moyen pondéré des actions	50 000 000	50 000 000
Résultat par action	0,965	0,827

B.13 INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Réserves des minoritaires	18 171 220	13 080 439
Résultat des minoritaires	-1 091 378	-20 864
Total	17 079 842	13 059 575

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires:

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig. 2033

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	50 000 000	92 715 891	-3 431 803	41 345 385	180 629 473	13 080 439	-20 864	13 059 575
Affectation du résultat de l'exercice 2023		41 345 385		-41 345 385	0	-20 864	20 864	0
Dividendes distribués par la société Mère		-20 000 000			-20 000 000			0
Réaffectation réserves à régime spéciale devenu disponible					0			
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés					0	-883		-883
Modifications comptables		239 413			239 413	308 243		308 243
Variation de l'écart de conversion			2 149 442		2 149 442	211 925		211 925
QP subention d'invest. inscrite en CP			-4 656		-4 656			0
Prélèvement fond social		-600 000			-600 000			0
Variation du périmètre					0	4 592 362		4 592 362
Résultat de l'exercice 2024				48 271 763	48 271 763		-1 091 378	-1 091 378
Capitaux propres au 31/12/2024	50 000 000	113 700 689	-1 287 018	48 271 762	210 685 434	18 171 220	-1 091 378	17 079 842

B.14 EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Emprunts bancaires "TPR"	10 656 223	19 441 740
Emprunts bancaires "METECNAL"	5 037 918	5 804 416
Emprunts bancaires "ALUFOND"	0	222 222
Emprunts bancaires "ALUCOLOR"	0	148 889
Emprunts bancaires "PROFAL"	6 124 484	0
Emprunts bancaires "LAVAAL"	770 294	0
Emprunts bancaires "LMG"	2 167 055	0
Total	24 755 974	25 617 267

B.15 PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Provisions pour risques et charges	4 329 299	3 865 010
Total	4 329 299	3 865 010

B.16 FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	55 480 453	35 247 420
Fournisseurs d'immobilisations	105 464	0
Fournisseurs effets à payer	6 515 891	3 543 465
Fournisseurs Factures non encore parvenues	500 111	320 865
Total	62 601 919	39 111 750

B.17 PASSIFS D'IMPOT DIFFERES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Passifs d'impôts différés "TPR Trade"	191	191
Passifs d'impôts différés "METECNAL"	40 185	40 185
Total	40 376	40 376

B.18 AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Personnel, rémunérations dues	593 623	230 862
Etats impôts et taxes	2 998 921	1 979 709
Etats, IS à payer	3 095 807	2 854 790
CNSS	1 229 614	987 282
Créditeurs divers	7 988 305	10 780 845
Dividendes à payer	85 156	76 755
Charges à payer	6 056 400	3 141 194
Clients avances et acomptes	3 765 702	3 904 278
Produits constatés d'avance	677 092	327 095
Total	26 490 620	24 282 810

B.19 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Intérêts courus	230 000	202 599
Échéances à moins d'un an emprunt	23 634 388	19 397 968
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	51 601 657	43 839 993
Découverts bancaires	14 853 819	3 596 541
Total	90 319 864	67 037 101

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Chiffre d'affaires	340 361 979	287 981 082
Total	340 361 979	287 981 082

R.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits des activités annexes	722 051	364 545
Total	722 051	364 545

R.3 VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Variation des stocks des produits finis et des encours	-16 347 923	271 515
Total	-16 347 923	271 515

R.4 ACHATS DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Achats stockés de matières premières	189 971 243	138 336 018
Achats emballages	1 185 103	887 093
Pièces de rechanges	5 497 500	2 237 851
Achats de fournitures consommables	651 879	473 212
Achats d'études et prestations de services	6 846 012	4 862 164
Achats non stockés de matières et fournitures	2 682 796	2 330 313
Frais sur achats de matières premières	7 848 024	2 031 609
Variation de stocks	-20 676 670	3 196 267
Carburants	96 870	62 193
Eaux	355 723	242 893
Electricité & Gaz	7 529 749	6 512 682
Achats de marchandises	21 765 300	22 716 515
Transport sur achats	84 868	429 540
RRR sur achats	-192 258	-157 589
Total	223 646 139	184 160 761

R.5 CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Salaires et compléments de salaires	25 038 819	21 484 390
Charges sociales	2 306 867	1 505 287
Total	27 345 686	22 989 677

R.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations	9 988 849	6 487 970
Dotations aux provisions pour risques et charges	600 000	772 800
Dotation aux résorptions des charges à répartir	97 441	97 441
Dotation aux provisions des créances clients	9 159 973	3 805 367
Dotation aux provisions immobilisations financières	351 338	1 489 975
Dotation aux provisions des autres actifs	18 125	0
Reprise sur provision	-5 476 764	-1 378 110
Total	14 738 962	11 275 443

R.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Sous-traitance	237 430	131 001
Locations	3 304 529	1 878 209
Entretiens et réparations	6 623 512	3 468 092
Primes d'assurance	821 727	319 287
Personnels extérieurs	1 582 341	1 903 803
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 525 136	3 270 240
Publicités & relations publiques	1 061 672	319 331
Dons et Subventions	141 657	115 530
Transports	2 704 863	1 980 166
Déplacements, Missions et Réceptions	1 389 915	1 375 531
Frais Postaux & Télécommunications	209 472	123 583
Services bancaires et assimilés	661 852	771 309
Jetons de présence	110 000	110 000
Impôts et Taxes	2 515 977	762 088
Autres services extérieurs	2 144 666	1 781 887
Autres charges d'exploitation LAVAAL	1 067 767	1 112 069
Total	28 102 516	19 422 126

R.8 CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Charges d'intérêts	12 542 634	10 780 986
Intérêts créditeurs	-180 019	-426
Escomptes accordés	1 404 838	1 360 046
Escomptes obtenus	-52 775	-2 036
Revenus des autres créances	0	-130 988
Pertes de change	566 965	240 716
Gains de change	-1 642 763	-1 279 727
Total	12 638 880	10 968 571

R.9 PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dividendes	243 043	52 443
Produits de placements	3 874 459	7 226 945
Intérêts sur prêts	3 789 216	581 570
Total	7 906 718	7 860 958

R.10 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Plus-values sur cession d'immobilisations	80 847	119 335
Gains sur éléments non récurrents	1 169 265	4 292 450
Total	1 250 112	4 411 785

R.11 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Pertes sur éléments non récurrents	1 257 218	857 929
Pertes sur cessions d'immobilisations	9 019	0
Total	1 266 237	857 929

R.12 IMPOT SUR LES BENEFICES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Impôts sur les sociétés	11 660 618	8 792 120
Contribution de solidarité sociale	35 707	1 150 409
Contribution conjoncturelle	772 073	0
Charges d'impôts différés	25 070	50 719
Produits d'impôts différés	-932 804	-645 421
Total	11 560 664	9 347 827

R.13 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition - Titres LMG	109 315	0
Total	109 315	0

R.14 QUOTE-PART DES INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Quote-part des minoritaires - Société ALUFOND	1 071	1 013
Quote-part des minoritaires - Société ALUCOLOR	17	21
Quote-part des minoritaires - Société TPR TRADE	1 255	233
Quote-part des minoritaires - Société ITALSYS	1 408	1 259
Quote-part des minoritaires - Société CFI SICAR	-183 559	-166 263
Quote-part des minoritaires - Société PROFAL MAGHREB	52 526	39 503
Quote-part des minoritaires - Société LAVAAL	-379 502	0
Quote-part des minoritaires - Société METECNAL	120 964	109 396
Quote-part des minoritaires - Société TPR AFRIQUE	-62 007	-50 084
Quote-part des minoritaires - Société TPR GLASS	-247 388	-230 897
Quote-part des minoritaires - Société TPR ANODAL	12 128	138 096
Quote-part des minoritaires - Société TPR COLOR	-47 807	136 860
Quote-part des minoritaires - Société LMG	-360 484	0
Total	-1 091 378	-20 864

F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F.1 VARIATION DES STOCKS**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique "Stocks"	95 255 995	126 972 571	-31 716 576

F.2 VARIATION DES CREANCES

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique "Clients"	66 355 121	83 401 228	-17 046 107

F.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique "Autres actifs non courants"	307 358	216 057	91 301
Rubrique "Autres actifs courants"	29 723 500	41 954 386	-12 230 886
Total	30 030 858	42 170 443	-12 139 585

F.4 VARIATION DES FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubrique "Fournisseurs"	62 601 919	39 111 750	23 490 169

F.5 VARIATION DES AUTRES PASSIFS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubrique "Autres passifs courants"	26 490 620	24 282 810	2 207 810
Rubrique "Autres passifs non courants"	227 942	51 174	176 768
Compte "Intérêts courus"	230 000	202 599	27 401
Total	26 948 562	24 536 583	2 411 979

F.6 DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique "Immobilisations corporelles"	139 186 229	177 916 720	-38 730 491
Rubrique "Immobilisations incorporelles"	1 201 024	4 004 220	-2 803 196
Ajustement lié à l'acquisition des immobilisations corporelles			-51 500
Total	140 387 253	181 920 940	-41 585 187

F.7 TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2023
Chèques à encaisser	20 745 717
Banques	18 980 207
Caisse	15 732
Découverts bancaires	-3 596 541
Total	36 145 115

F.8 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2024
Chèques à encaisser	6 821 817
Banques	19 172 408
Caisse	32 854
Effets à l'encaissement	1 271 724
Découverts bancaires	-14 853 819
Total	12 444 984

VIII. SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

GROUPE TPR
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits	2024		2023		Charges	2024		2023		Soldes	2024		2023	
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	341 084 030		288 345 627		Achat consommés ou (Déstockage de production)	223 646 139		184 160 761			357 431 953		288 074 112	
Production stockée	16 347 923		-271 515											
Production immobilisée														
Total	357 431 953		288 074 112	Total		223 646 139		184 160 761	• Production		357 431 953		288 074 112	
Production	357 431 953		288 074 112	Achat consommés		223 646 139		184 160 761	• Marge sur coût matières		133 785 814		103 913 351	
Marge sur coût matière	133 785 814		103 913 351	Autres charges externes		25 586 539		18 660 038			108 199 275		85 253 313	
Quote-Part Subvention d'investissement				charges de personnel							0		0,000	
Total	133 785 814		103 913 351	Total		25 586 539		18 660 038	• Valeur Ajoutée brute		108 199 275		85 253 313	
Valeur Ajoutée Brute	108 199 275		85 253 313	Impôts et taxes		2 515 977		762 088						
				Charges de personnel		27 345 686		22 989 677						
Total	108 199 275		85 253 313	Total		29 861 663		23 751 765	• Excédent brut d'exploitation		78 337 612		61 501 548	
Excédent brut d'exploitation	78 337 612		61 501 548	Autres charges ordinaires		1 266 237		857 929						
Autres produits ordinaires	1 250 112		4 411 785	Charges financières		12 638 880		10 968 571						
Produits des placements	7 906 718		7 860 958	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires		14 738 962		11 275 443						
Transfert et reprise de charges	0		0	Impôt sur le résultat ordinaire		11 560 664		9 347 827						
Total	87 494 442		73 774 291	Total		40 204 743		32 449 770	• Résultat net des entreprises intégrées		47 289 699		41 324 521	
• Résultat net des entreprises intégrées	47 289 699		41 324 521	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		109 315		0						
Total	47 289 699		41 324 521	Total		109 315		0	• Résultat net de l'ensemble consolidé		47 180 384		41 324 521	

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2024**

*Messieurs les actionnaires
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,
Rue des usines Z.I Sidi Rezig
2033 Megrine*

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2024, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de	436 531 270 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de	48 271 762 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société TPR et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

- **Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 s'élève à 340 361 979 DT provenant principalement des ventes des profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 3 relative aux revenus, lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économique futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Risque identifié :

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2024 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

Notre réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice,
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés,
- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers,
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / factures et les données comptabilisées

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société TPR. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 30 Avril 2025

Les Co-commissaires aux Comptes

**InFirst Auditors
Mohamed TRIKI**

Yassine BEN GHORBAL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 -
Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Mai 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (société DATN) & Mr Faycel DERBEL (FINOR).

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		8 047 508	7 400 931
-Amortissements et provisions		(6 838 414)	(6 330 051)
	(1)	1 209 094	1 070 880
Immobilisations corporelles		796 288 652	742 170 561
-Amortissements et provisions		(500 509 680)	(456 293 737)
	(2)	295 778 973	285 876 824
Immobilisations financières		10 310 636	3 742 244
-Provisions		(50 264)	(55 755)
	(3)	10 260 372	3 686 489
Autres actifs non courants		472 433	-
Actifs d'impôts différés	(4)	10 326 488	8 001 268
Total des actifs non courants		318 047 359	298 635 460
Actifs courants			
Stocks		170 071 807	171 537 931
- Provisions		(17 257 400)	(16 856 333)
	(5)	152 814 407	154 681 598
Clients et comptes rattachés		35 803 519	34 427 416
-Provisions		(8 290 679)	(6 812 409)
	(6)	27 512 840	27 615 007
Autres actifs courants		345 713 169	355 947 116
-Provisions		(1 958 565)	(3 419 256)
	(7)	343 754 603	352 527 860
Placements et autres actifs financiers	(8)	190 903 617	90 162 093
Liquidités et équivalents de liquidités	(9)	43 460 105	40 060 253
Total des actifs courants		758 445 573	665 046 811
Total Actifs		1 076 492 932	963 682 272

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux propres et passifs			
Capital social		549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		311 902 342	248 270 945
Total Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		388 784 158	325 152 761
Résultat de l'exercice		101 013 371	97 781 367
Total Capitaux propres consolidés		489 797 529	422 934 128
Intérêts des minoritaires		21 864 065	18 592 493
Total Capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires	(10)	511 661 593	441 526 622
Passifs non courants			
Emprunts	(11)	23 400 730	100 459 278
Provisions pour risques et charges	(12)	39 627 444	38 721 306
Passifs d'impôts différés	(13)	15 587 627	12 214 677
Total des passifs non courants		78 615 802	151 395 262
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(14)	162 345 080	143 685 920
Autres passifs courants	(15)	55 357 953	55 731 109
Concours bancaires et autres passifs financiers	(09)	268 512 504	171 343 359
Total des passifs courants		486 215 537	370 760 388
Total passifs		564 831 339	522 155 650
Total Capitaux propres et passifs		1 076 492 932	963 682 272

Groupe DELICE
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Revenus	(16)	1 442 665 250	1 388 767 638
Autres produits d'exploitation	(17)	10 862 750	10 684 294
Total produits d'exploitation		1 453 528 000	1 399 451 932
Variation des stocks des produits finis et des encours		2 885 860	2 581 585
Achats consommés	(18)	(1 059 861 163)	(1 021 062 252)
Charges de personnel	(19)	(110 627 636)	(112 585 864)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(20)	(51 893 578)	(58 341 589)
Autres charges d'exploitation	(21)	(111 230 487)	(89 781 847)
Total des charges d'exploitation		(1 330 727 003)	(1 279 189 967)
Résultat d'exploitation		122 800 997	120 261 966
Charges financières nettes	(22)	(19 691 634)	(17 723 512)
Produits financiers	(23)	16 081 331	10 245 908
Autres gains ordinaires	(24)	3 743 097	1 123 524
Autres pertes ordinaires	(25)	(2 506 574)	(687 467)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		120 427 216	113 220 418
Impôts sur les bénéfices		(12 026 790)	(11 056 758)
Impôts différés		(1 047 729)	775 020
Contribution sociale de solidarité		(1 747 011)	(2 099 114)
Contribution conjoncturelle		(1 027 658)	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		104 578 028	100 839 566
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat Net de l'exercice		104 578 028	100 839 566
Part revenant aux intérêts minoritaires	(10)	(3 564 657)	(3 058 199)
Résultat net consolidé (part revenant au groupe)		101 013 371	97 781 367
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262
	(27)	1,840	1,781

Groupe DELICE
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net (Groupe)		101 013 371	97 781 367
<u>Ajustement pour :</u>			
* Part revenant aux intérêts minoritaires	(10)	3 564 656	3 058 199
* Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(20)	51 893 578	58 341 589
* Variation des :			
- Stocks		1 466 124	(25 669 938)
- Clients et comptes rattachés		(1 376 103)	1 801 803
- Autres actifs courants		10 233 947	(107 702 663)
- Fournisseurs et comptes rattachés		16 011 533	(8 623 954)
- Autres passifs courants		(295 451)	8 871 613
- Autres actifs non courants		(708 649)	-
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		1 244 870	(450 125)
- Quote-part subvention d'investissement		(1 234 260)	(1 416 666)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		181 813 617	25 991 225
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions des immobilisations corp. & incorporelles		(60 248 620)	(51 161 511)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		(6 568 393)	(189 423)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(66 817 013)	(51 350 934)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement		(100 741 524)	(38 614 983)
Dividendes et autres distributions		(32 944 357)	(23 231 239)
Variation de trésorerie provenant des emprunts		24 905 773	66 899 283
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement		(8 038 584)	43 668 044
Variation de trésorerie		6 216 496	(20 306 649)
Trésorerie au début de l'exercice		33 800 254	54 106 903
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(26)	40 016 750	33 800 254

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le **Groupe DELICE** est composé de douze sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL, SOCOGES, SDEM, GDI LISSADIRAT et DELICE Academy.

- ✓ La société « DELICE Holding » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2013. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2013, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.
- ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés.
- ✓ La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » est une société anonyme rachetée par le groupe Délice en 2005, spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.
- ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد « CLSB » est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.
- ✓ La société des boissons du Cap-Bon « SBC » est une société anonyme créée en 2002, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus et les boissons gazeuses et non gazeuses.
- ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme créée en 2008, spécialisée dans la fabrication de produits de fromage.
- ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.
- ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.
- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la réalisation de toutes opérations relatives au groupement, au stockage et à la livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au chargement, au déchargement,

à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.

- ✓ La Société Délice des Eaux Minérales S.A est une société anonyme de droit tunisien créée le 2 mai 2019 spécialisée dans la mise en bouteilles d'eau de source minérale.
- ✓ La Société Tunisienne GDI LISSADIRAT est une SUARL créée en 2021 avec un capital de 150 000 TND initialement spécialisée dans le commerce international. L'AGE du 10/08/2023 a modifié l'objet social pour la prestation de services à l'étranger et l'assistance technique.
- ✓ La Société Délice Academy est une SARL créée en 2022 avec un capital de 5 000 TND spécialisée dans le domaine de la formation.

II. Faits saillants

1- La Compagnie Fromagère « CF » a reçu en Mars 2023, une notification d'un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2021. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en octobre 2023.

En date du 14 décembre 2023, la société a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale et en date du 11 Mars 2024, l'Administration Fiscale a communiqué à la société sa réponse, ayant pour effet d'annuler les amortissements réputés différés engendrant la constatation d'un complément d'impôt au titre des exercices 2022 et 2023 pour des montants respectifs de 620.294 Dinars et 282.228 Dinars, la constatation d'un complément contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 38.222 Dinars et d'un complément de TCL au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 154.884 Dinars.

Le dossier demeure en cours de négociation. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

2- En date du 6 janvier 2023, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires « STIAL SA » a reçu un avis de vérification fiscale approfondie couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise.

À la date du 25 décembre 2023, l'administration fiscale a communiqué les résultats de cette vérification, faisant ressortir un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 4.691.083 dinars en principal et 1.261.908 dinars en pénalités de retard.

La société a accepté le résultat de ladite notification et a envoyé sa réponse en date du 7 février 2024.

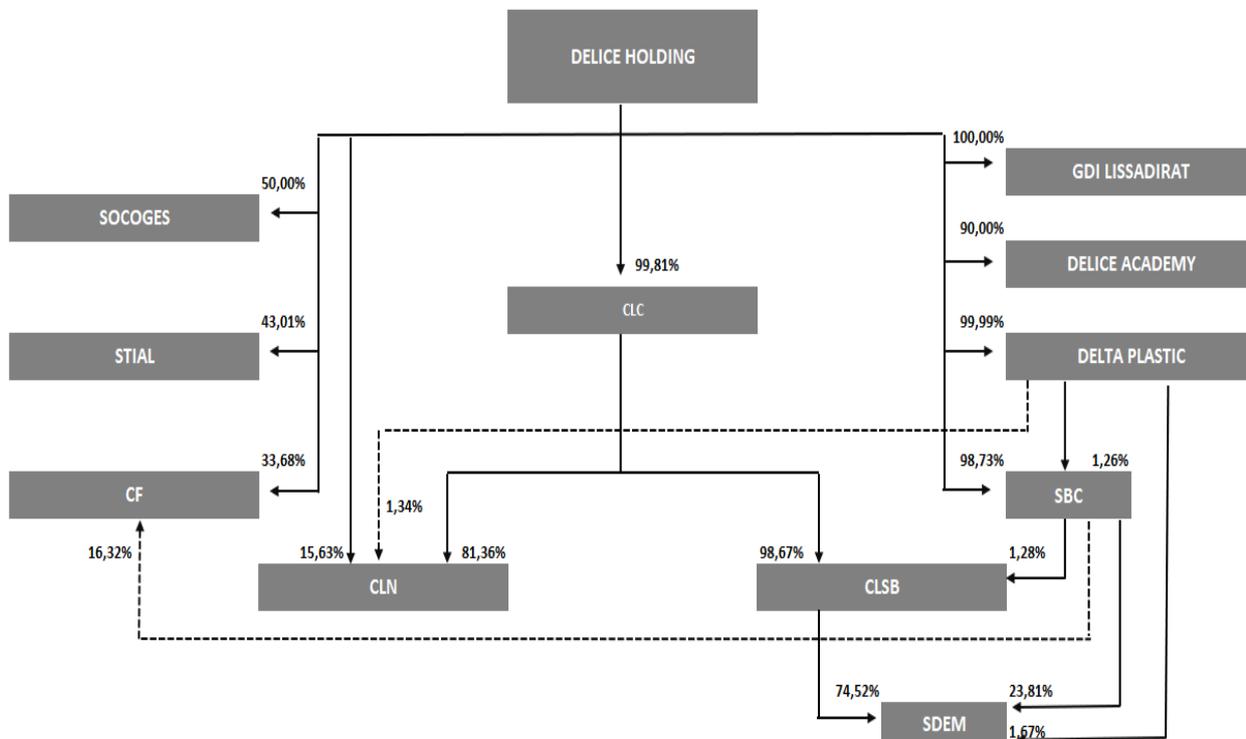
La provision pour risques et charges couvre le montant réclamé par l'administration fiscale, qui sera payé en 2025.

Le paiement au comptant du montant des pénalités pourra permettre à la société de bénéficier d'un abattement de 50 % sur le montant réclamé.

3- Au cours de l'exercice 2024, les sociétés CLSB, SDEM et SOCOGES ont fait l'objet de contrôles sociaux, et la société Délice Holding a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle. Ces opérations de vérification, mentionnées en post-opinion dans notre rapport général relatif à l'exercice 2023, ont été dénouées au cours de l'exercice et sans qu'il ait eu impact sur le résultat eu égard aux provisions constituées.

III. Périmètre de consolidation au 31/12/2024

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

A. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

a. Contrôle exclusif

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêts. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunts ».

b. Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

B. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD) et 43,01% par DELICE Holding.

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 50% par DELICE Holding.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	% contrôle	% d'intérêts	Type de contrôle	Méthode de comptabilisation
DH	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	98,33%	98,18%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLC	99,81%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SDEM	99,99%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	99,95%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	50,00%	50,00%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
GDI LISSADIRAT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DELICE ACADEMY	90,00%	90,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale

a. L'intégration globale

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

b. L'intégration proportionnelle

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

c. Traitement de l'écart d'acquisition

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)¹, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

¹ Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

V. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, prévues par le cadre conceptuel approuvé par le décret 1459 du 30 décembre 1996.

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel industriel	10%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureaux	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

B. Titres de participation

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur attribution.

C. Stocks

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;

- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production ;

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

D. Revenus

Les revenus résultent de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

E. Impôt différé

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

F. Notes relatives aux rubriques du bilan

Notes 1 : Immobilisations incorporelles :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	7 475 752	6 937 633
Concessions de marques et brevets	127 986	79 890
Immobilisations incorporelles en cours	443 770	383 409
Immobilisations incorporelles	8 047 508	7 400 931
Amortissements Logiciels	(6 770 115)	(6 269 951)
Amortissements Concessions de marques et brevets	(68 299)	(60 100)
Amortissements Immobilisations incorporelles	(6 838 414)	(6 330 051)
Immobilisations incorporelles nettes	1 209 094	1 070 880

Notes 2 : Immobilisations corporelles :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Terrains	11 285 167	11 285 167
Constructions	89 564 159	87 141 418
Matériel industriel	432 776 373	408 457 629
Outillage industriel	15 684 560	14 432 699
Matériel de transport	71 019 723	66 738 936
Installations Techniques, agencements, aménagements	112 092 939	103 500 291
Equipements de bureau	3 664 945	3 489 553
Matériel informatique	13 580 207	12 371 062
Matériel d'emballage	5 798 258	4 946 231
Autres Equipements	2 244 248	2 244 248
Immobilisations en cours	38 578 074	27 563 327
Immobilisations corporelles	796 288 652	742 170 561
Amortissements Constructions	(43 462 396)	(39 478 507)
Amortissements Matériel industriel	(292 113 398)	(266 871 381)
Amortissements Outillage industriel	(11 075 834)	(9 841 498)
Amortissements Matériel de transport	(56 464 713)	(51 424 678)
Amortissements installations Techniques, agencements	(73 109 539)	(65 887 656)
Amortissements Equipements de bureau	(3 124 027)	(2 816 159)
Amortissements Matériel informatique	(11 358 450)	(10 700 270)
Amortissements Matériel d'emballage	(4 745 384)	(4 146 421)
Amortissements Autres Equipements	(2 206 162)	(2 195 533)
Provisions sur immobilisations corporelles	(2 849 777)	(2 931 634)
Amortissements Immobilisations corporelles	(500 509 680)	(456 293 737)
Immobilisations corporelles nettes	295 778 973	285 876 824

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à **296 988 067** dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Montants en TND	VB 2023	Entrées	Cession	reclassements & retraitements	VB 2024	Amortissements Cumulés 2023	Dotations 2024	Amortissements / Cession & Reprise & retraitements	Amortissements Cumulés 2024	VCN 2023	VCN 2024
Logiciels	6 937 633	115 300	-	422 818	7 475 752	6 269 951	500 164	-	6 770 115	654 501	705 637
Concessions de marques et brevets	79 890	48 097	-	-	127 986	60 100	8 199	-	68 299	32 970	59 687
Immobilisations incorporelles en cours	383 409	305 798	-	(245 437)	443 770	-	-	-	-	383 409	443 770
Total immobilisations incorporelles	7 400 931	469 195	-	177 381	8 047 508	6 330 051	508 363	-	6 838 414	1 070 880	1 209 094
Terrains	11 285 167	-	-	-	11 285 167	-	-	-	-	11 285 167	11 285 167
Constructions	87 141 418	-	-	2 422 740	89 564 159	39 478 507	3 908 284	75 605	43 462 396	47 662 911	46 101 763
Matériel industriel	408 457 629	11 277 092	(3 227 058)	16 268 710	432 776 373	266 871 381	28 433 768	(3 191 752)	292 113 398	141 586 248	140 662 975
Outils industriel	14 432 699	358 770	(122 606)	1 015 697	15 684 560	9 841 498	1 369 624	(135 288)	11 075 834	4 591 201	4 608 726
Matériel de transport	66 217 380	1 580 350	(2 157 045)	4 857 482	70 498 167	51 031 673	6 397 562	(1 474 711)	55 954 524	15 185 707	14 543 643
Agencements, aménagements et installations divers	103 500 291	2 981 944	(194 062)	5 804 766	112 092 939	65 887 656	7 376 332	(154 450)	73 109 539	37 612 635	38 983 401
Equipements de bureau	3 489 553	140 722	(10 211)	44 880	3 664 945	2 816 159	318 079	(10 211)	3 124 027	673 395	540 918
Matériel informatique	12 371 062	531 833	(15 361)	692 673	13 580 207	10 700 270	1 032 789	(374 609)	11 358 450	1 670 792	2 221 757
Matériel d'emballage	4 946 231	165 246	(593)	687 374	5 798 258	4 146 421	599 555	(593)	4 745 384	799 810	1 052 875
Autres Equipements	2 244 248	-	-	-	2 244 248	2 195 533	10 629	-	2 206 162	48 715	38 086
Immobilisation à statut juridique particulier	521 556	-	-	-	521 556	393 005	117 184	-	510 189	128 551	11 367
Immobilisations en cours	27 563 327	44 307 418	(878 614)	(32 414 057)	38 578 074	-	-	-	-	27 563 327	38 578 074
Provisions constituées	-	-	-	-	-	2 931 634	265 900	(347 756)	2 849 777	(2 931 634)	(2 849 777)
Total immobilisations corporelles	742 170 561	61 343 375	(6 605 549)	(619 734)	796 288 652	456 293 737	49 829 705	(5 613 763)	500 509 680	285 876 824	295 778 973
Total immobilisations incorporelles et corporelles	749 571 492	61 812 570	(6 605 549)	(442 353)	804 336 160	462 623 789	50 338 068	(5 613 763)	507 348 094	286 947 704	296 988 067

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de **10 260 372** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (*)	6 304 540	254 472
Dépôts et cautionnements	2 295 891	2 140 910
Emprunt National	1 000 000	1 000 000
Prêts au personnel	710 205	346 861
Immobilisations financières brutes	10 310 636	3 742 244
Provisions sur dépôts et cautionnements	(50 264)	(55 755)
Immobilisations financières nettes	10 260 372	3 686 489

(*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation SMADEA	173 770	173 770
Titres de participation BTS	43 602	43 602
Titres de participation Attijari SICAR	22 050	22 050
Titres de participation SODINO	15 000	15 000
Titres de participation UNITED	50	50
Titres de participation Hannibal Lease	1 000 000	-
Avance sur titres de participation ZEEMB SARL	5 050 068	-
	6 304 540	254 472

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **10 326 488** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Actifs d'impôts différés CLC	3 105 686	2 197 981
Actifs d'impôts différés CLN	1 155 210	1 371 553
Actifs d'impôts différés CF	1 149 257	707 833
Actifs d'impôts différés STIAL	2 898 791	2 154 997
Actifs d'impôts différés SBC	747 958	512 257
Actifs d'impôts différés SOCOGES	1 106 361	922 649
Actifs d'impôts différés Delta plastic	163 225	133 998
Total	10 326 488	8 001 268

Note 5 : Stocks

Les stocks présentent un solde net de **152 814 407** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Produits finis	22 330 769	19 491 462
Produits en cours	699 306	838 555
Matières premières	56 512 720	54 117 161
Emballages	44 401 345	47 858 826
Pièces de rechanges	41 224 225	43 445 982
Matière consommable	3 981 669	4 736 558
Stocks divers	921 771	1 049 386
Total du stock brut	170 071 807	171 537 931
Provisions pour dépréciation des stocks	(17 257 400)	(16 856 333)
Total du stock net	152 814 407	154 681 598

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **27 512 840** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients	27 512 840	27 940 065
Clients douteux	8 290 679	6 487 351
Total brut	35 803 519	34 427 416
Provisions pour dépréciations des créances clients	(8 290 679)	(6 812 409)
Total net	27 512 840	27 615 007

Note 7 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de **343 754 603** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Produits et subventions à recevoir	275 710 376	281 585 240
Fournisseurs avances et acomptes	28 285 275	34 005 655
Etat impôts et taxes	30 289 941	27 257 402
Personnel avances et prêts	1 060 388	1 154 541
Charges constatées d'avance	3 101 885	2 460 639
Débiteurs divers	7 265 304	9 483 639
Total brut	345 713 169	355 947 116
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 958 565)	(3 419 256)
Total net	343 754 603	352 527 860

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à **190 903 617** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Placements	188 903 560	89 013 463
Autres actifs financiers	2 000 057	1 148 630
Total	190 903 617	90 162 093

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **43 460 105** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Banques	25 327 257	24 679 290
Caisses	31 648	35 602
Valeurs à l'encaissement	18 101 201	15 345 360
Total	43 460 105	40 060 253

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **268 512 504** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Concours bancaires	3 443 355	6 259 999
Crédits financement cycle d'exploitation	122 338 044	94 000 000
Emprunts, échéances à moins d'un an	98 170 426	32 695 342
Financement en devises	29 238 234	21 087 039
Intérêts courus	15 322 446	17 300 978
Total	268 512 504	171 343 359

Note 10 : Capitaux propres**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice clos le 31 Décembre 2024

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/réserves	Intérêts des minoritaires/résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022	549 072 620	(472 190 804)	193 021 303	78 543 635	348 446 754	13 415 547	2 326 967	364 189 268
Affectation résultat	-	-	78 543 635	(78 543 635)	-	2 326 967	(2 326 967)	-
Distribution des dividendes	-	-	(21 963 204)	-	(21 963 204)	(192 343)	-	(22 155 547)
Subvention d'investissement	-	-	(1 330 789)	-	(1 330 789)	(15 877)	-	(1 346 666)
Résultat consolidé de l'exercice 2023	-	-	-	97 781 367	97 781 367	-	3 058 199	100 839 566
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023	549 072 620	(472 190 804)	248 270 945	97 781 367	422 934 128	15 534 294	3 058 199	441 526 622
Affectation résultat	-	-	97 781 367	(97 781 367)	-	3 058 199	(3 058 199)	-
Distribution des dividendes	-	-	(32 944 357)	-	(32 944 357)	(264 439)	-	(33 208 796)
Subvention d'investissement	-	-	(1 230 763)	-	(1 230 763)	(3 497)	-	(1 234 260)
Variation du périmètre	-	-	25 150	-	25 150	(25 150)	-	-
Résultat consolidé de l'exercice 2024	-	-	-	101 013 371	101 013 371	-	3 564 657	104 578 028
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024	549 072 620	(472 190 804)	311 902 342	101 013 371	489 797 529	18 299 408	3 564 657	511 661 593

Note 11 : Emprunts

Les emprunts présentent un solde de **23 400 730** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts, échéances à plus d'un an	23 400 730	100 459 278
Total	23 400 730	100 459 278

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent un solde de **39 627 444** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour risques et charges	26 917 122	26 070 980
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	12 710 323	12 650 327
Total	39 627 444	38 721 306

Note 13 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **15 587 627** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
CLC-Passif d'impôt différé	8 800 303	6 277 974
CLN-Passif d'impôt différé	6 787 324	5 936 703
Total	15 587 627	12 214 677

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **162 345 080** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	102 637 786	95 215 291
Fournisseurs effets à payer	34 065 711	23 465 252
Fournisseurs d'immobilisations	10 174 831	10 962 837
Fournisseurs factures non parvenues	15 466 751	14 042 540
Total	162 345 080	143 685 920

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de **55 357 953** dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	17 845 868	18 112 168
Clients avances et acomptes	3 207 271	2 693 276
Comptes de personnel	7 404 926	7 343 308
Cotisations sociales	4 812 735	4 928 407
Etat impôts/taxes	16 234 054	15 575 125
Actionnaires, dividendes à payer	319 077	396 782
Créditeurs divers	5 534 021	6 682 044
Total	55 357 953	55 731 109

G. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **1 442 665 250** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Ventes locales	1 213 648 572	1 169 347 091
Ventes à l'export	24 350 010	28 523 009
Ristournes et rabais	(14 861 240)	(13 641 560)
Subventions d'exploitation	219 527 908	204 539 098
Total	1 442 665 250	1 388 767 638

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **10 862 750** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Subventions stockage de lait	2 128 348	3 185 994
Autres produits d'exploitation	7 500 143	6 081 634
Quote part subvention d'investissement	1 234 260	1 416 666
Total	10 862 750	10 684 294

Note 18 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **1 059 861 163** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Achats matières premières	763 602 456	728 298 293
Achats matières consommables et emballages	266 642 884	262 479 327
Achats non stockés de matières, fournitures et consommables	31 268 999	30 449 346
Achat de prestation de services	4 197 309	3 762 791
Achats de marchandises consommées	65 814	40 352
Rabais et ristournes sur achats	(5 916 299)	(3 967 858)
Total	1 059 861 163	1 021 062 252

Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **110 627 636** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	89 767 775	93 759 169
Charges sociales	16 095 124	14 994 603
Autres charges de personnel	4 764 737	3 832 092
Total	110 627 636	112 585 864

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **51 893 578** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	50 338 068	52 519 978
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	906 138	1 603 486
Dotations (nettes) aux provisions /des titres de participations	(5 491)	(26 367)
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	401 067	2 977 581
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	17 579	1 266 911
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	236 216	-
Total	51 893 578	58 341 589

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **111 230 487** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Entretien & réparation	14 114 590	14 444 006
Charges d'assurance	2 861 020	2 542 851
Transport de biens	23 679 720	23 000 756
Locations	9 223 147	9 133 342
Publicité	16 922 818	13 461 189
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	8 369 819	6 572 300
Redevances	4 025 725	4 081 794
Impôts et taxes	16 635 143	3 433 890
Missions et déplacements	1 824 070	1 898 797
Frais de télécommunications	699 500	785 425
Services bancaires	457 116	465 927
Sous-traitance	502 106	404 107
Services extérieurs	227 955	167 705
Jetons de présence	177 500	190 000
Charges diverses ordinaires	4 181 259	3 971 271
Autres charges d'exploitation	7 329 000	5 228 488
Total	111 230 487	89 781 847

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à **19 691 634** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts	20 508 264	16 249 741
Pertes & Gains de changes	(816 629)	1 473 772
Total	19 691 634	17 723 512

Note 23 : Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à **16 081 331** dinars en 2024 contre **10 245 908** en 2023.

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **3 743 097** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur cession d'immobilisations	1 157 320	96 555
Autres gains ordinaires	2 585 777	1 026 969
Total	3 743 097	1 123 524

Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **2 506 574** dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Pertes sur cession d'immobilisations	78 010	301 928
Autres pertes ordinaires	2 428 564	385 538
Total	2 506 574	687 467

H. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie

Note 26 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2024</u>	<u>Solde au 31/12/2023</u>
Banques	25 327 257	24 679 290
Valeurs à l'encaissement	18 101 201	15 345 360
Caisses	31 648	35 602
Total (A)	43 460 105	40 060 253

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2024</u>	<u>Solde au 31/12/2023</u>
Concours bancaires	3 443 355	6 259 999
Total (B)	3 443 355	6 259 999

Trésorerie nette (A-B)	40 016 750	33 800 254
-------------------------------	-------------------	-------------------

I. Autres notes

Note 27 : Détermination du résultat par action :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Résultat net consolidé (A)	101 013 371	97 781 367
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
Résultat par action en dinars (A/B)	1,840	1,781

Note 28 : Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2024 comme suit :

Libellé	Société	Montant
Crédits documentaires auprès de ATTIJARI BANK	CLN	170 700 €
Engagements par signature sur les financements des stocks BH	SDEM	12 000 000 DT
Engagements par signature sur cautions en douane	CLSB	126 000 DT
Engagements par signature sur les financements des stocks	CLSB	10 000 000 DT
Engagements par signature sur les financements en devises	CLSB	8 900 414 DT
Nantissement du matériel et des installations au profit de l'UIB	CLSB	8 505 000 DT
Engagements donnés à la douane	SOCOGES	67 501 DT
Nantissement de 1 ^{er} rang sur matériel	STIAL	15 000 000 DT
Engagement par Signature Attijari Bank	STIAL	8 878 790 DT
Engagement par Signature BIAT	STIAL	1 064 920 DT

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- Pour l'obtention de certains crédits auprès des établissements financiers, la Compagnie Fromagère a accordé des garanties se détaillant comme suit :

Désignation	Montant en DT
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement de fonds de commerce et matériel au profit de l'Amen Bank	6 000 000
TOTAL	14 000 000

- En garantie de l'emprunt contracté, la Société des Boissons du Cap Bon a accordé des hypothèques immobilières et des nantissements de fonds de commerce et du matériel au profit d'Attijari Bank en vue de l'obtention d'un emprunt contracté en 2018 pour un montant de 6.000.000 Dinars au TMM+1% remboursable sur 7 ans.
- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés. De même, la « CLC » a conclu des conventions des rétrocessions d'actions avec différentes SICAR.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Banque	Valeur de l'hypothèque ou du nantissement en DT
Attijari Bank	43 000 000
Amen Bank	26 780 000
ATB	12 500 000
BIAT	31 500 000
Total	113 780 000

Note 29 : Evènements postérieurs à la date de clôture :

1- La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » a reçu, le 28 Mars 2025, une notification de contrôle social portant sur le période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

2- La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » a reçu, le 25 Mars 2025, une notification de contrôle social portant sur le période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés par le conseil d'administration tenu le 28 avril 2025, et par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

DELICE HOLDING
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31
DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Délice Holding » pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 076 492 932 dinars, un bénéfice net de 101 013 371 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « Délice Holding », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

1 Nous attirons l'attention sur la note « III. Faits saillants » qui décrit que :

- La Compagnie Fromagère « CF » a reçu en Mars 2023, une notification d'un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2021. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en octobre 2023.

En date du 14 décembre 2023, la société a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale et en date du 11 Mars 2024, l'Administration Fiscale a communiqué à la société sa réponse, ayant pour effet d'annuler les amortissements réputés différés engendrant la constatation d'un complément d'impôt au titre des exercices 2022 et 2023 pour des montants respectifs de 620.294 Dinars et 282.228 Dinars, la constatation d'un complément contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 38.222 Dinars et d'un complément de TCL au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 154.884 Dinars.

Le dossier demeure en cours de négociation. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

- En date du 6 janvier 2023, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires « STIAL SA » a reçu un avis de vérification fiscale approfondie couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise.

À la date du 25 décembre 2023, l'administration fiscale a communiqué les résultats de cette vérification, faisant ressortir un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 4.691.083 dinars en principal et 1.261.908 dinars en pénalités de retard.

La société a accepté le résultat de ladite notification et a envoyé sa réponse en date du 7 février 2024.

La provision pour risques et charges couvre le montant réclamé par l'administration fiscale, qui sera payé en 2025.

Le paiement au comptant du montant des pénalités pourra permettre à la société de bénéficier d'un abattement de 50 % sur le montant réclamé.

- Au cours de l'exercice 2024, les sociétés CLSB, SDEM et SOCOGES ont fait l'objet de contrôles sociaux, et la société Délice Holding a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle. Ces opérations de vérification, mentionnées en post-opinion dans notre rapport général relatif à l'exercice 2023, ont été dénouées au cours de l'exercice et sans qu'il ait eu impact sur le résultat eu égard aux provisions constituées.

2- Nous attirons l'attention sur la note « 29. Evènements postérieurs à la date de clôture » des états financiers qui décrit que :

- La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » a reçu, le 28 Mars 2025, une notification de contrôle social portant sur le période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

A la date du présent rapport, les opérations de contrôle n'ont pas encore démarré et les issues finales ne peuvent ainsi être déterminées.

- La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » a reçu, le 25 Mars 2025, une notification de contrôle social portant sur le période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

A la date du présent rapport, les opérations de contrôle n'ont pas encore démarré et les issues finales ne peuvent ainsi être déterminées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise

au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du Groupe à poursuivre leurs exploitations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances

extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Tunis, le 06 Mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

**Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Jaouhar Ben ZID

FINOR

Fayçal DERBEL